



HAL
open science

L'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES DE 1991 A 1995. UNE ANALYSE À PARTIR DES RÉSULTATS DU RICA

Christophe Blanc, Alain Blogowski, Philippe Boyer, Emmanuel Chantry

► **To cite this version:**

Christophe Blanc, Alain Blogowski, Philippe Boyer, Emmanuel Chantry. L'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES DE 1991 A 1995. UNE ANALYSE À PARTIR DES RÉSULTATS DU RICA. Notes et Etudes Economiques, 1997, 4. hal-02966430

HAL Id: hal-02966430

<https://hal.science/hal-02966430>

Submitted on 24 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

- **Au Québec : les limites d'une politique agricole**
- **L'évolution des exploitations agricoles françaises de 1991 à 1995 : une analyse à partir des résultats du RICA**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

NOTES ET ETUDES ECONOMIQUES

Directeur de la publication : Michel FERNET, DAFE

Rédacteur en chef : Denis HAIRY, DAFE

Secrétariat du comité de lecture : Josette CAZENOVE, DAFE

Membres du comité de lecture :

Bénédicte BOISSEAU, DERF
Bernard DECHAMBRE, DAFE
Magali DEMOTES-MAINARD, DAFE
Hervé DURAND, DPE
Christian FERTE, SCOM
Dominique GAGEY, DEPSE
Pierre LACOUR, DGAL
Hervé LE GALL, DAFE
Jean-Claude RENAUD, DAFE

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

ISSN 1275 - 7535

**L'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES
DE 1991 A 1995**

UNE ANALYSE À PARTIR DES RÉSULTATS DU RICA

Christophe BLANC, Alain BLOGOWSKI, Philippe BOYER, Emmanuel CHANTRY

Bureau de l'évaluation et de la prospective

Bureau des concours publics à l'agriculture

Bureau du réseau d'information comptable agricole

L'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES

DE 1991 A 1995

UNE ANALYSE À PARTIR DES RÉSULTATS DU RICA

La PAC achève à peine sa dernière réforme que se développe déjà la réflexion sur ses adaptations aux mutations annoncées : élargissement de l'Union Européenne aux Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), renégociation du mode de financement communautaire à partir de l'an 2000, ouverture des marchés agricoles dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Dans cette perspective, de nombreux travaux ont été entrepris pour évaluer les conséquences que pourraient avoir différents scénarios d'approfondissement de la réforme de 1992 susceptibles de répondre à ces nouvelles exigences : prime à l'hectare, plafonnement des aides directes (par travailleur ou par exploitation), renforcement du "découplage", rémunération des "externalités positives",

Ces simulations *ex ante*, réalisées le plus souvent toutes choses restant égales par ailleurs, permettent d'évaluer les conditions nouvelles créées par l'éventuelle mise en oeuvre de ces nouveaux dispositifs et d'en mesurer les avantages et inconvénients potentiels pour les différentes catégories de producteurs. Cependant, comme le montre l'expérience récente, les écarts entre les résultats simulés et ceux réellement observés au terme de la période étudiée s'avèrent fréquemment non négligeables.

Outre l'évolution des prix des produits agricoles, fortement perturbée ces dernières années par des phénomènes climatiques ou sanitaires difficilement prévisibles, l'adaptation des agriculteurs aux nouvelles conditions économiques créées par la réforme apparaît comme un des éléments majeurs d'explication des écarts constatés. L'évaluation *ex post* des effets différenciés de la réforme de 1992 sur les résultats technico-économiques des agriculteurs français s'avère donc indispensable pour alimenter les réflexions en cours sur les conséquences d'une modification éventuelle de la politique agricole commune actuelle.

En complément des études existantes nous nous proposons donc, à partir des données micro-économiques issues du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), d'analyser les principales modifications intervenues au cours des quatre dernières années (1991-1995) dans le fonctionnement technique, économique et financier des exploitations agricoles "professionnelles". Au-delà d'une première approche globale, le recours à des typologies fonctionnelles (orientation de production, localisation géographique, dimension économique, niveau de revenu,...) permet de mettre en évidence les effets différenciés de la réforme selon la situation initiale des exploitations et leurs possibilités, ou capacités, d'adaptation. En outre, la mise en relation au niveau de chacune des exploitations étudiées des évolutions structurelles, techniques, économiques et financières apporte un éclairage supplémentaire sur les interactions à l'oeuvre dans la dynamique des unités de production qui figurent dans l'échantillon du RICA (encadré A).

Nous brosserons tout d'abord - à grands traits - un constat des principales évolutions qu'a connu l'agriculture "professionnelle" française depuis la réforme de mai 1992. Nous mettrons ainsi en évidence que si les aides directes instaurées, ou revalorisées, lors de la réforme de la PAC ont bien permis - jusqu'à présent - de compenser intégralement la baisse des prix payés aux producteurs, l'amélioration moyenne de la situation économique et financière des agriculteurs "professionnels" s'explique également par leur adaptation rapide au nouveau contexte économique (reprise des terres libérées par les agriculteurs qui cessent leur activité, diminution sensible des volumes d'intrants par hectare cultivé, maîtrise des charges financières, ...). En complément de cette approche générale, les deuxième et troisième parties seront plus particulièrement consacrées à l'analyse détaillée de l'évolution des systèmes les plus directement concernés par la réforme, à savoir les "grandes cultures" et les "bovins". Une attention particulière y est portée sur l'évolution des disparités intra-sectorielle et les effets différenciés des mesures mises en oeuvre au cours des quatre dernières années.

Enfin, pour conclure, nous examinerons le rôle que les différentes catégories d'aides directes instaurées, ou revalorisées, par la réforme de la PAC joue désormais dans la formation du revenu des agriculteurs.

A l'heure où les grandes lignes de "la réforme de la réforme" commencent à se dessiner, la publication de l'ensemble de ces résultats, volontairement abondants et détaillés, nous a semblé nécessaire pour - en complément des nombreux travaux déjà réalisés sur ce thème - continuer à alimenter les réflexions des différents acteurs concernés.

Encadré A

QUE REPRÉSENTENT LES EXPLOITATIONS DU RICA ?

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), en tant qu'outil statistique, a été instauré en France en 1968, en application de la réglementation communautaire. Son objectif est de fournir des informations sur le fonctionnement technico-économique et les revenus des exploitations agricoles.

Cette base de données actualisée chaque année compte, en 1995, 7532 exploitations agricoles. Celles-ci ont été sélectionnées par la "méthode des quotas", garantissant la représentativité statistique de l'échantillon, selon trois critères : la région administrative, l'orientation technico-économique (OTEX), et la dimension économique des exploitations (mesurée par la marge brute standard). Des coefficients d'extrapolation variables sont appliqués sur chacune des exploitations, de telle sorte que le RICA soit "calé" sur les résultats des enquêtes biennales sur la structure des exploitations agricoles. En 1995, les 7532 exploitations de l'échantillon provisoire du RICA représentent ainsi, après extrapolation, les 428 700 unités "professionnelles" recensées lors de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles effectuée cette même année.

N'entrent en effet dans le champ d'observation du RICA que les exploitations dites "professionnelles", soit celles qui disposent d'une dimension économique supérieure à 9600 unités de compte européenne (12 hectares d'équivalent blé en région centre), et qui emploient au moins 0,75 unité de travail à l'année. Le champ couvert ne comprend ainsi que 58% des exploitations agricoles françaises. Toutefois, en dépit de leur nombre élevé (plus de 300 000), les unités de petite dimension qui sont exclues du champ d'observation n'occupent que 10% de la SAU nationale, ne fournissent que 5% des livraisons totales et ne perçoivent que 7% des subventions.

Une rapide comparaison des résultats issus de l'échantillon avec ceux obtenus à partir d'autres sources statistiques (statistique agricole annuelle, enquêtes sur la structure des exploitations, comptes de l'agriculture, ...) permet de constater que les écarts sont généralement très faibles.

Les "grandes cultures"

En 1995, les surfaces vouées aux céréales, aux oléagineux, aux protéagineux et à la jachère indemnisée (ci-après dénommées S.C.O.P.), couvraient 12,23 millions d'hectare (source : enquête structures 1995). L'extrapolation des données issues du RICA aboutit - pour cette même variable - à un total de 11,73 millions d'hectares, soit 5% de moins. Cette faible différence se retrouve pour chacune des quatre grandes catégories de surfaces. Un examen plus précis permet néanmoins de mettre en évidence des cultures pour lesquelles les écarts sont plus modestes (aucun pour le colza, 1% pour les pois protéagineux et le blé dur, 4% pour le blé tendre et l'orge d'hiver). Inversement, le RICA sous-estime plus amplement les surfaces de soja (-10%), de tournesol et d'escourgeon (-8%) et de maïs grain (-7%). Pour les catégories de cultures les moins répandues, les écarts peuvent refléter non les différences entre le champ des exploitations professionnelles et le champ complet, mais de simples aléas, liés à la faible taille de l'échantillon RICA.

Les exploitations "professionnelles" cultivant 95% de la SCOP, elles perçoivent donc la quasi-totalité des aides directes octroyées à ces cultures. Globalement les estimations issues du RICA ne diffèrent que de 2% des valeurs fournies par les comptes de l'agriculture de la nation. Il importe toutefois de souligner que les subventions enregistrées dans les comptabilités individuelles sont celles qui sont *dues* au titre de l'exercice, alors que ne figurent dans la comptabilité nationale que celles qui ont été effectivement *perçues* durant l'année. L'écart entre les deux sources est de 6% pour les aides directes liées à la jachère, mais de moins de 1% pour les subventions "céréales" et "oléo-protéagineux".

Encadré A (suite)

Les bovins

L'ensemble des surfaces fourragères exploitées par les agriculteurs de l'échantillon s'élève à 11,6 millions d'hectares, contre 13,4 millions dans l'enquête structures 1995. Cet écart de 14%, imputable en partie aux différences de champs d'observation, s'explique également par la sous-estimation (dans le RICA) de la STH peu productive (parcours, landes et prairies peu productifs).

L'ensemble des bovins présents sur les exploitations de l'échantillon constitue, en nombre d'UGB, 94% du cheptel détenu par les exploitations agricoles françaises. Les écarts les plus sensibles portent sur la catégorie "Bovins de deux ans et plus" et sur les vaches allaitantes. Pour ces dernières, la sous-estimation est cependant légèrement plus faible si l'on ne compare que le nombre de vaches allaitantes primées : 3,4 millions d'après le RICA, 3,6 millions selon les données administratives. En ce qui concerne le nombre de bovins mâles bénéficiant de la PSBM (Prime Spéciale aux Bovins Mâles), les extrapolations réalisées à partir de l'échantillon du Réseau aboutissent à des valeurs très proches de celles constatées.

L'ensemble des Primes Spéciales aux Bovins Mâles (PSBM) et au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) perçues par les exploitations du RICA s'élève à 6,7 milliards de francs en 1995, soit pratiquement la même somme que celle qui figure dans les comptes de l'agriculture (6,6 milliards). Cette concordance est, en grande partie, liée à la faible importance du cheptel détenu par les exploitations agricoles qui ne font pas partie du champ d'observation du Réseau.

Les évolutions structurelles entre 1991 et 1995

Une rapide comparaison des résultats issus du RICA avec ceux fournis, sur le même champ d'observation, par les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles permet de constater que l'évolution du nombre d'exploitations, comme celle de la SAU moyenne, sont comparables.

En conclusion, il s'avère que la richesse et la cohérence des données issues du Réseau d'Information Comptable Agricole constituent un outil irremplaçable pour évaluer l'impact des politiques agricoles récemment mises en oeuvre. La qualité des estimations, tant sur les données structurelles que sur les résultats techniques et économiques, valide l'utilisation d'une base de données unique pour retracer l'évolution des différentes catégories d'exploitations "professionnelles" au cours des quatre années écoulées.

La non-exhaustivité du champ couvert (exclusion des exploitations dites "non professionnelles") et l'absence de représentativité de l'échantillon au niveau départemental constituent toutefois des limites que seule l'utilisation d'autres sources permet de dépasser.

**UNE VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION
DES
EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES**

Alain Blogowski, en collaboration avec Emmanuel Chantry

Bureau de l'évaluation et de la prospective

Bureau du réseau d'information comptable agricole

UNE VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES

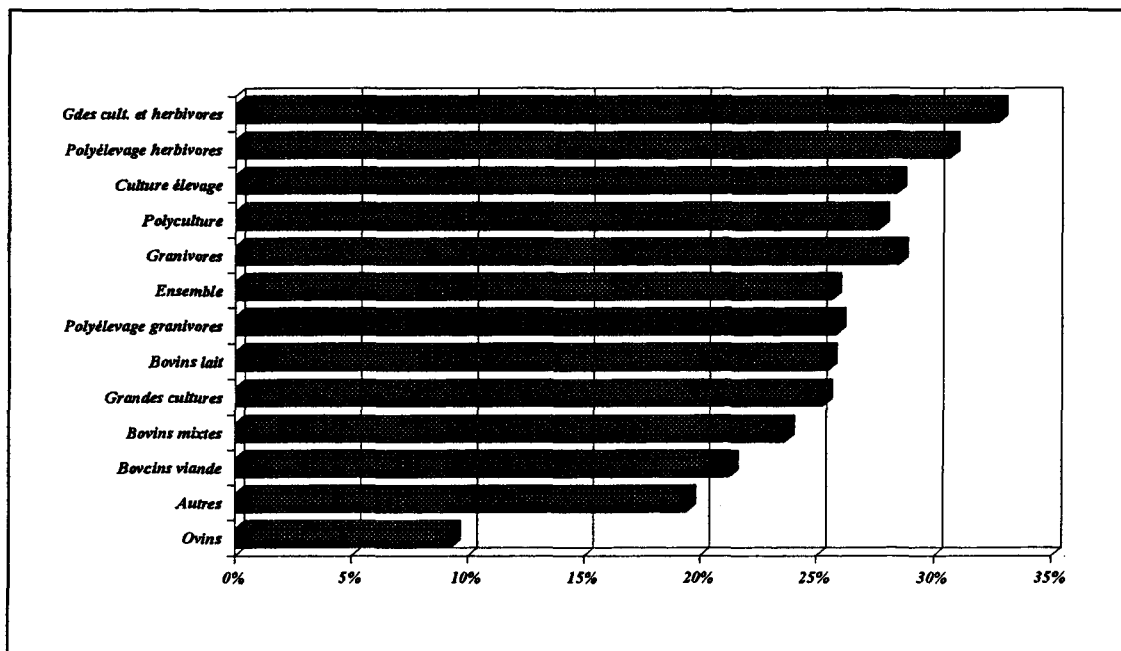
A la veille de la réforme de la Politique Agricole Commune, certaines prévisions alarmistes laissaient craindre un avenir sombre pour l'agriculture française. A l'heure où l'ensemble de l'instrumentation adoptée en mai 1992 par le Conseil des ministres de l'agriculture est désormais en place, il est possible d'évaluer les principales évolutions qu'ont connues les exploitations au cours des quatre dernières années (soit de 1991 à 1995) et de dresser un constat beaucoup moins défavorable.

Les résultats présentés dans cette première partie concernent l'ensemble des exploitations agricoles présentes dans le Réseau au cours de l'un ou l'autre des exercices considérés, et non les seules unités "pérennes". En outre, l'analyse portant sur la totalité des exploitations "professionnelles", il convient de garder présent à l'esprit que des phénomènes indépendants de la réforme de la PAC (conditions climatiques, prix des intrants et des produits non directement concernés par la réforme des organisations communes des marchés, évolutions démographiques, etc.) interviennent également dans les résultats.

Des exploitations moins nombreuses, mais plus grandes.

Compte tenu de la diminution du nombre d'exploitations intervenue au cours de la période étudiée, le champ d'observation couvert par le RICA est passé de 526 000 exploitations en 1991 à 428 700 en 1995 (soit une baisse de 19%). Durant la même période, la SAU nationale n'évoluant pratiquement pas, la dimension moyenne des exploitations progresse donc de 26% (47,4 ha en 1991, 59,5 ha en 1995).

Graphique 1 : Evolution de la SAU moyenne par exploitation entre 1991 et 1995



Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Nonobstant les quelques catégories pour lesquelles le RICA sous-estime les agrandissements intervenus au cours de la période étudiée, on constate qu'en quatre ans l'augmentation de surface est comprise entre 20 et 30% pour la quasi-totalité des orientations technico-économiques. Cette constatation ne veut évidemment pas dire que les exploitations en place en 1991 et 1995 se sont agrandies en moyenne de 20 à 30% : l'évolution chez les pérennes est bien moins accentuée. Une bonne partie de l'agrandissement accéléré de la surface moyenne parvient mécaniquement de la disparition d'un grand nombre d'exploitations professionnelles de petite taille, elle-même accélérée par la mise en place du régime de préretraite.

Tableau 1 : Caractéristiques générales

<i>moyennes par exploitation</i>	1991	1995	95/91
UTA totales	1,70	1,79	5%
Dont UTA non salariées	1,44	1,46	1%
Dont UTA salariées	0,26	0,33	27%
SAU (hectares)	47,37	59,53	26%
SAU irriguée	1,98	3,02	53%
SAU en FVD	14,11	14,36	2%
Superficie cultivée y c. jachère industrielle	47,37	56,05	18%
Dont SCOP	19,97	23,82	19%
Dont surfaces fourragères y compris maïs	22,80	27,06	19%
Dont autres surfaces	4,60	5,12	11%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Malgré un taux de gel moyen de 15,9% en 1995 pour l'ensemble des exploitations "professionnelles", la surface cultivée par exploitation augmente de 8,7 hectares, soit un agrandissement moyen de 18% par rapport à 1991. En dépit de cette forte progression de surface, la main d'oeuvre employée ne progresse pratiquement pas et les terres exploitées en faire-valoir direct restent stables. L'agrandissement s'est donc principalement réalisé à partir de terres prises en fermage et sans augmentation notable de main d'oeuvre. La SCOP cultivée (y compris les surfaces destinées à des cultures sur "jachère industrielle"¹ - colza essentiellement - et de celles consacrées à la production fermière d'aliments du bétail et de semences) augmente de 20%, en moyenne par exploitation. Les céréales progressent de 18%, les oléagineux de 26% et les protéagineux de 19%.

Tableau 2 : La SCOP

<i>hectares par exploitation</i>	1991	1995	95/91
SCOP totale	19,97	27,35	37%
<i>Dont jachère non</i>	0	3,48	
SCOP cultivée	19,97	23,87	20%
Céréales	15,48	18,22	18%
<i>blé tendre</i>	7,74	10,05	30%
<i>orge d'hiver</i>	2,37	2,12	-11%
<i>orge de printemps</i>	0,68	0,92	35%
<i>maïs grain</i>	2,74	3,49	27%
Oléagineux	3,38	4,27	26%
<i>colza</i>	1,43	2,01	41%
<i>Dont industriel</i>	0	0,73	
<i>tournesol</i>	1,81	2,06	14%
<i>soja</i>	0,13	0,21	62%
Protéagineux	1,12	1,33	19%
<i>pois</i>	0,86	1,29	50%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

¹ Cultures à usage industriel, autorisées sur les superficies soumises au dispositif obligatoire de maîtrise de l'offre par le gel des terres.

La hausse est particulièrement marquée pour le blé tendre (30%), l'orge de printemps (35%) le maïs grain (27%), le soja (62%) et les pois (50%). Le recul du colza alimentaire (15 ares en moyenne par exploitation) est plus que compensé par le développement de cette culture à des fins industrielles (+ 73 ares).

Outre le développement de la "jachère industrielle", la période étudiée se caractérise par une nette progression des surfaces en céréales destinées à l'alimentation du bétail. Entre 1991 et 1995 celles-ci augmentent, en moyenne par exploitation, de 30% (+ 49% pour le blé tendre et + 63% pour le maïs grain). A l'heure actuelle on peut donc estimer à plus d'un million d'hectares la SAU consacrée à la production de céréales non commercialisées (hors maïs fourrager). Le blé tendre utilisé pour la production de semences fermières ou d'aliments du bétail occupe approximativement 390 000 hectares et représente une production estimée à deux millions et demi de tonnes.

En quatre ans, les surfaces cultivées en céréales, oléagineux et protéagineux progressent donc, en moyenne, de 19% par exploitation.

Durant la même période, les surfaces fourragères augmentent également de 19%. Toutefois, la croissance du cheptel étant pratiquement identique à celle de la SFP, le chargement moyen reste pratiquement inchangé : 1,36 UGB par hectare de SFP en 1991, 1,35 en 1995. Cette stabilité se retrouve quand on examine la répartition des exploitations selon le niveau de leur chargement en 1991 et en 1995. Ainsi, pour celles dont le nombre d'UGB par hectare de SFP est supérieur à 0,25 (seuil retenu ici pour exclure les exploitations ne disposant que d'un nombre très faible d'herbivores), on constate que les distributions en fonction des niveaux de chargement sont pratiquement identiques pour les deux années étudiées. On peut toutefois observer une légère augmentation de la proportion d'exploitations dont le niveau de chargement est inférieur à 1 UGB par hectare de SFP, comme - à l'opposé - de celles pour lesquelles il excède le seuil maximum de 2,5 UGB/ha. de SFP. *Compte tenu de la faible amplitude de ces variations il n'est toutefois guère possible à ce stade de se prononcer sur une éventuelle orientation des producteurs vers des systèmes d'élevage plus extensifs.*

Tableau 4 : Répartition des exploitations selon leur chargement (en %)

	1991	1995
0,25 à 1 UGB / ha de SFP	28,1	29,9
1 à 1,5	27,7	26,8
1,5 à 2	17,9	16,5
2 à 2,5	11,0	10,5
Plus de 2,5	15,3	16,3
Ensemble plus de 0,25	100	100

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

La croissance moyenne de 17% du nombre d'UGB détenus par les exploitations agricoles "professionnelles" recouvre, en fait, des évolutions fortement différenciées selon les catégories d'animaux. Ainsi, alors que le nombre moyen de veaux par exploitation augmente de 33% et celui de vaches allaitantes de 40%, les vaches laitières et les bovins mâles de 1 à 2 ans ne progressent que de 10%. La structure du cheptel bovin s'est donc sensiblement modifiée entre 1991 et 1995.

Tableau 5 : Evolution du cheptel bovin

nombre d'animaux par exploitation	1991	1995	95/91
Veaux de batterie	0,4	0,9	125%
Veaux de boucherie	0,4	0,5	25%
Autres veaux	8,6	11,1	29%
Bovins mâles de moins d'un an	2,6	3,0	15%
Bovins mâles de moins de deux ans	1,0	1,1	10%
Génisses de moins d'un an	5,3	6,0	13%
Génisses laitières	3,4	3,6	6%
Génisses viande	0,5	0,5	0%
Vaches allaitantes	6,3	8,8	40%
Vaches laitières	9,8	10,8	10%
UGB herbivores	31,1	36,4	17%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

L'accroissement du cheptel de vaches allaitantes, de 40% par exploitation au niveau national, s'avère plus modeste que la moyenne chez les éleveurs spécialisés dans la production de viande bovine (+24% "seulement"). Il est par contre très marqué pour les exploitations laitières (+129%) et pour les "mixtes" (entre 44 et 74% selon les orientations).

Tableau 6 : Evolution des effectifs de vaches allaitantes (têtes par exploitation)

OTEX	1991	1995	1995/1991
Grandes cultures	2,6	3,0	17%
Bovins lait	0,7	1,6	129%
Bovins viande	35,6	44,3	24%
Bovins lait et viande	11,9	16,9	42%
Ovins-caprins	8,1	8,9	10%
Granivores	2,5	2,7	8%
Polyculture	3,4	5,9	74%
Polyélevage-herbivores	8,7	13,1	51%
Polyélevage-granivores	7,3	12,4	70%
Grandes cultures-herbivores	8,8	12,7	44%
Culture-élevage	4,3	4,8	12%
Autres	0,2	0,2	0%
Ensemble	6,3	8,8	40%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

A l'heure actuelle les exploitations "Bovins viande" détiennent seulement la moitié des vaches allaitantes, même si elles bénéficient d'une proportion plus élevée (54%) des primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes. En effet, le développement récent du troupeau de vaches allaitantes chez les exploitations laitières et mixtes correspond, en grande partie, à des productions "hors primes". Il en résulte que seulement la moitié des vaches allaitantes détenues par les exploitations "Bovins lait" est éligible à la PMTVA en 1995.

Le rendement laitier moyen par vache laitière continuant de croître, l'augmentation de la quantité de lait produit par exploitation s'établit à 18% en quatre ans.

Tableau 7 : Les vaches allaitantes primées en 1995

<i>OTEX</i>	<i>présentes (1)</i>	<i>primées (2)</i>	<i>(2) / (1)</i>
Céréales oléo-protéagineux	2,8	2,4	86%
Autres grandes cultures	3,5	3,2	91%
Bovins lait	1,6	0,7	41%
Bovins viande	44,3	43,2	98%
Bovins lait et viande	16,9	10,0	59%
Ovins-caprins	8,9	8,3	94%
Granivores	2,7	2,1	77%
Polyculture	5,9	5,6	95%
Polyélevage-herbivores	13,1	12,6	96%
Polyélevage-granivores	12,4	10,8	87%
Grandes cultures-herbivores	12,7	11,3	89%
Culture-élevage	4,8	4,5	93%
Autres	0,2	0,2	100%
Ensemble	8,8	7,9	90%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Les aides directes compensent les baisses de prix

L'augmentation des surfaces cultivées et du cheptel, conjuguée à des évolutions de prix moins défavorables que celles prévues lors de l'adoption de la réforme de la PAC, explique en partie l'augmentation de 12% (en francs courants) de la valeur de la production nette moyenne. Cette progression est plus marquée pour le produit brut animal (+21%) que pour les végétaux (+5%). Au sein de ceux-ci on notera toutefois le recul des céréales (-12%), des oléagineux (-38%) et des protéagineux (-40%). Globalement le produit brut issu de la SCOP régresse donc, en moyenne par exploitation, de 18% en quatre ans.

Tableau 8 : La production nette (francs courants par exploitation)

<i>francs par exploitation</i>	<i>1991</i>	<i>1995</i>	<i>95 - 91</i>	<i>95/91</i>
Production nette des achats d'animaux	553 613	621 688	68 075	12%
Dont produit brut végétal	303 999	318 514	14 515	5%
COP	135 271	111 498	-23 773	-18%
Céréales	105 296	92 894	-12 402	-12%
Blé tendre	55 912	51 470	-4 442	-8%
Blé dur	6 982	2 789	-4 193	-60%
Orge d'hiver	12 068	7 533	-4 535	-38%
Maïs grain	22 766	22 700	-66	0%
Oléagineux	21 225	13 165	-8 060	-38%
Colza	9 950	6 963	-2 987	-30%
Tournesol	10 417	5 693	-4 724	-45%
Protéagineux	8 749	5 277	-3 472	-40%
Pois	6 762	5 183	-1 579	-23%
Autres cultures	165 970	206 653	40 683	25%
Dont produit brut animal	236 933	286 486	49 553	21%
Herbivores	174 967	213 458	38 491	22%
Viande bovine	65 282	79 438	14 156	22%
Lait	96 507	119 160	22 653	23%
Hors sol	59 382	69 152	9 770	16%
Dont produit brut divers	12 681	16 689	4 008	32%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Une partie de ce recul est imputable à des rendements plus faibles en 1995 qu'en 1991 pour les céréales à paille et le tournesol, ce qui réduit les gains résultant de l'accroissement des surfaces cultivées.

Tableau 9 : Les rendements

<i>quintaux par hectare</i>	1991	1995	95/91
Blé tendre	68,9	65,5	-5%
Blé dur	52,6	49,1	-7%
Orge d'hiver	62,4	57,5	-8%
Orge de printemps	52,9	48,9	-8%
Maïs grain	77,4	79,4	3%
Colza alimentaire	32,2	31,8	-1%
Tournesol	24,9	20,4	-18%
Soja	23,1	23,8	3%
Pois	48,8	48,1	-2%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Le second élément d'explication réside dans la baisse des prix payés aux producteurs. En effet, même si celle-ci s'avère inférieure à celle des prix d'intervention (notamment pour les céréales), elle atteint néanmoins 25% pour le blé et le maïs et plus de 40% pour les oléagineux et les protéagineux.

Tableau 10 : Les prix payés aux producteurs

<i>francs par quintal</i>	1991	1995	95/91
Blé tendre	113	85	-25%
Blé dur	146	109	-25%
Orge d'hiver	104	85	-18%
Orge de printemps	121	100	-17%
Maïs grain	117	88	-25%
Colza alimentaire	221	124	-44%
Tournesol	240	136	-43%
Soja	293	100	-66%
Pois	167	86	-48%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

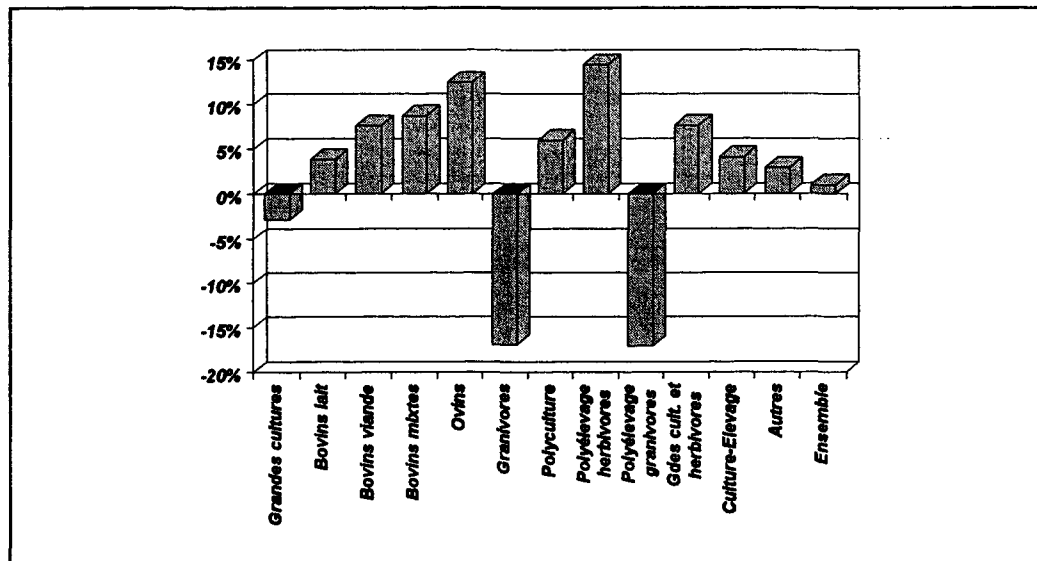
En quatre ans le produit brut issu de la SCOP diminue donc de 24 000 francs, en moyenne par exploitation. Durant la même période le produit issu des "autres cultures" augmentant de 40 000 francs, le produit brut "végétal" total enregistre une légère progression. Pour le secteur animal, la progression du produit brut total (21% en incluant les variations de stocks) résulte d'augmentations de même ampleur en viande bovine, lait et productions dites "hors-sol".

En contrepartie de la baisse des prix d'intervention intervenue sur la viande bovine et les céréales et de la suppression des "aides marché" (totale sur les oléagineux et les protéagineux, partielle pour les céréales et la viande bovine), les agriculteurs ont perçu des aides directes calculées sur la base des surfaces ou du cheptel. En 1995 les subventions d'exploitation, incluant ces aides, s'élèvent - en moyenne par exploitation - à 109 000 francs (contre 22 000 francs en 1991). Globalement les ressources (production nette des achats d'animaux augmentée des aides directes) progressent donc de 27%. Néanmoins, la superficie agricole utilisée augmentant, dans le même temps, de plus de 12 hectares, la valeur moyenne des ressources par unité de surface s'avère strictement identique pour les deux années étudiées.

En moyenne, le versement des aides, conjugué à l'adaptation des producteurs, a donc permis le maintien (en francs courants) du produit à l'hectare².

² L'évolution des prix du Produit Intérieur Brut entre 1991 et 1995 a été de 8,5%.

Graphique 2 : Evolution de la production nette avec aides par hectare (en francs courants)



Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

A l'exception des exploitations spécialisées dans la production porcine ou avicole, pour lesquelles la baisse de 19% du prix des livraisons du porc se traduit par une forte régression des recettes par hectare, les autres orientations voient celles-ci se maintenir, voire progresser.

Cette augmentation est particulièrement nette pour les exploitations mixtes et pour celles à dominante "Ovins-caprins". Pour les "grandes cultures" les aides directes perçues en 1995 permettent à peine de compenser les baisses de prix et le gel d'une partie des terres (Cf. article suivant pour plus de précisions).

Tableau 11 : Les ressources

francs par exploitation	1991	1995	95 - 91	95/91
Production nette	553 613	621 688	68 075	12%
Aides directes	22 284	109 265	86 981	390%
Production nette avec aides	575 897	730 953	155 056	27%
S A U (ha)	47,37	59,53	12,16	26%
Production nette avec aides par ha.	12 157	12 279	122	1%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Des adaptations importantes et rapides

Outre l'augmentation des surfaces cultivées et du cheptel, les agriculteurs se sont également adaptés en réduisant sensiblement leurs dépenses courantes. L'ensemble des charges (à surface constante) a ainsi été diminué de 5% en quatre ans (tableau 12).

Tableau 12 : Les charges

<i>francs par exploitation</i>	1991	1995	95 - 91	95/91	
				<i>par expl.</i>	<i>par ha.</i>
	<i>par exploitation</i>				
Ensemble des charges	462 178	552 604	90 426	20%	-5%
Dont charges en amont de l'EBE	355 312	429 361	74 049	21%	-4%
Consommations intermédiaires	269 353	322 296	52 943	20%	-5%
Aliments du bétail	63 781	69 811	6 030	9%	-13%
Travaux par tiers	34 223	39 778	5 555	16%	-8%
Engrais	36 008	36 605	597	2%	-19%
Produits de défense des végétaux	27 932	34 028	6 096	22%	-3%
Semences et plants	19 554	23 221	3 667	19%	-6%
Carburants et lubrifiants	10 917	11 039	122	1%	-20%
Produits vétérinaires	5 636	8 568	2 932	52%	21%
Autres consommations intermédiaires	69 923	97 221	27 298	39%	10%
Autres charges	85 959	107 065	5 555	16%	-8%
Impôts et taxes	17 149	10 171	-6 978	-41%	-53%
Impôts fonciers	4 503	3 709	-794	-18%	-35%
Taxes professionnelles	11 042	4 256	-6 786	-61%	-69%
Loyers et fermages	27 379	38 997	11 618	42%	13%
Salaires	20 313	29 601	9 288	46%	16%
Charges sociales des salariés	6 202	9 108	2 906	47%	17%
Assurances	14 917	19 188	4 271	29%	2%
Amortissements	78 936	94 170	15 234	19%	-5%
Charges financières	27 930	29 072	1 142	4%	-17%
Dont à long et moyen terme	21 892	22 807	915	4%	-17%
<i>Ferme par ha. en ferme</i>	823	863	40	5%	
<i>Salaires et charges sociales par salarié</i>	101 981	117 300	15 319	15%	

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

La baisse est particulièrement sensible pour les engrais dont la valeur par hectare régresse de 19%. Indépendamment de l'impact du gel des terres sur la quantité totale épandue, on constate que la baisse par hectare cultivé s'établit encore à 14%. Les prix n'ayant pratiquement pas évolué au cours de la période (-0,6% d'après les comptes de l'agriculture de la nation), ce recul correspond donc bien à une diminution des doses. Les charges en produits de défense des végétaux, comme en semences et plants, sont par contre restées pratiquement aux mêmes niveaux qu'en 1991.

Tableau 13 : Evolution des consommations intermédiaire par hectare de SAU

<i>francs par exploitation</i>	1991	1995	95/91
Grandes cultures	4 236	3 861	-9%
Bovins lait	5 637	5 522	-2%
Bovins viande	2 515	2 340	-7%
Bovins mixtes	4 179	4 319	3%
Ovins	2 641	2 922	11%
Granivores	48 981	40 744	-17%
Polyculture	5 319	5 184	-3%
Polyélevage herbivores	6 604	6 919	5%
Polyélevage granivores	20 790	16 219	-22%
Gdes cult. et herbivores	4 431	4 391	-1%
Culture-élevage	10 740	9 737	-9%
Autres	16 392	16 788	2%
Ensemble	5 686	5 414	-5%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Les autres charges d'exploitation (hors amortissements et frais financiers) rapportées à la superficie agricole utilisée diminuent de 10% au cours de la période étudiée. La baisse des impôts fonciers et des taxes parafiscales, qui génère une économie moyenne de 7 600 francs par exploitation, permet de compenser partiellement l'augmentation des charges salariales, des fermages et des assurances.

Ces différentes évolutions conduisent à une augmentation de 8% de l'Excédent Brut d'Exploitation moyen par hectare. Compte tenu de l'évolution de la SAU, le résultat par exploitation dégagé en 1995 est donc supérieur de 81 000 francs à celui obtenu en 1991, soit une hausse de 36% en quatre ans.

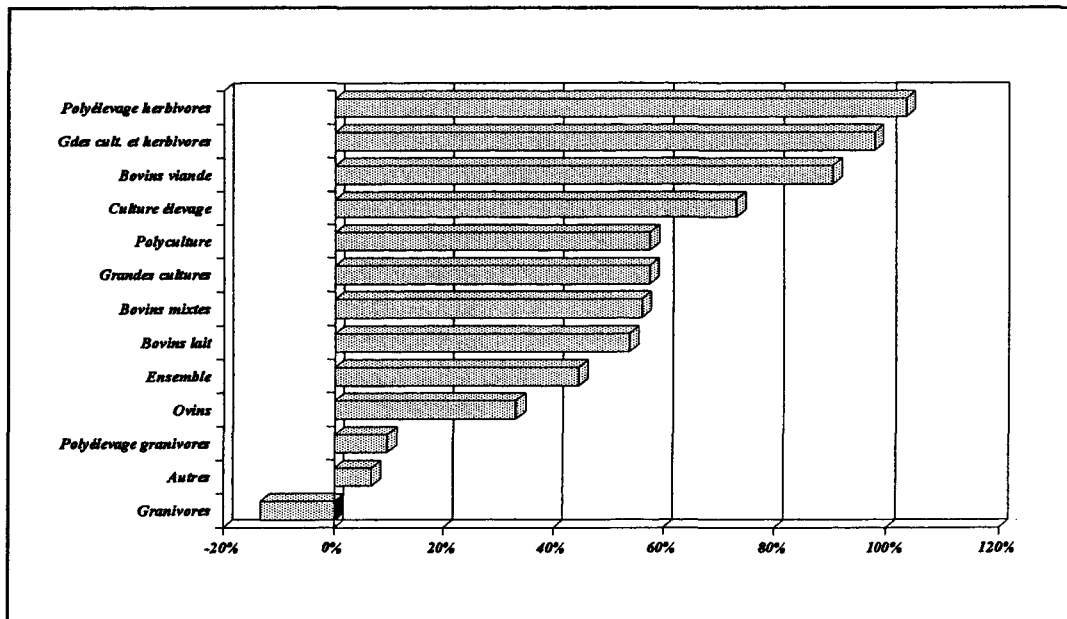
Tableau 14 : Les revenus

<i>francs par exploitation</i>	1991	1995	95 - 91	95/91
Valeur ajoutée	242 513	242 016	-497	0%
Excédent Brut d'Exploitation	223 724	304 836	81 112	36%
Résultat Courant Avant Impôts	122 094	187 199	65 105	53%
Service de la dette	77 431	91 311	13 880	18%
Revenu disponible	151 534	218 982	67 448	45%
Prélèvements privés hors charges sociales	107 471	123 763	16 293	15%
Charges sociales de l'exploitant	30 402	39 562	9 160	30%
Autofinancement net	13 661	55 657	41 996	307%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Toutefois, une partie de ces gains étant absorbée par la croissance, concomitante, du service de la dette (frais financiers et remboursement des capitaux empruntés), la progression du revenu disponible (Cf. encadré) est inférieure à celle de l'EBE et s'établit à 67 000 francs. Cette somme permet néanmoins de couvrir aisément l'augmentation des cotisations sociales et des prélèvements privés, tout en assurant un solde d'environ 42 000 francs pour l'autofinancement des investissements nouveaux.

Graphique 3 : Evolution du revenu disponible par exploitation (en francs courants)



Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

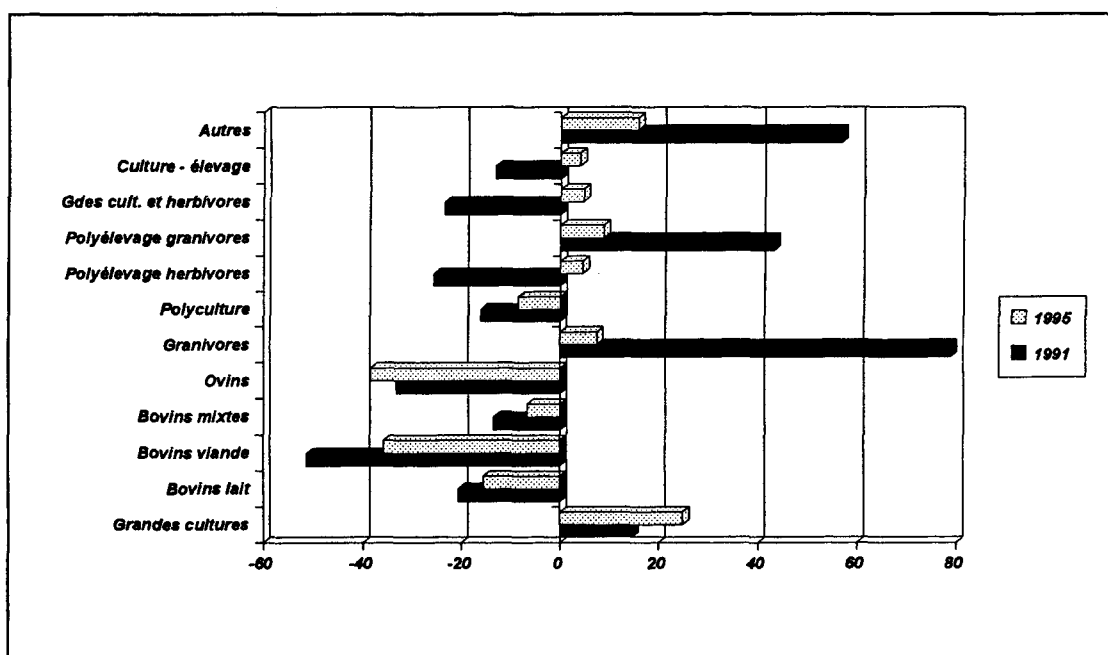
Encadré**Définition des principaux soldes intermédiaires de gestion****PRODUCTION NETTE DES ACHATS D'ANIMAUX****+ AIDES DIRECTES****- CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES****- IMPÔTS ET TAXES****- LOYERS ET FERMAGES****- ASSURANCES****- SALAIRES ET CHARGES SOCIALES****= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION****- CHARGES FINANCIÈRES****- REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS À PLUS D'UN AN****= REVENU DISPONIBLE****- PRÉLÈVEMENTS PRIVÉS****- CHARGES SOCIALES DE L'EXPLOITANT****= AUTOFINANCEMENT NET**

Cette forte progression du revenu disponible moyen des exploitations agricoles "professionnelles" françaises entre 1991 et 1995 recouvre des évolutions fortement différenciées selon les orientations de production. On peut en effet constater que les résultats stagnent, voire régressent, pour les exploitations orientées principalement vers la production de granivores ou les "cultures spéciales" (viticulture, arboriculture, horticulture et maraîchage) alors qu'ils progressent plus rapidement que la moyenne dans les systèmes "mixtes" ou "bovins viande".

Resserrement des disparités

Ces évolutions, qui engendrent un net resserrement de la disparités des revenus entre orientations, ne permettent toutefois pas aux exploitations spécialisées dans la production de viande bovine, ou ovine, de combler l'écart qui les sépare de la moyenne nationale. Par contre, la position des systèmes "mixtes" (culture-élevage, grandes cultures et herbivores, polyélevage herbivores) s'améliore sensiblement entre 1991 et 1995. On notera enfin que les "grandes cultures" confortent leur place dans la hiérarchie avec, en 1995, un revenu disponible supérieur de 25% à la moyenne nationale.

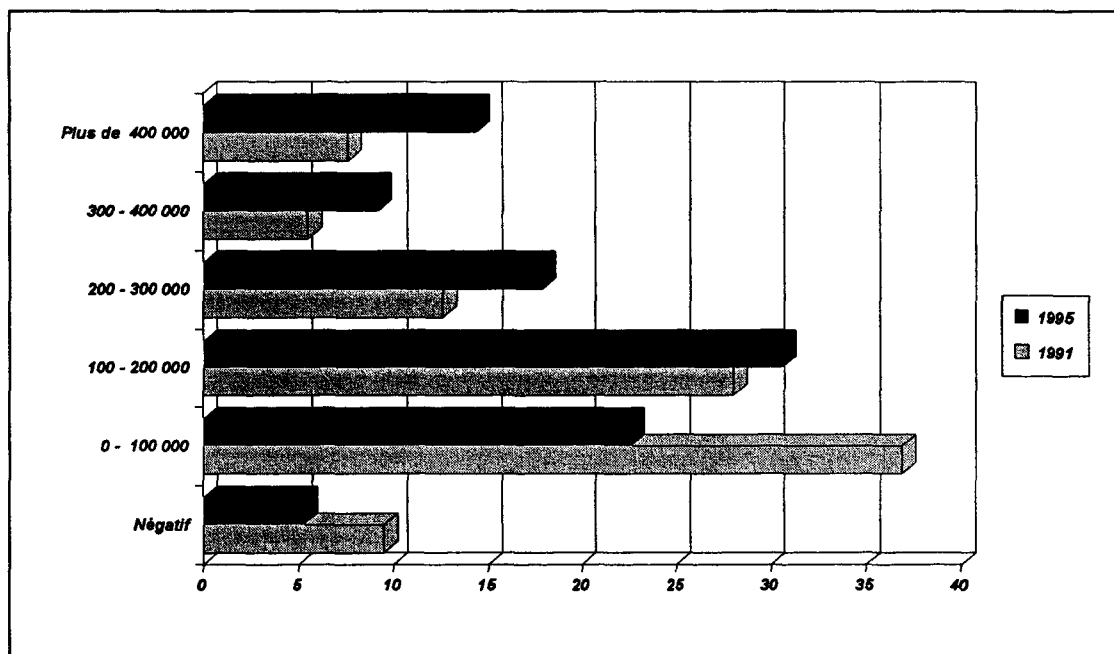
Graphique 4 : Evolution de la position relative du revenu disponible (France = 0)



Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

L'amélioration des résultats ainsi mise en évidence se traduit également par un recul marqué de la proportion d'exploitations à bas revenus. En effet, alors qu'en 1991 près d'un agriculteur sur dix ne disposait pas de ressources suffisantes pour face à ses dépenses courantes (revenu disponible négatif), cette proportion n'est plus que de 5% en 1995. Inversement, près d'un quart des exploitations dégage un revenu disponible supérieur à 300 000 francs en 1995, contre 13% quatre ans plus tôt.

Graphique 5 : Distribution des exploitations selon leur revenu disponible



Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

L'analyse de l'évolution de la structure des bilans permet également de mettre en évidence une nette amélioration de la situation financière moyenne au cours des quatre années étudiées. En effet, les augmentations de surface et de cheptel s'étant réalisées sans augmentation des terres en propriété, ni investissements importants en matériel ou en bâtiments, le capital immobilisé par unité de surface est sensiblement plus faible en 1995 (17 000 F / ha) qu'en 1991 (19 500 F.). Par contre, les actifs circulants progressent dans les mêmes proportions que la SAU.

Tableau 15 : Le bilan

<i>francs par exploitation</i>	1991	1995	95 - 91	95/91
Total actif	1 339 012	1 555 650	216 638	16%
Dont terrains	289 451	291 786	2 335	1%
Dont autres immobilisations	635 117	725 569	90 452	14%
Dont capital circulant	414 444	538 295	123 851	30%
Dont réalisable et disponible	138 524	192 661	54 137	39%
Total des dettes	433 865	513 970	80 105	18%
Dont dettes à plus d'un an	297 856	331 939	34 083	11%
Dont dettes à moins d'un an	136 009	182 031	46 022	34%
Nouveaux actifs	92 338	119 961	27 623	30%
Investissements nets des cessions	77 569	102 246	24 677	32%
Nouveaux emprunts à plus d'un an	60 776	63 013	2 237	4%
Fonds de roulement	278 435	356 265	77 830	28%
Dettes à court terme / actifs circulants	33%	34%		
Service de la dette sur EBE	35%	30%		
Nouveaux emprunts / investissements	78%	62%		
Taux apparent du crédit	6,44%	5,66%		
Dont sur dettes à long et moyen terme	7,35%	6,87%		

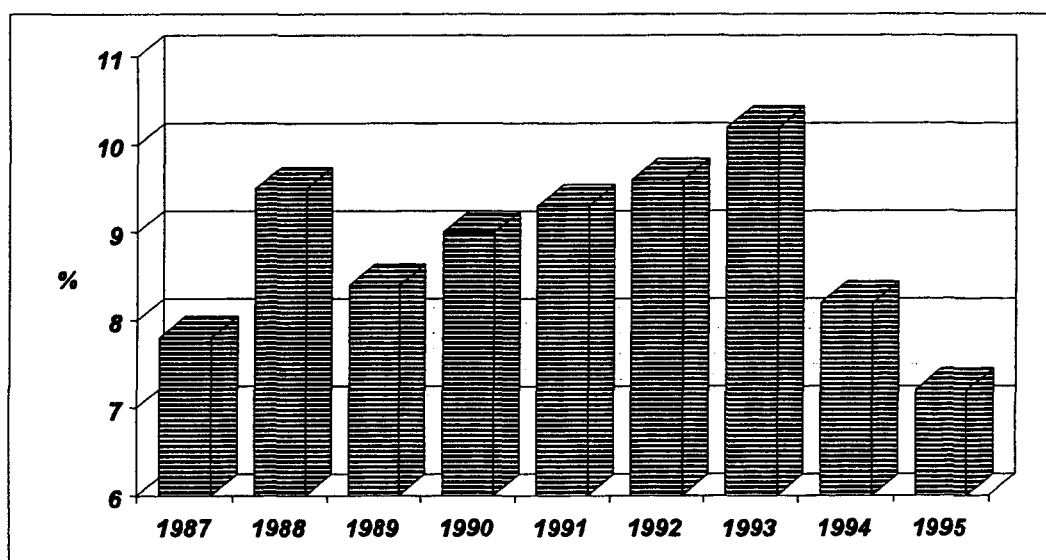
Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

L'évolution de l'endettement étant parallèle à celle de l'actif, le taux d'endettement global (total des dettes / total de l'actif) et le ratio de liquidité général (dettes à court terme / actifs circulants) n'évoluent pratiquement pas. Toutefois, le fonds de roulement s'améliore notablement, le taux apparent du crédit diminue de 0,8 point et le service de la dette n'absorbe plus que 30% de l'EBE (contre 35% quatre ans auparavant).

Enfin, on peut constater que cette amélioration de la situation financière moyenne des exploitations agricoles "professionnelles" entre 1991 et 1995 permet aux agriculteurs d'autofinancer une plus grande part de leurs investissements. En 1995 les nouveaux emprunts à plus d'un an ne représentent plus que 62% de la valeur des investissements nets. En 1991 ce ratio était encore de 78%.

L'augmentation des revenus, le recul du poids de la dette et l'amélioration du fonds de roulement se traduisent également, pour la deuxième année consécutive, par un net recul du nombre d'agriculteurs qui présentent des risques élevés de défaillance financière. Ces derniers ne constituent plus à l'heure actuelle que 7% des exploitants "professionnels", contre 8% en 1994 et 10% en 1993. Dans le même temps la proportion d'exploitations à risque nul est passée de 48 à 54%.

Graphique 6 : Evolution de la proportion d'exploitations à risque élevé



Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Les exploitations agricoles en situation financière difficile présentent, en 1995, des caractéristiques sensiblement différentes de celles observées quatre ans auparavant. Disposant d'un appareil de production (SAU, capital) plus important, elles obtiennent des recettes (totales ou ramenées à l'hectare) plus élevées que celles perçues par leurs homologues en 1991. Le taux de marge y étant également plus élevé, le revenu disponible s'avère donc supérieur (25 000 francs en 1991, 90 000 francs en 1995). Ce dernier reste toutefois, en 1991 comme en 1995, trop modeste pour permettre aux exploitants de faire face à leurs dépenses privées. En dépit de l'allègement du poids de la dette, le taux d'endettement global reste préoccupant et le fonds de roulement négatif.

Tableau 16 : Principales caractéristiques des exploitations à risque élevé

	1991	1994	1995
SAU (ha.)	51	55	58
Produit brut (* 1000 F.)	544	718	730
Aides directes	23	97	120
Produit avec aides	567	815	850
Charges	393	553	568
E B E	174	262	282
Service de la dette	154	198	197
Revenu disponible	25	69	90
Prélèvements privés	99	138	145
Autofinancement net	-74	-69	-55
Actif total	1 089	1 352	1 378
Dettes totales	834	1 095	1 133
Fonds de roulement	-69	-87	-88
EBE / Produit	31%	32%	39%
Service de la dette / EBE	89%	76%	70%
Taux d'endettement	77%	82%	82%
EBE / ha (francs)	3 412	4 764	4 862
Produit / ha	11 118	14 818	14 655
Charges / ha	7 706	10 055	9 793

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

En moyenne, la situation des agriculteurs "professionnels" français s'est donc notablement améliorée entre 1991 et 1995. Ce résultat, lié au fait que les aides directes instaurées, ou revalorisées, lors de la réforme de la PAC ont bien permis - jusqu'à présent - de compenser intégralement la baisse des prix payés aux producteurs, s'explique également par l'adaptation rapide des exploitants au nouveau contexte économique (reprise des terres libérées par les agriculteurs qui cessent leur activité, diminution sensible des volumes d'intrants par hectare cultivé, maîtrise des charges financières, ...). Au-delà de ce premier constat, rappelons que cette situation "moyenne" peut - comme le détaillerons au cours des analyses suivantes - recouvrir des situations extrêmement hétérogènes selon les productions, les régions, la dimension des exploitations, ... Rappelons également que cette analyse ne couvre que la période allant de 1991 à 1995. Les conséquences d'événements plus récents (notamment la crise dite "de la vache folle") ne sont donc pas intégrées.

**EVOLUTION RECENTE DES EXPLOITATIONS
DE GRANDES CULTURES**

Alain Blogowski, en collaboration avec Emmanuel Chantry

Bureau de l'évaluation et de la prospective

Bureau du réseau d'information comptable agricole

Encadré B

QUEL ECHANTILLON ? QUELLE PONDERATION ?

Echantillons complets ou échantillon constant ?

Sur la base d'un plan de sélection annuel élaboré au niveau national, les responsables régionaux du RICA renouvellent chaque année une partie de l'échantillon afin de pallier la défection de certaines exploitations (cessation d'activité ou sortie volontaire du dispositif d'observation) et de respecter les évolutions de l'univers de référence telles qu'elles apparaissent dans les enquêtes bisannuelles sur la structure des exploitations agricoles. L'analyse des évolutions observées entre 1991 et 1995 à partir des résultats du Réseau peut donc se faire :

- * soit à partir de la comparaison des données issues des échantillons complets des deux exercices considérés,
- * soit en ne retenant que les exploitations qui figurent dans la base de données durant toute la période étudiée, constituant un échantillon constant.

Dans le premier cas les résultats intègrent les modifications liées aux évolutions démographiques et structurelles intervenues au cours de la période étudiée. Dans le second, en se limitant aux seules exploitations pérennes (dans le Réseau), l'incidence de ces phénomènes est gommée.

Chaque échantillon complet faisant l'objet d'une pondération calculée à partir des données de la dernière enquête structure disponible (1990 pour les résultats RICA de 1991 et 1995 pour ceux du dernier exercice), les évolutions obtenues à partir du rapprochement de deux échantillons complets intègrent donc les modifications intervenues dans la structure de l'univers de référence (diminution du nombre total d'exploitations agricoles et disparition encore plus rapide des "petites"). Cette approche répond au besoin de pouvoir comparer les caractéristiques actuelles d'un ensemble d'exploitations agricoles avec celles que présentaient leurs homologues quatre ans auparavant. Par contre, si l'on souhaite privilégier l'analyse des trajectoires suivies par une catégorie définie de producteurs, indépendamment des modifications de l'univers de référence, l'utilisation d'un échantillon constant s'avère mieux adaptée.

Les deux séries de résultats apportent des informations complémentaires sur les évolutions particulièrement rapides qu'ont connues les exploitations agricoles françaises suite à la réforme de la Politique Agricole Commune de 1992.

Echantillon constant : quelle pondération ?

Les exploitations "pérennes dans le réseau", c'est à dire présentes plusieurs années de suite dans l'échantillon (il y en a 3795 sur la période 1991-1995, alors que l'échantillon complet 1995 compte 7532 unités), sont à fortiori "intrinsèquement pérennes", c'est à dire continuant leur activité sur la période de référence. On peut considérer en première analyse qu'elles constituent un échantillon convenable des exploitations "intrinsèquement pérennes".

Les mouvements de création dans l'agriculture sont relativement rares, en tous cas beaucoup plus rares que les disparitions. En pratique, quasiment toutes les exploitations de l'univers RICA de 1995 existaient déjà en 1991. L'univers des pérennes 1991-1995 est de fait peu différent de l'univers 1995. On a donc ré extrapolé l'échantillon constant 1991-1995 d'après les caractéristiques structurelles de l'année 1995, par "re-dilatation", les nouveaux coefficients de pondération restant évidemment fixes sur la période envisagée.

EVOLUTION RECENTE DES EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES

Les exploitations de "grandes cultures", qui en 1991 représentaient près d'une exploitation "professionnelle" française sur cinq, ont dû rapidement s'adapter au nouveau contexte économique créé par la réforme de la PAC. En effet, comme nous avons pu le mettre en évidence dans d'autres travaux, les mesures adoptées en mai 1992 risquaient de se traduire - *toutes choses restant égales par ailleurs* - par une baisse importante du revenu des producteurs concernés. Compte tenu de l'évolution des prix observée au cours des exercices étudiés (1991 à 1995), de l'ampleur des mouvements démographiques et structurels, des taux de jachère effectivement pratiqués et des adaptations mises en oeuvre par les agriculteurs (agrandissement, diminution des intrants, modification des assolements, ...) il s'avère que la situation économique et financière des producteurs de "grandes cultures" est meilleure que celle projetée à l'aube de la réforme.

Après une première analyse consacrée à l'évolution de l'ensemble des exploitations orientées principalement en "grandes cultures"¹, nous examinerons plus précisément la situation de celles spécialisées dans la culture de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. La première approche repose sur l'utilisation des échantillons complets des exercices 1991 et 1995 (Cf. introduction encadré A), la seconde sur celle de l'échantillon constant constitué des agriculteurs présents durant l'ensemble de la période, et relevant de l'OTEX 13 (céréales oléo-protéagineux) en 1995 (Cf. encadré B ci-contre). Cette double entrée permet de dresser un constat précis de la situation économique et financière des producteurs de "grandes cultures" en 1995, de rappeler l'hétérogénéité des situations qui subsiste au sein même du secteur, et d'analyser les adaptations mises en oeuvre par les agriculteurs suite à la modification de l'organisation commune des marchés.

LES "GRANDES CULTURES" : UN SECTEUR EN ÉVOLUTION RAPIDE

Poursuite de l'agrandissement

La diminution du nombre d'exploitations "professionnelles" appartenant à l'orientation "grandes cultures" se poursuivant à un rythme important (-15% entre 1991 et 1995), la surface moyenne de ces dernières est passée en quatre ans de 74 à 92 hectares. A l'heure actuelle les agriculteurs qui figurent dans cette orientation technico-économique disposent donc d'une superficie agricole utilisée supérieure de 25% à celle dont disposaient leurs homologues quatre ans auparavant, soit un taux d'agrandissement comparable à celui précédemment observé pour l'ensemble des "professionnelles". Toutefois, compte tenu de leur dimension, les exploitations de "grandes cultures" - qui ne constituent que 22% des unités observées - détiennent 34 % de la SAU, 61 % de la SCOP et réalisent 71 % des livraisons de céréales, oléagineux et protéagineux.

Cette augmentation de surface qui, en moyenne, n'a pas entraîné de développement de la main d'oeuvre employée s'est intégralement réalisée par accroissement des terres louées. Le taux de faire-valoir direct qui s'élevait à 25% en 1991 n'est plus que de 20% en 1995. Par contre, la surface cultivée par travailleur passe de 49 à 60 hectares durant la même période. La modulation des indemnités compensatrices en fonction du mode de culture (sec ou irrigué) se traduit par un développement très rapide des surfaces irriguées. En quatre ans celles-ci progressent, en moyenne par exploitation, de 50%. Elles constituent désormais 9,3% de la SAU, contre 7,6% en 1991.

¹ OTEX 11 et 12 en 1991; 13 et 14 en 1995.

Tableau 1 : Caractéristiques générales des exploitations de "grandes cultures"

<i>valeurs moyennes par exploitation</i>	1991	1995	95/91
Echantillon	1 833	1 883	3%
Univers	109 463	93 017	-15%
UTA totales	1,51	1,54	2%
Dont UTA non salariées	1,29	1,30	1%
Dont UTA salariées	0,23	0,24	5%
SAU irriguée	5,62	8,57	53%
SAU totale	73,85	92,50	25%
Dont SAU en FVD	18,59	18,22	-2%
Dont SAU en fermage	55,26	74,28	34%
Superficie cultivée hors jachère non industrielle	73,85	82,82	12%
Dont SCOP hors jachère non industrielle	58,87	67,04	14%
Dont surface en céréales	43,17	47,94	11%
Dont surface en oléagineux	11,45	14,07	23%
Dont surface en protéagineux	4,26	5,04	18%
Dont surface fourragère y compris maïs fourrager	7,03	6,89	-2%
Dont autres surfaces	7,95	8,67	9%
SCOP (y compris jachère non industrielle)	58,88	76,94	31%
Dont surface jachère non industrielle	0,00	9,68	
Taux de gel (hors jachère industrielle)	0,00	12,6%	
Taux de gel (avec jachère industrielle)	0,00	16,5%	

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

L'obligation faite aux producteurs "professionnels" de laisser en jachère une partie de leur SCOP (surface en céréales, oléagineux et protéagineux) se traduit, en 1995, par un taux de gel moyen de 12,6%, hors jachère industrielle. En incluant cette dernière, le taux de gel pour l'ensemble des agriculteurs de l'échantillon s'élève à 16,5%. L'augmentation de 18,65 hectares de la SAU moyenne ne se traduit donc que par un accroissement de 8,96 hectares (12%) de la surface cultivée. Rappelons que pour l'ensemble des exploitations "professionnelles" cette augmentation est sensiblement plus élevée (18%), conséquence d'un taux de gel moyen plus faible.

Tableau 2 : La SCOP

<i>hectares par exploitation</i>	1991	1995	95/91
SCOP hors jachère non	58,87	67,04	14%
Dont blé tendre	22,62	28,21	25%
Dont blé dur	3,84	1,75	-54%
Dont en orge d'hiver	5,75	4,40	-24%
Dont en orge de printemps	1,63	2,49	53%
Dont maïs grain	8,14	9,96	22%
Dont colza	4,97	6,84	37%
Dont colza alimentaire	4,97	4,35	-12%
Dont tournesol	6,05	6,53	8%
Dont soja	0,43	0,71	67%
Dont pois	3,27	4,95	51%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Réorientation des assolements.

Les assolements pratiqués en 1995 s'avèrent sensiblement différents de ceux observés quatre ans plus tôt. Au sein des céréales on pourra noter la forte progression du blé tendre (25%), de l'orge de printemps (53%) et du maïs (22%) au détriment de l'orge d'hiver (-24%) et du blé dur (-54%). Le recul de ce dernier est, rappelons-le, lié à la suppression de la prime dont bénéficiait cette culture avant la réforme dans les zones dites "non traditionnelles". La progression des surfaces consacrées aux oléagineux résulte d'une augmentation de la sole consacrée au tournesol, au soja et au colza non alimentaire supérieure au recul de celle ensemencée en colza non industriel.

Le renforcement, observé au niveau national, de la place du blé tendre dans les assolements, ainsi que la substitution de l'orge d'hiver par de l'orge de printemps, sont particulièrement nets sur les exploitations de cette catégorie. Il en est de même pour le développement des oléagineux dont les trois quarts de la production sont à l'heure actuelle assurés par les producteurs de "grandes cultures".

Les rendements obtenus en 1995 s'établissent à des niveaux généralement inférieurs à ceux constatés en 1991. Les écarts sont particulièrement marqués pour le soja, l'orge de printemps et le tournesol. Le recul du blé tendre est plus modeste (-6%), alors que le maïs et le colza retrouvent leurs niveaux antérieurs. Néanmoins, la somme des volumes de céréales, d'oléagineux et de protéagineux produits par exploitation est, compte tenu de l'augmentation des surfaces cultivées, en sensible augmentation.

Tableau 3 : Les rendements

<i>Quintaux par hectare</i>	<i>1991</i>	<i>1995</i>	<i>95/91</i>
Blé tendre	73,1	68,9	-6%
Blé dur	54,3	53,1	-2%
Orge d'hiver	68,5	62,7	-8%
Orge de printemps	59,1	52,1	-12%
Maïs grain	82,6	83,1	1%
Colza alimentaire	32,4	32,7	1%
Tournesol	25,4	20,9	-18%
Soja	26,4	23,9	-9%
Pois	49,4	48,5	-2%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Les aides compensent les pertes de produits

Malgré cette hausse des quantités récoltées, la baisse des prix moyens payés aux producteurs (Cf. article précédent) engendre une diminution de la valeur des livraisons par exploitation de 8% au cours de la période étudiée. La forte diminution des recettes issues de la SCOP (97 000 francs par exploitation) est partiellement compensée par l'accroissement des produits "divers" (7 000 F.) et des "autres cultures" (36 000 F.). Le recul marqué du blé dur et de l'orge d'hiver s'explique par la baisse simultanée des surfaces, des rendements et des prix. Pour le blé tendre, l'augmentation des surfaces consacrées à cette culture (25%) permet de limiter à 11% la baisse du produit (hors aides directes). Enfin, pour le maïs, qui génère 20% des recettes issues de la SCOP, on constate que l'accroissement des quantités produites compense presque intégralement l'effet prix.

La forte baisse des prix des oléagineux et des protéagineux est, comme pour le blé tendre, partiellement "amortie" par l'augmentation des surfaces dévolues à ces cultures. Ce phénomène est particulièrement net pour les pois protéagineux et le colza. La forte chute du tournesol renvoie à celle, probablement conjoncturelle, des rendements (-18%) entre 1991 et 1995.

Tableau 4 : La production

<i>Francs par exploitation</i>	<i>1991</i>	<i>1995</i>	<i>95/91</i>
Production nette des achats d'animaux	684 254	632 440	-8%
Dont produit brut végétal	614 186	552 889	-10%
COP	459 961	362 821	-21%
Céréales	352 069	296 738	-16%
Blé tendre	184 356	163 891	-11%
Blé dur	29 308	10 346	-65%
Orge d'hiver	39 452	22 964	-42%
Orge de printemps	11 383	13 062	15%
Maïs grain	75 889	73 336	-3%
Oléagineux	73 504	44 613	-39%
Colza	34 823	24 310	-30%
non alimentaire	0	6 202	
Tournesol	35 677	18 531	-48%
Soja	3 004	1 771	-41%
Protéagineux	34 388	20 788	-40%
Pois	26 396	20 459	-22%
Autres cultures	153 720	189 649	23%
Dont produit brut animal	59 715	62 186	4%
Hors sol	25 042	28 562	14%
Dont produit brut divers	10 353	17 365	68%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

L'importance des "autres cultures", qui génèrent près du tiers des recettes des exploitations de cette catégorie, est liée à la présence dans l'échantillon analysé d'un nombre important de producteurs pour lesquels les ventes de céréales, d'oléagineux et de protéagineux ne représentent qu'une faible part de leur activité (OTEX 12 "céréales et autres grandes cultures").

Pour compenser les baisses de recettes liées à la diminution du prix des céréales, des oléagineux et des protéagineux, et à l'instauration du gel des terres, des indemnités compensatrices (versées sous forme d'aides directes et variables selon les cultures, la dimension et la localisation des exploitations) ont été octroyées aux producteurs concernés.

Le recul de 21% du produit brut SCOP ne fait donc que traduire la diminution, très sensible pour les exploitations de "grandes cultures", du soutien par les prix au profit d'aides directes.

En ajoutant à la production nette l'ensemble des indemnités et subventions perçues par les agriculteurs étudiés on constate, qu'en moyenne, les recettes par hectare retrouvent, en 1995, un niveau pratiquement identique à celui obtenu quatre ans auparavant. Toutefois, la surface moyenne des exploitations ayant, durant la même période, augmenté de 25%, le total des recettes progresse de 22% (en francs courants par exploitation).

D'une valeur moyenne de 220 000 francs par exploitation, les aides directes octroyées aux producteurs de "grandes cultures" représentent actuellement le quart de leurs recettes.

Tableau 5 : Evolution des ressources

<i>Francs par exploitation</i>	<i>1991</i>	<i>1995</i>	<i>1995 - 1991</i>	<i>95/91</i>
Production nette	684 254	632 440	-51 815	-8%
Aides directes	13 230	216 050	202 819	<i>NS</i>
Production nette avec aides	697 485	848 490	151 005	22%
SAU (hectares)	73,85	92,50	18,65	25%
Production nette avec aides / ha	9 444	9 173	-271	-3%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Compression des charges

Malgré l'importance des agrandissements réalisés au cours de la période, les agriculteurs sont néanmoins parvenus à contenir la progression de leurs dépenses. L'ensemble des charges non exceptionnelles ne progresse en effet que de 9% (en francs courants par exploitation), ce qui correspond - en fait - à une baisse de 13% à surface constante. Toutefois, compte tenu de l'augmentation des surfaces en jachère, cette économie n'est que de 3% si l'on ramène les charges aux seules surfaces cultivées².

Les consommations intermédiaires par hectare cultivé restent stables (en francs courants) grâce, essentiellement, à la baisse des engrais (-10%) et des carburants et lubrifiants (-12%). Des économies particulièrement importantes sur les volumes utilisés ont donc pu être réalisées sur ces deux postes³. Les dépenses consacrées aux achats de produits de défense des végétaux et de semences, comme le recours aux travaux effectués par des tiers, augmentent (en valeur) dans les mêmes proportions que les surfaces cultivées. Outre la baisse des charges liée à l'adaptation des producteurs, on peut constater que les mesures (nationales ou communautaires) d'accompagnement de la réforme génèrent également des économies substantielles pour les exploitations de "grandes cultures". La diminution des impôts fonciers et des taxes professionnelles (22 000 francs en moyenne par exploitation) permet ainsi de compenser la hausse des salaires, des assurances et des fermages. L'ensemble des charges autres que les consommations intermédiaires restent donc, en 1995, au même niveau que celui observé avant la réforme.

La forte croissance du poste "loyers et fermages" (+39%) est, rappelons-le, à mettre en relation avec l'augmentation des surfaces louées (+ 34%). Enfin, on peut constater que les charges financières sont en nette régression grâce à la diminution du coût apparent du crédit et à un moindre recours aux capitaux extérieurs pour financer les investissements nouveaux (Cf. tableau 8 ci-après).

Suite à la mise en oeuvre de la réforme de la PAC, les producteurs de "grandes cultures" sont donc parvenus à réduire notablement leurs charges et, ainsi, à diminuer sensiblement leurs coûts de production. La reprise des achats de consommations intermédiaires et de matériel observée en 1996 (+17% pour les immatriculations de tracteurs neufs, +6% pour les volumes d'engrais et de produits phytosanitaires) pourrait toutefois laisser présager un changement d'attitude de la part des producteurs. S'agit-il d'un phénomène conjoncturel lié à la bonne tenue des prix des céréales et à la baisse du taux de gel? D'investissements devenus indispensables au maintien de l'appareil de production? Ou d'un retour aux itinéraires techniques antérieurs? De la réponse à ces questions dépendent, en partie, les conséquences qu'une nouvelle modification de la politique agricole commune pourrait avoir sur le revenu des producteurs concernés.

² En faisant l'hypothèse simplificatrice que les terres laissées libres de toute culture ne supportent aucune charge. Les résultats rapportés à la surface cultivée sont donc légèrement sous-estimés.

³ Entre 1991 et 1995 la baisse des prix des engrais et des produits pétroliers a été, respectivement, de 0,6 et 5%.

Tableau 6 : Les charges

	1991	1995	Variations par		
	Francs / Exploitation	exploitation	ha de SAU	Par ha cultivé	
SAU (hectares)	73,85	92,50	25%		
SAU en fermage (hectares)	55,26	74,28	34%		
Superficie cultivée (hectares)	73,85	82,82	12%		
Charges non exceptionnelles	580 277	633 808	9%	-13%	-3%
Dont amortissements	107 847	120 721	12%	-11%	0%
Dont charges financières	37 318	32 229	-14%	-31%	-23%
Charges en amont de l'EBE	435 111	480 858	11%	-12%	-1%
Dont consommations intermédiaires	312 823	357 167	14%	-9%	2%
Dont engrais	68 831	69 660	1%	-19%	-10%
Dont produits de défense des végétaux	67 302	75 323	12%	-11%	0%
Dont semences et plants	39 609	44 904	13%	-9%	1%
Dont travaux par tiers	27 693	30 419	10%	-12%	-2%
Dont carburants et lubrifiants	17 613	17 305	-2%	-22%	-12%
Dont autres C I	90 343	117 918	31%	4%	16%
Impôts et taxes	36 923	14 569	-61%	-68%	-65%
Dont impôts fonciers	5 259	4 261	-19%	-35%	-28%
Dont taxes professionnelles	30 446	8 061	-74%	-79%	-76%
Loyers et fermages	40 831	56 701	39%	11%	24%
Salaires	18 567	21 930	18%	-6%	5%
Charges sociales des salariés	6 063	7 222	19%	-5%	6%
Assurances	19 905	23 269	17%	-7%	4%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Forte progression des revenus

L'augmentation modérée des charges, l'agrandissement important des exploitations et l'octroi - en moyenne - de 2 600 francs d'aides directes par hectare de SCOP, se traduisent par une augmentation sensible du revenu des producteurs de "grandes cultures". Pour ceux qui figurent dans cette orientation en 1995, l'Excédent Brut d'Exploitation est, en moyenne, supérieur de 40% (en francs courants) à celui obtenu quatre ans plus tôt par les producteurs qui appartenaient à ces mêmes OTEX. Cette hausse ressort à 57% pour le revenu disponible et à 76% pour le Résultat courant Avant Impôts. Toutefois, quel que soit l'indicateur utilisé, on constate que la variation de revenu est, en valeur absolue, proche de 100 000 francs en moyenne par exploitation. Les amortissements, comme le service de la dette, ne progressent en effet que modérément.

Tableau 7 : Les revenus

Francs par exploitation	1991	1995	1995 - 1991	95/91
Excédent Brut d'Exploitation	267 258	373 138	105 879	40%
Résultat Courant Avant Impôts	129 722	228 511	98 789	76%
Remboursements en capital	64 352	75 414	11 062	17%
Revenu disponible	173 763	273 484	99 720	57%
Prélèvements privés	121 308	153 916	32 608	27%
Charges sociales de l'exploitant	41 259	50 968	9 708	24%
Autofinancement net	11 197	68 600	57 403	513%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Cette amélioration de la situation financière permet aux agriculteurs de faire face à l'augmentation des cotisations sociales, tout en augmentant de 27% le montant de leurs prélèvements privés. A la fin de l'exercice 1995, le solde disponible pour l'autofinancement de nouveaux investissements s'élève donc à près de 70 000 francs, contre seulement 10 000 en 1991.

La situation financière s'améliore

L'agrandissement s'étant, en moyenne, réalisé sans achat de terres, ni augmentation notable du parc de matériel, la valeur du capital immobilisé en 1995 est identique à celle relevée quatre ans auparavant. Bien que les investissements nets effectués en 1995 soient supérieurs de 65% à ceux réalisés quatre ans plus tôt, ces acquisitions permettent juste de maintenir la valeur du capital existant. En conséquence, le capital d'exploitation par hectare de superficie agricole utilisée régresse de 8 200 francs en 1991 à 7 000 francs en 1995. L'augmentation de l'actif est donc essentiellement liée à celle des stocks (20 000 francs environ) et des valeurs réalisables et disponibles (80 000 F.).

Cette croissance ne s'étant pas accompagnée d'une hausse de même ampleur des dettes, les capitaux propres progressent de 76 000 francs, soit 8%. On notera toutefois que les dettes à court terme évoluent nettement plus rapidement que les emprunts à long et moyen terme.

Tableau 8 : Le bilan

<i>Francs par exploitation</i>	<i>1991</i>	<i>1995</i>	<i>1995 - 1991</i>	<i>95/91</i>
Total actif	1 413 308	1 543 960	130 652	9%
Dont terrains	375 369	371 221	-4 148	-1%
Dont autres immobilisations	607 656	643 504	35 848	6%
Dont capital circulant	430 283	529 235	98 952	23%
Dont réalisable et disponible	178 744	259 524	80 780	45%
Capitaux propres	902 227	978 663	76 436	8%
Total des dettes	511 081	565 298	54 217	11%
Dont à plus d'un an	339 804	353 241	13 437	4%
Dont à moins d'un an	171 278	212 058	40 780	24%
Investissements nets des cessions	81 969	134 913	52 944	65%
Nouveaux emprunts à plus d'un an	71 050	78 588	7 539	11%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Il semble cependant, qu'entre 1991 et 1995, la proportion de dettes à court terme qui ne génèrent pas de frais financiers (crédits auprès des fournisseurs remboursés dans les délais impartis) ait notablement augmenté. En effet, malgré l'augmentation de 24% des sommes dues, les frais financiers à court terme reculent de 16%. Ce constat laisse supposer une nette régression des retards auprès des créanciers. Si tel était le cas, la stabilité du taux d'endettement global et celle du ratio de liquidité générale correspondraient, en fait, à une amélioration de la situation financière des producteurs.

Cette embellie est également perceptible si l'on examine l'évolution du poids du service de la dette, ou la part des capitaux empruntés pour le financement des investissements nouveaux. Le service de la dette (principal et intérêts) n'absorbe plus que 29% de l'Excédent Brut d'Exploitation en 1995 (contre 38% en 1991) et les nouveaux emprunts ne constituent plus que 58% du montant des investissements nets, contre 87% quatre ans plus tôt. L'augmentation du revenu disponible a donc permis aux agriculteurs concernés de faire face à la hausse des cotisations sociales, d'augmenter leurs prélèvements privés et d'autofinancer une plus grande partie de leurs investissements.

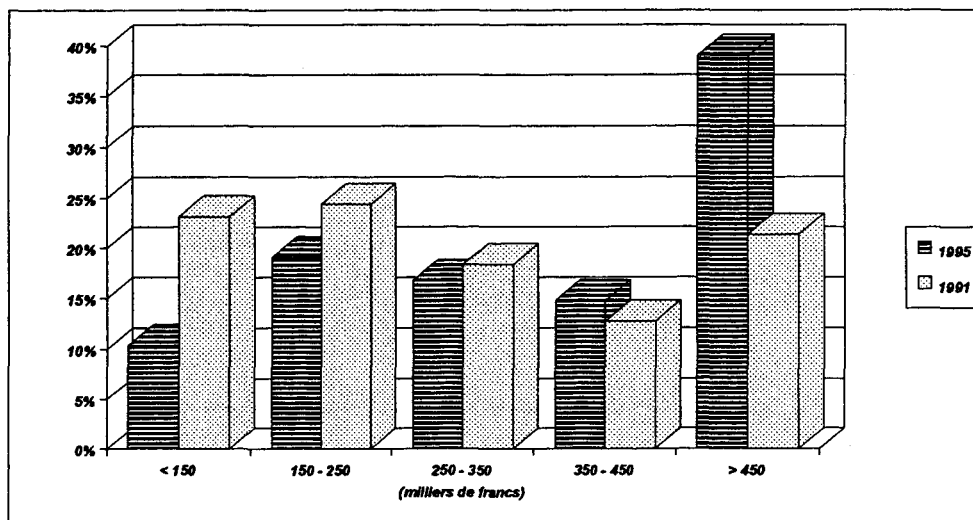
Tableau 9 : La situation financière

	1991	1995
Fonds de roulement (francs)	259 005	317 177
Nouveaux emprunts / Investissements nets	87%	58%
Taux d'endettement	36%	37%
Dettes à court terme / Actifs circulants	40%	40%
Service de la dette / EBE	38%	29%
Taux apparent du crédit	7,30%	5,70%
Dont à plus d'un an	8,55%	7,14%
Dont à moins d'un an	4,83%	3,30%

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Moins d'exploitations à bas revenus

L'amélioration des résultats enregistrée par un grand nombre de producteurs de "grandes cultures" se traduit par une modification sensible de la distribution des revenus. Ainsi, alors qu'en 1991 l'Excédent Brut d'Exploitation ne dépassait pas 250 000 francs pour près d'un agriculteur sur deux, ils ne sont plus - quatre ans plus tard - que 29% à disposer de ce maximum pour faire face à leurs échéances financières et à leurs besoins privés. Cette évolution est encore plus sensible pour les plus bas revenus. Alors que 23% des exploitations de "grandes cultures" dégagent un EBE inférieur à 150 000 francs en 1991, cette proportion n'est plus que de 10% en 1995. Inversement, l'Excédent Brut d'Exploitation est désormais supérieur à 450 000 francs pour 39% des producteurs, contre 21% quatre ans plus tôt.

Graphique 1 : Répartition des exploitations en fonction de leur EBE

Source : RICA - Echantillons complets - Traitements BEP.

Fin 1995 les producteurs de "grandes cultures" disposent donc d'exploitations nettement plus grandes que celles dont disposaient leurs homologues quatre ans plus tôt. Cet agrandissement ayant pu se réaliser sans acquisition importante de foncier, ni gros investissements supplémentaires en matériel, la productivité du capital s'est sensiblement accrue. La main d'oeuvre employée étant également restée stable, la superficie cultivée par travailleur continue, elle aussi, d'augmenter. Enfin, on peut constater que la baisse des volumes de consommations intermédiaires, sans répercussions notables sur les rendements, se traduit par une diminution des coûts de production et que l'amélioration simultanée des principaux équilibres financiers permet également aux producteurs étudiés de dégager des ressources plus importantes pour autofinancer d'éventuels investissements nouveaux.

Telle qu'appréhendée par le RICA, cette situation encourageante résulte de la conjonction des adaptations mises en oeuvre sur les exploitations pérennes et des évolutions démographiques et structurelles intervenues au cours de la période.

Afin de mesurer plus précisément le rôle de chacune de ces deux composantes nous avons reconduit l'analyse précédente en nous limitant à l'examen des résultats des exploitations pérennes. En outre, afin d'éliminer les variations liées à la présence dans des proportions importantes d'"autres grandes cultures" (betteraves, pommes de terre, tabac,...), nous avons restreint le champ de l'analyse aux seuls producteurs de "céréales, oléagineux et protéagineux" (OTEX 13).

LES EXPLOITATIONS PÉRENNES EN "CÉRÉALES, OLÉAGINEUX ET PROTÉAGINEUX"

En 1995 le RICA rassemble 670 exploitations qui, spécialisées dans la production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (OTEX 13) cette année là, appartenaient déjà à l'échantillon quatre ans plus tôt. Après pondération⁴, ce groupe représente les 64 000 agriculteurs "professionnels" recensés en 1995 lors de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles réalisée par le SCEES. Pour ces entreprises "pérennes", les évolutions structurelles et financières sont sensiblement moins marquées que celles précédemment observées.

La surface cultivée régresse légèrement

En 1995 les terres mises en jachère couvrant plus de 11 hectares par exploitation (soit 12,9% de la SCOP), l'augmentation de la SAU, qui n'est en moyenne que de 10 hectares, ne permet pas aux surfaces cultivées de retrouver leur niveau de 1991. Toutefois, on peut remarquer que la sole consacrée aux céréales, aux oléagineux et aux protéagineux progresse très légèrement (+1 ha.) au détriment des surfaces fourragères et des autres cultures.

Les exploitations pérennes semblent donc s'être adaptées aux contraintes de la réforme en neutralisant les effets du gel des terres par un accroissement des surfaces exploitées et une réduction des productions autres que les céréales et les oléo-protéagineux. La diversification des cultures, sensible dans certains départements (carottes chez les producteurs de maïs landais, par exemple), ne l'est donc pas à l'échelle nationale.

⁴ Le "poids" accordé à chaque observation (rapport entre le nombre d'exploitations présentes dans le champ d'observation et le nombre d'individus sélectionnés dans l'échantillon) est identique pour les deux années étudiées et égal à celui retenu pour l'exercice 1995. Ce choix permet de neutraliser les effets de la déformation du champ d'observation (encadré B) sur les évolutions de résultats.

Tableau 10 : Caractéristiques générales

	1991	1995	1995/1991
Univers	63 917	63 917	
UTA totales	1,44	1,42	-1%
UTA non salariées	1,29	1,26	-2%
SAU	86,80	96,78	11%
SAU irriguée	7,53	9,34	24%
SAU en FVD	21,32	24,17	13%
Surfaces en céréales	54,21	51,48	-5%
Surfaces en oléagineux	16,28	19,01	17%
Surfaces en protéagineux	4,40	5,27	20%
Jachère non industrielle	0	11,27	
SCOP y compris jachère	74,89	87,14	16%
SCOP hors jachère non industrielle	74,89	75,87	1%
Surfaces fourragères	8,28	7,18	-13%
Autres cultures	3,63	2,46	-32%
Blé tendre	27,07	29,07	7%
Blé dur	5,61	2,25	-60%
Orge d'hiver	6,82	5,11	-25%
Orge de printemps	1,89	2,38	26%
Maïs grain	11,16	11,32	1%
Colza	7,15	8,90	24%
Dont non alimentaire		2,91	
Tournesol	8,57	9,01	5%
Soja	0,56	1,10	96%
Pois	3,13	5,18	65%

Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

Globalement, les assolements pratiqués en 1995 sont très proche de ceux observés avant la réforme. On notera cependant le fort recul du blé dur, la progression du colza (entièrement liée aux surfaces en gel industriel) et un net développement du soja et des pois protéagineux. Les surfaces consacrées au blé tendre continuent de progresser et représentent, en 1995, près de 40% de la SCOP mise en culture.

Le développement du soja et du pois sur les exploitations étudiées est à mettre en relation avec l'augmentation de 24% des surfaces irriguées. Il est fort probable (les données disponibles ne nous permettent pas de le vérifier) que ces cultures progressent essentiellement sur les exploitations où le plan de régionalisation des indemnités compensatrices assure une forte rentabilité aux protéagineux irrigués.

L'augmentation de la SAU s'étant réalisée grâce à une progression de même importance des terres en fermage et de celles en propriété, le taux de fermage (75% en moyenne) reste inchangé. La main d'oeuvre employée reste également parfaitement stable. Pour une partie de ces agriculteurs l'agrandissement a donc nécessité le recours à des achats de foncier.

L'évolution des rendements, comme celle des prix perçus, sont identiques à celles observées pour l'ensemble des exploitations de "grandes cultures". Néanmoins, la réduction du champ d'observation aux seules exploitations pérennes de l'OTEX 13 (céréales et oléo-protéagineux) se traduit, conséquence de leur plus grande spécialisation et de leur agrandissement moindre, par des variations de produit brut nettement plus marquées⁵.

⁵ Pour les exploitations pérennes spécialisées en céréaliculture et en cultures de plantes oléagineuses et protéagineuses (OTEX 13) ces productions génèrent 77% de la valeur des livraisons de l'exercice 1995, contre seulement 57% pour l'ensemble de celles qui appartiennent à la catégorie "grandes cultures" cette même année.

Tableau 11 : La production

<i>Francs par exploitation</i>	<i>1991</i>	<i>1995</i>	<i>95/91</i>
Production nette des achats d'animaux	715 916	515 016	-28%
Dont produit brut végétal	642 221	447 150	-30%
Dont COP	586 307	398 730	-32%
Dont céréales	446 204	317 055	-29%
Dont blé tendre	216 785	162 804	-25%
Dont blé dur	43 843	13 012	-70%
Dont orge d'hiver	45 613	26 917	-41%
Dont orge de printemps	13 147	11 819	-10%
Dont maïs grain	106 234	87 481	-18%
Dont oléagineux	104 767	59 697	-43%
Dont colza	49 771	31 784	-36%
Dont tournesol	50 907	25 510	-50%
Dont soja	4 088	2 404	-41%
Dont protéagineux	35 336	21 425	-39%
Dont pois	24 961	21 200	-15%
Dont autres produits végétaux	55 362	48 035	-13%
Dont produit brut animal	65 699	54 324	-17%
Dont produit brut divers	7 996	13 542	69%

Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

Conséquence directe de la baisse des prix des céréales, des oléagineux et des protéagineux et du recul des rendements, la valeur du produit brut COP régresse de 32%. On peut également remarquer que le recul des surfaces fourragères et des "autres cultures", nécessaire au maintien des surfaces consacrées à la production de COP à leur niveau de 1991, se traduit par une baisse du produit brut animal et de celui relatif aux "autres produits végétaux". Ces résultats confirment le recentrage des producteurs étudiés vers les productions "traditionnelles" bien maîtrisées.

Baisse des recettes à surface constante

La baisse de valeur des livraisons, qui s'élève à 200 000 francs en moyenne par exploitation, est plus que compensée par l'octroi de 240 000 francs d'aides directes en 1995. La moitié de celles-ci (soit 119 000 F.) sont perçues au titre de la baisse des prix des céréales, le solde étant destiné à compenser le gel des terres (37 000 F.) et l'alignement des prix des oléagineux sur ceux du marché mondial (74 000 francs). Globalement, l'ensemble des recettes progresse donc de 4%, en moyenne par exploitation.

La superficie agricole utilisée ayant, durant la même période, augmenté de 10 hectares, il apparaît que le maintien des recettes perçues par les exploitations pérennes n'aurait pu être obtenu sans agrandissement.

La modification de l'organisation commune du marché des "grandes cultures" se traduit donc par une profonde modification de la structure des recettes des exploitations concernées. Les aides directes, qui ne constituaient que 2% des ressources en 1991, en représentent désormais près du tiers (32% en 1995).

Tableau 12 : Les ressources

<i>Francs par exploitation</i>	<i>1991</i>	<i>1995</i>	<i>95/91</i>
Production nette des achats d'animaux	715 916	515 016	-28%
Aides directes	14 659	241 429	NS
Production nette avec aides	730 575	756 445	4%
SAU	86,80	96,78	11%
Production nette avec aides par hectare	8 417	7 816	-7%

Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

La SAU augmente mais les charges diminuent

En dépit de l'augmentation de la SAU de 11%, et de la stabilité des surfaces cultivées, les charges courantes diminuent de 7%, ce qui représente une économie de 44 000 francs en quatre ans. Plus de la moitié de ces gains est liée à la baisse des impôts fonciers et des taxes professionnelles. Les 28 000 francs de taxes para-fiscales ainsi économisées viennent réduire l'ampleur des baisses de recettes précédemment constatées. En intégrant cette composante, la diminution des recettes (nettes de taxes) par hectare n'est plus que 3%, en moyenne par exploitation.

Tableau 13 : Les charges

	<i>1991</i>	<i>1995</i>	<i>Variations</i>		
	<i>Francs / Exploitation</i>		<i>Par exploitation</i>	<i>Par ha. de SAU</i>	<i>Par ha. cultivé</i>
SAU (hectares)	86,80	96,78	11%		
SAU en fermage (hectares)	65,48	72,61	11%		
Superficie cultivée (hectares)	86,80	85,51	-1%		
Charges non exceptionnelles	604 630	560 518	-7%	-17%	-6%
Dont amortissements	118 911	114 832	-3%	-13%	-2%
Dont charges financières	39 787	29 728	-25%	-33%	-24%
Dont charges en amont de l'EBE	445 932	415 958	-7%	-16%	-5%
Consommations intermédiaires	319 111	306 788	-4%	-14%	-2%
Engrais	76 973	66 768	-13%	-22%	-12%
Produits de défense des végétaux	73 736	70 261	-5%	-15%	-3%
Semences et plants	36 693	33 894	-8%	-17%	-6%
Carburants et lubrifiants	19 262	16 119	-16%	-25%	-15%
Autres C I	111 520	119 011	7%	-4%	8%
Autres charges	126 821	109 170	-14%	-23%	-13%
Impôts et taxes	42 667	14 447	-66%	-70%	-66%
Impôts fonciers	5 925	5 322	-10%	-19%	-9%
Taxes professionnelles	35 928	7 280	-80%	-82%	-79%
Loyers et fermages	45 254	50 532	12%	0%	13%
Salaires	12 824	16 025	25%	12%	27%
Charges sociales des salariés	4 387	5 285	20%	8%	22%
Assurances	21 690	22 881	5%	-5%	7%

Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

L'ampleur du recul des charges financières est également à signaler. En quatre ans ces dernières régressent en effet de 25%, ce qui génère une économie moyenne de 10 000 francs par exploitation. Enfin, on peut constater que le niveau des charges opérationnelles (engrais, produits de défense des végétaux, semences, carburants et lubrifiants) est - en 1995 - notablement plus faible que celui observé en 1991.

Face aux incertitudes générées par la réforme il se confirme que les agriculteurs ont réagi en commençant par réduire sensiblement les quantités d'intrants par hectare cultivé. Ce phénomène, amplement analysé et commenté par ailleurs, ne doit toutefois pas faire oublier l'importance des économies réalisées sur les charges financières et les impôts et taxes.

Tableau 14 : Les revenus

<i>Francs par exploitation</i>	<i>1991</i>	<i>1995</i>	<i>95/91</i>
Excédent Brut d'Exploitation	289 881	345 047	19%
Résultat Courant Avant Impôts	138 498	208 506	51%
Remboursements en capital	67 809	69 141	2%
Revenu disponible	190 489	254 166	33%
Prélèvements privés	170 937	186 955	9%
Charges sociales de l'exploitant	46 799	50 599	8%
Autofinancement net	19 552	67 212	244%

Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

Les revenus progressent

La stabilité globale des recettes par exploitation, conjuguée à la baisse des charges courantes, se traduit par une augmentation moyenne de 19% de l'Excédent Brut d'Exploitation (en francs courants). *Toutefois, la dimension des exploitations étudiées ayant progressé, durant la période étudiée, de 11% et le prix du PIB de 8,5%, l'EBE en francs constants par hectare ressort - en 1995 - au même niveau que celui dégagé avant la réforme.*

La baisse des investissements durant les premières années qui suivirent la réforme, le moindre recours au crédit pour leur financement et le recul des taux d'intérêts ont néanmoins permis d'alléger le poids de la dette. Le revenu disponible progresse donc plus rapidement que l'EBE. Après paiement des charges sociales et prélèvements privés, l'autofinancement disponible pour financer de nouveaux investissements (ou épargner) s'élève à 67 000 francs, contre 20 000 francs quatre ans auparavant.

Des adaptations variables selon les régions

L'évolution du revenu disponible par hectare de SAU, qui est de 20% en moyenne, est très variable selon les régions.

Il baisse de 15% pour les producteurs d'Ile de France qui, malgré des économies importantes sur les charges, ne parviennent pas à compenser les baisses de recettes liées au gel des terres, à la diminution des prix et à la chute des rendements.

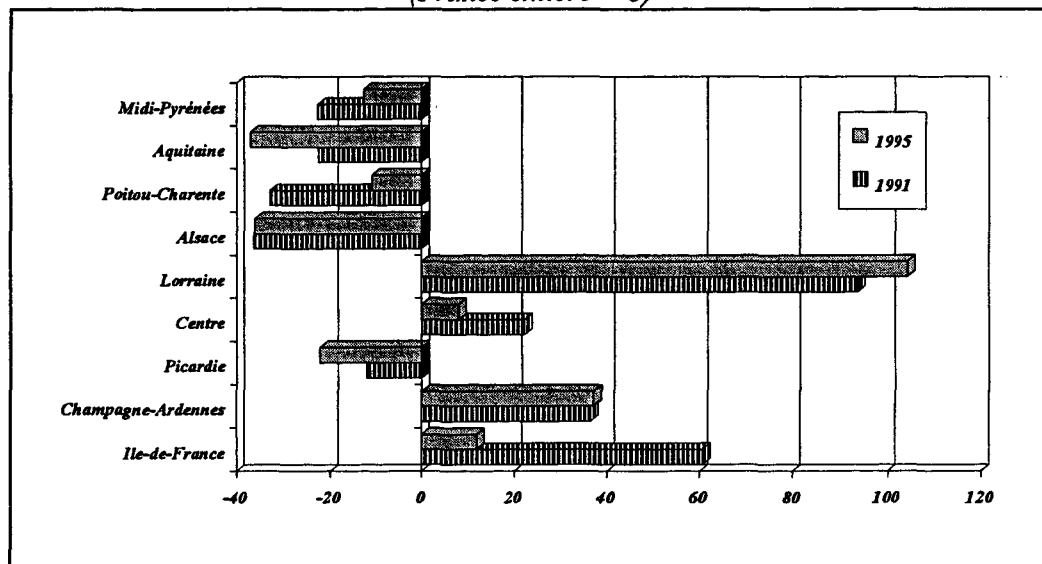
Tableau 15 : Evolutions régionales

	Ile de France	Champagne Ardenne	Picardie	Centre	Lorraine	Alsace	Poitou Charente	Aquitaine	Midi Pyrénées	Ensemble
Univers en 1995	3324	4849	2665	12844	1617	2515	6895	5521	8441	63917
SAU	9%	12%	9%	9%	21%	11%	16%	10%	9%	11%
SAU cultivée	-3%	3%	-1%	-6%	13%	0%	1%	-7%	-8%	-1%
SCOP hors jachère	0%	4%	-4%	-2%	12%	10%	10%	-3%	-2%	1%
Produit brut total	-36%	-27%	-28%	-35%	-22%	-13%	-16%	-26%	-30%	-28%
Dont COP	-40%	-34%	-36%	-36%	-29%	-13%	-18%	-29%	-33%	-32%
Charges totales	-12%	-9%	-11%	-10%	7%	-4%	1%	-12%	-6%	-7%
Dont CI	-7%	-6%	-10%	-5%	9%	2%	-1%	-9%	0%	-4%
EBE	-5%	22%	23%	6%	29%	20%	52%	-2%	22%	19%
Revenu disponible	-7%	34%	18%	18%	41%	34%	77%	8%	50%	33%
Recettes / ha	-15%	-7%	-8%	-11%	-4%	-4%	4%	-15%	-2%	-7%
CI / ha cultivé	-5%	-9%	-9%	1%	-4%	2%	-2%	-2%	9%	-2%
RD / ha	-15%	20%	9%	8%	17%	20%	53%	-1%	38%	20%
Rendement blé	-18%	-12%	-9%	-9%	3%	-12%	-6%	-18%	-2%	-7%
Rdt orge d'hiver	-8%	-9%	-9%	-18%	-12%	-5%	-32%	-29%	10%	-8%
Rendement maïs	0%	-2%	13%	12%	18%	-2%	2%	3%	0%	3%

Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

Pour les exploitants de la région Poitou-Charentes le revenu disponible par hectare marque, au contraire, une progression importante (+ 53% en quatre ans). En dépit de la mise en jachère de 14% de la SCOP, l'augmentation de la SAU et la réorientation des productions ont permis à ces agriculteurs de voir leurs recettes par hectare progresser légèrement. L'écart de revenu disponible moyen dégagé par les producteurs de ces deux régions, qui était de 178 000 francs par exploitation en 1991, n'est plus que de 57 000 francs en 1995.

Graphique 2 : Evolution de la position relative du revenu disponible selon les régions (France entière = 0)



Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

Le niveau élevé des résultats obtenus par les producteurs lorrains, comparativement à ceux dégagés par leurs homologues situés en Aquitaine ou en Alsace, renvoie essentiellement aux différences de dimension des exploitations.

Tableau 16 : Résultats de l'exercice 1995

Francs par exploitation	Ile de France	Champagne Ardenne	Picardie	Centre	Lorraine	Alsace	Poitou Charente	Aquitaine	Midi Pyrénées
SAU (hectares)	121,41	127,12	107,90	112,45	199,00	47,30	90,78	36,67	79,66
Aides directes	304 674	300 425	255 472	276 814	465 891	113 192	233 423	96 068	223 988
Soit par hectare	2 509	2 363	2 368	2 462	2 341	2 393	2 571	2 620	2 812
Produit brut	670 819	675 422	649 288	539 579	926 858	424 133	496 501	354 087	379 427
Soit par hectare	5 525	5 313	6 017	4 798	4 658	8 967	5 469	9 656	4 763
Charges totales	762 732	690 384	717 737	625 942	1 031 061	408 518	544 163	337 143	421 941
Soit par hectare	6 282	5 431	6 652	5 566	5 181	8 637	5 994	9 194	5 297
Revenu disponible	284 322	349 086	197 702	274 119	519 249	162 294	226 621	160 038	221 799
Soit par hectare	2 342	2 746	1 832	2 438	2 609	3 431	2 496	4 364	2 784
Aides / Recettes	31%	31%	28%	34%	33%	21%	32%	21%	37%
Aides / revenu disponible	107%	86%	129%	101%	90%	70%	103%	60%	101%

Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

Dans la plupart des régions les aides directes représentent environ un tiers des recettes et l'intégralité du revenu disponible. Des pourcentages moins élevés sont cependant observables pour les producteurs situés en Alsace et en Aquitaine. Cette moindre importance des aides directes dans la formation du revenu est liée à l'obtention d'un produit brut par hectare plus élevé que dans les autres régions, résultat lui même lié à l'importance du maïs dans les assolements et, en Aquitaine, à l'existence d'ateliers "hors sol".

Tableau 17 : Les assolements en 1995 (en % de la SCOP cultivée)

	Ile de France	Champagne Ardenne	Picardie	Centr e	Lorraine	Alsace	Poitou Charente	Aquitaine	Midi Pyrénées
Blé tendre	50%	45%	57%	46%	40%	26%	28%	6%	20%
Blé dur	0%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	14%
Orge d'hiver	5%	13%	9%	6%	13%	3%	1%	0%	3%
Orge de printemps	7%	5%	4%	3%	6%	0%	4%	2%	0%
Maïs grain	7%	3%	2%	10%	2%	64%	33%	74%	17%
Maïs semence	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	6%	3%
Colza	11%	20%	10%	12%	35%	5%	5%	3%	2%
Tournesol	4%	4%	0%	12%	3%	2%	23%	8%	26%
Soja	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	9%
Pois	15%	9%	16%	7%	0%	0%	5%	0%	3%

Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

Plus fortes augmentations de revenus pour les "petites" exploitations

La même analyse réalisée sur la base de la dimension économique des exploitations (ici le chiffre d'affaires total de l'exercice 1991) permet de constater que l'évolution des plus petites se démarque nettement de celle des autres exploitations.

L'augmentation de la SAU est insuffisante pour compenser les effets du gel des terres et la SCOP cultivée ne retrouve son niveau de 1991 que grâce au recul des surfaces fourragères et des "autres cultures". Le taux de gel global (17%) est identique à celui observé pour les autres classes de chiffre d'affaires, mais la totalité des surfaces retirées de la production ne porte aucune culture. Pour les plus grandes unités, au contraire, près du tiers des surfaces mises en jachère est affecté à la production de cultures non alimentaires.

Tableau 18 : L'utilisation des surfaces selon la classe de chiffre d'affaires

Milliers de F.	< 250	250 - 500	500 - 750	750 - 1000	> 1000	Ensemble
Univers	8 098	17 706	13 771	9 885	14 456	63 917
SAU en 1995 (ha)	35,18	55,25	87,50	109,03	182,61	96,78
Evolution 1995 / 1991	8%	13%	10%	14%	11%	11%
Jachère non industrielle (ha)	5,03	6,96	9,33	14,03	20,01	11,27
SAU cultivée en 1995 (ha)	30,15	48,29	78,17	95,00	162,60	85,51
Evolution 1995 / 1991	-8%	-2%	-2%	-1%	-1%	-1%
SCOP en 1995 (ha)	29,27	50,50	76,50	99,37	166,20	87,14
SCOP cultivée en 1995 (ha)	24,24	43,54	67,17	85,34	146,19	75,87
Evolution 1995 / 1991	4%	3%	0%	4%	0%	1%
Taux gel (1)	17,2%	13,8%	12,2%	14,1%	12,0%	12,9%
Jachère industrielle (ha)	0,09	1,45	3,23	4,03	7,66	3,46
Soit en % de la SCOP	0%	3%	4%	4%	5%	4%
Taux de gel total	17%	17%	16%	18%	17%	17%

(1) Hors jachère industrielle Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

Si, pour toutes les catégories étudiées, la moyenne des recettes par exploitation s'avère pratiquement inchangée entre 1991 et 1995, il n'en est pas de même si l'on fait abstraction de l'évolution des surfaces. Ramené à l'hectare de SAU, le produit total avec aides baisse en effet plus fortement pour les exploitations dont le chiffre d'affaires était supérieur à 500 000 francs en 1991 que pour celles de dimension inférieure.

Toutefois, la baisse des charges étant durant la même période plus importante sur les exploitations les plus grandes, les variations d'EBE sont pratiquement identiques pour toutes les classes de dimension.

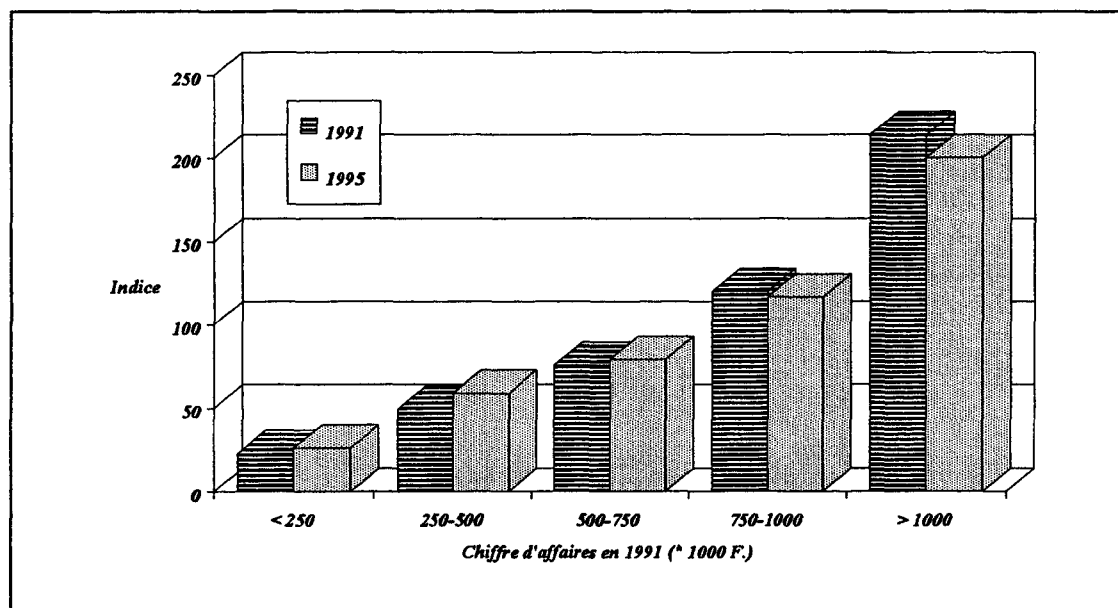
Tableau 19 : Les résultats en fonction du chiffre d'affaires

Francs par exploitation	< 250	250 - 500	500 - 750	750 - 1 000	> 1 000	Ensemble
Produit brut total en 1995	112 487	268 370	424 693	631 931	1 048 706	515 016
Evolution 1995 / 1991	-35%	-25%	-32%	-27%	-27%	-28%
Aides directes en 1995	76 419	139 294	211 754	278 452	461 918	241 429
Soit par ha de SCOP	2 611	2 758	2 768	2 802	2 779	2 771
Recettes en 1995	188 906	407 664	636 447	910 383	1 510 624	756 445
Evolution 1995 / 1991	3%	11%	0%	3%	3%	4%
Recettes / ha en 1995	5 370	7 379	7 274	8 350	8 272	7 816
Evolution 1995 / 1991	-4%	-2%	-9%	-10%	-7%	-7%
Evolution des charges en amont de l'EBE	-6%	-2%	-10%	-6%	-7%	-7%
Dont Consommations Intermédiaires.	-3%	3%	-6%	-4%	-5%	-4%
Dont engrais	-2%	-13%	-14%	-11%	-14%	-13%
Dont produits de défense des vgx	6%	6%	-7%	-2%	-8%	-5%
Service de la dette 1995/1991	-39%	-22%	-19%	-5%	4%	-8%
Excédent Brut d'Exploitation 1995/1991	17%	29%	16%	16%	18%	19%
Revenu disponible 1995/1991	52%	58%	39%	30%	25%	33%

Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

En terme de revenu disponible, les écarts sont par contre nettement plus marqués. On constate en effet que le service de la dette (intérêts + capital) recule fortement pour les "petites" exploitations, alors qu'il n'évolue pratiquement pas pour les plus grandes. En dépit de ces évolutions fortement différenciées selon la dimension des exploitations, les écarts de revenu entre les deux groupes extrêmes restent importants.

Graphique 3 : Evolution de la position relative du revenu disponible selon la dimension économique des exploitations (ensemble = 100)



Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

CONCLUSION

La bonne tenue des cours des céréales, des oléagineux et des protéagineux, l'octroi d'aides directes substantielles et l'augmentation importante de la surface moyenne des exploitations ont permis aux producteurs "professionnels" de "grandes cultures" d'améliorer nettement leurs revenus entre 1991 et 1995. Cette embellie devrait se poursuivre en 1996 grâce, notamment, à la diminution du taux de gel et aux prix élevés des céréales durant une bonne partie de l'année.

Toutefois, compte tenu de l'importance des recettes issues de la production céréalière et du rôle essentiel qu'y jouent les aides directes dans la formation du revenu (Cf. "les aides directes : montant, répartition et poids dans le revenu" pour plus de précisions), les exploitations françaises de "grandes cultures" restent très sensibles aux variations des prix et sont devenues tributaires d'éventuelles modifications de la politique agricole commune.

Tableau 20 : Quelques indicateurs de synthèse

<i>Francs par exploitation</i>	<i>1995</i>
Surface cultivée (hectares)	85,5
Revenu disponible	254 200
Aides Directes	241 400
Produit brut céréales	317 100
Produit brut total	515 000
Consommations intermédiaires	306 800
Valeur ajoutée brute	208 200
Aides directes / revenu disponible	95%
Produit céréales / revenu disponible	125%
Valeur ajoutée brute par hectare cultivé	2 435
Soit en % du revenu disponible	0,96%

Source : RICA - OTEX 13 - Echantillon constant - Traitements BEP.

Ainsi, une baisse des prix des céréales de 10% (par rapport à ceux payés aux producteurs en 1995) entraînerait - *toutes choses restant égales par ailleurs* - une diminution moyenne du revenu disponible de 11%. De même, le revenu disponible moyen reculerait de 8% si les aides directes régressaient de 10%. Notons cependant que toute augmentation de 1% de la surface cultivée se traduirait (en supposant toujours que *toutes choses restent égales par ailleurs*) par un supplément de revenu disponible d'environ 1%.

Selon le degré de spécialisation des exploitations, leurs niveaux de rendements et de marges, ou le montant moyen des aides directes qu'elles perçoivent, ces proportions peuvent toutefois varier considérablement. Certaines exploitations seront ainsi beaucoup sensibles à une baisse des aides directes qu'à une diminution du prix des céréales, et inversement. Les effets d'un "approfondissement" de la réforme seraient donc, comme le prouve l'analyse des évolutions intervenues au cours de la période récente, de nouveau fortement différenciés.

Dans un contexte de prix, ou d'aides directes, orientés à la baisse il semble néanmoins très probable que la plupart des agriculteurs cherchera, en priorité, à maintenir ses revenus en poursuivant - chaque fois que cela sera possible - une stratégie basée sur l'augmentation des surfaces cultivables.

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Outils de la PAC et perspectives. *CHAMBRES D'AGRICULTURE*. Supplément au n°850, Décembre 1996. Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 1996. *LES CAHIERS*. n°10-11, Décembre 1996. SCEES-INSEE. Agreste. Direction des Affaires Financières et Economiques, Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Enquête sur la structure des exploitations. *LES CAHIERS*, Spécial Structures. Octobre 1996 - n°7-8. Agreste. SCEES, Direction des Affaires Financières et Economiques, Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Résultats des exploitations agricoles du RICA. *CHAMBRES D'AGRICULTURE*. Supplément au n°845, Juin 1996. Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Les Comptes de l'Agriculture Française de 1995. *LES CAHIERS*. n°5-6, Juin 1996. Agreste. SCEES, Direction des Affaires Financières et Economiques, Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Résultats économiques des exploitations agricoles en 1994. Réseau d'information comptable agricole. SCEES-INSEE-INRA. *LES CAHIERS*. n°3-4, Juin 1996. Agreste. Direction des Affaires Financières et Economiques, Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Les paiements directs aux agriculteurs. *ECONOMIE RURALE*. n°233, Mai-juin 1996.

Bilan de trois années d'application de la réforme. *LES CAHIERS*, Spécial PAC. Mars-juin 1996 - n°1-2. Agreste. SCEES, Direction des Affaires Financières et Economiques, Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Résultats économiques des exploitations agricoles : diversité et performances. *CHAMBRES D'AGRICULTURE*. Supplément au n°831, Mars 1995. Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

La réforme de la PAC. *CHAMBRES D'AGRICULTURE*. n°802, Juillet 1992. Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

LES EXPLOITATIONS FRANÇAISES D'ÉLEVAGE BOVIN

QUATRE ANS APRÈS LA RÉFORME DE LA PAC

Philippe Boyer

Bureau des concours publics à l'agriculture

LES EXPLOITATIONS FRANÇAISES D'ÉLEVAGE BOVIN QUATRE ANS APRÈS LA RÉFORME DE LA PAC

OBJECTIFS ET MÉTHODE : L'ANALYSE SUR LA BASE DU RICA

L'application de la réforme de la PAC dans les secteurs de l'élevage a déjà fait l'objet de plusieurs études de type microéconomique menées à partir de la base des données individuelles du Réseau d'information comptable agricole (RICA). L'analyse des nouveaux dispositifs de régulation économique du secteur de l'élevage a ainsi porté sur leurs effets potentiels [Blogowski ; Boyer, 1994] et leurs premières conséquences effectives sur les revenus des exploitations [Boyer, 1996 ; Boyer, Chatellier, Colson, 1995].

La disposition des données individuelles de 1995 des exploitations du RICA permet aujourd'hui d'actualiser ces résultats, à la veille de l'achèvement de la réforme, prévu en 1996¹. L'analyse portera sur les exploitations pérennes relevant des orientations technico-économiques spécialisées "bovins élevage et viande" (otex 42) et "bovins lait" (otex 41).

En 1995, et sur la base de l'échantillon complet du RICA, un peu plus de la moitié (53%) du cheptel bovin français est détenu dans les exploitations relevant de l'une ou l'autre de ces orientations, avec 29% pour les "bovins lait", et 24% pour les "bovins élevage et viande". Cette dernière otex contribue pour 31% au total du produit bovin national (ventes - achats d'animaux, plus variation de stock), tandis que la part revenant aux élevages à dominante laitière est de 23%.

Malgré leurs poids très comparables dans la production nationale de viande bovine², ces orientations diffèrent fortement quant à la part du produit bovin dans leur produit total (90% en moyenne pour l'orientation "bovins élevage et viande", 20% en "bovins lait"). Il s'ensuit des différences marquées dans l'accès au système d'aides directes mis en place par la réforme, et dans les stratégies d'adaptation des exploitations.

Deux questions seront privilégiées dans la présente approche :

1) Comment les revenus ont-ils évolué dans les exploitations spécialisées d'élevage bovin ?

En France, les exploitations spécialisées dans l'élevage de "bovins viande"³ présentent chaque année un revenu moyen nettement inférieur à celui dégagé dans la plupart des autres orientations de production [SCEES, 1996]. Sans pour autant modifier cette hiérarchie, les premières simulations des effets de la réforme sur les revenus laissaient cependant augurer une amélioration sensible de la situation de ces éleveurs, sous l'effet de la forte revalorisation des primes bovines et de leur modulation favorable aux élevages les moins intensifs (particulièrement bien représentés en France). En moyenne, l'augmentation des aides directes "surcompensait" ainsi la baisse des prix prévue par la réforme.

¹ En 1995, les valeurs des nouveaux paramètres du soutien à l'agriculture (prix garantis, montants unitaires des primes compensatrices, critères individuels de modulation des aides directes) sont en quasi-totalité celles de "l'horizon réforme accomplie", à l'exception du seuil de plafonnement des primes bovines. De 2,5 unités de gros bétail par hectare de superficie fourragère (UGB / ha SF) en 1995, ce seuil est porté à 2 UGB / ha SF en 1996.

² Sauf mention contraire le terme de viande bovine est à prendre ici au sens large, recouvrant à la fois les animaux "maigres" et "finis".

³ Ces exploitations, relevant de l'orientation technico-économique "bovins élevage et viande" (otex 42), produisent soit des animaux "finis", destinés à être abattus dès leur départ de l'exploitation, soit des animaux vendus "maigres" à d'autres éleveurs qui en assureront la finition.

Dans les premières années d'application des nouveaux dispositifs, ce caractère "surcompensateur" des aides à l'élevage a été accru par la bonne tenue des cours des bovins, surtout en référence à la conjoncture très défavorable de l'année 1991, précédant la réforme.

Bien que moins directement concernées par la réforme de la PAC, les exploitations spécialisées dans la production laitière⁴ devaient globalement bénéficier des nouveaux dispositifs. Les plus herbagères d'entre elles pouvaient accéder à la "prime au maintien de l'élevage extensif", ou "prime à l'herbe", instaurée dans le cadre du volet communautaire agri-environnemental d'accompagnement de la réforme. Quant aux élevages plus intensifs, ils devaient bénéficier, pour leurs superficies de maïs-fourrage, des primes à l'hectare du nouveau régime de soutien céréalière. Dans les deux cas, ces nouvelles aides s'avéraient au moins compenser les effets de la baisse programmée du prix du lait et des bovins.

Pour chacune de ces deux orientations bovines spécialisées, on se propose de préciser les déterminants de la variation du revenu des exploitations entre 1991 (soit la dernière année avant réforme) et 1995. Dans l'objectif de cerner au mieux les adaptations individuelles réalisées au cours de cette période par les éleveurs, les observations porteront sur un sous-échantillon du RICA, constitué par les seules exploitations pérennes. De plus, afin de limiter les sources de variations des résultats, seules les exploitations ayant conservé leur orientation initiale (otex 41 ou otex 42) seront analysées. La population ainsi définie sera par la suite désignée sous le nom d'*échantillon constant à otex constante*".

2) Quel est l'impact des nouveaux dispositifs sur les élevages extensifs ?

Les engagements souscrits par l'Union européenne auprès de l'Organisation mondiale du commerce limitent désormais les possibilités d'exportation de viande bovine communautaire sur les pays tiers. À cette contrainte s'ajoute la tendance à la diminution de la consommation intérieure de viande rouge, indépendamment de la désaffection récente induite par les craintes que suscite en Europe l'épidémie d'encéphalite spongiforme bovine.

Dans ce contexte, une meilleure maîtrise de la production est souhaitable afin d'éviter que l'ajustement offre-demande se réalise uniquement par les prix, avec des conséquences dommageables pour les revenus des éleveurs, déjà très modestes en moyenne.

La nouvelle instrumentation de l'organisation commune du marché de la viande bovine comporte des dispositifs a priori cohérents avec cet objectif de maîtrise de l'offre. Il s'agit en effet :

- de la limitation par État membre des effectifs d'animaux bénéficiant des aides bovines ("quotas de primes") ;
- de l'introduction du **chargement des surfaces fourragères** comme critère de modulation des aides directes, avec l'instauration d'un seuil de chargement plafonnant le nombre d'animaux primables dans chaque exploitation, et le recalibrage des primes à l'élevage en faveur des systèmes d'élevage les moins intensifs.

Au début de l'entrée en vigueur de la réforme, le volume des livraisons françaises de viande bovine a bien diminué (-12% entre 1992 et 1994), mais ceci ne peut être directement imputé aux nouveaux dispositifs [Laconde, 1995]. Cette rétraction de l'offre s'inscrit en effet dans l'évolution cyclique de la production bovine, indépendamment de la réforme de la PAC. Cette dernière est toutefois indirectement à

⁴ Ces exploitations relèvent de l'orientation technico-économique "bovins lait" (otex 41). Malgré leur forte spécialisation laitière, la viande bovine constitue en moyenne 20% de leur produit total, sous forme de production "fatale" jointe à celle du lait (veaux de 8 jours, vaches de réforme), à laquelle s'ajoute parfois le produit "viande" d'un atelier secondaire d'engraissement.

l'origine d'un recul provisoire de la production : les éleveurs semblent avoir en effet anticipé l'instauration de "quotas de primes", en conservant des jeunes animaux afin d'accroître à terme leur cheptel primable de référence.

La baisse des volumes commercialisés qui en résulte ne peut évidemment qu'être temporaire, et suivie d'une reprise induite par l'accroissement du potentiel de production.

Reste que la modulation des aides en fonction du chargement est potentiellement de nature à favoriser une valorisation plus extensive des surfaces fourragères disponibles, répondant alors à un objectif de maîtrise de l'offre, mais avec des effets induits : l'agrandissement et la diminution du nombre d'exploitations ⁵.

On se propose ici de mesurer la différenciation introduite par les nouveaux dispositifs dans les niveaux d'aide, en fonction de différents types d'élevage bovin spécialisés.

EN "BOVINS VIANDE" : FORTE PROGRESSION DES REVENUS GRÂCE AUX AIDES ET À L'AGRANDISSEMENT

Le sous-échantillon "constant à otex constante" de l'orientation technico-économique "bovins élevage et viande (otex 42) comprend 238 individus, représentant après extrapolation 34 000 exploitation fortement spécialisées dans la production de viande bovine, mais pouvant mettre en œuvre des systèmes d'élevage divers : naisseurs ou naisseurs-engraisseurs exploitant un cheptel de vaches nourrices, engraisseurs "purs" se consacrant exclusivement à la finition d'animaux nés dans d'autres exploitations (ce dernier type est cependant très peu représenté dans l'échantillon). Au-delà de ces différences, le revenu moyen est modeste, limité notamment par des gains de productivité physique par animal (nombre de veaux nés par vache) relativement faibles. L'agrandissement des exploitations est donc la voie généralement privilégiée pour améliorer le revenu des éleveurs, et cette stratégie a été confortée par le nouveau système d'aides directes

Forte évolution moyenne des revenus

En moyenne, l'excédent brut d'exploitation (EBE : revenu avant prise en compte des charges financières) progresse de plus de 40% entre 1991 et 1995. Cette évolution est imputable à la croissance du produit total et, surtout, à la forte augmentation des aides directes.

Le produit total augmente en effet modestement (+3%), la progression du produit bovin étant en partie compensée par la baisse des autres produits, probablement conjoncturelle (variation des stocks fourragers).

Le poste "aides directes", en forte croissance, bénéficie à la fois de l'agrandissement des exploitations, de la revalorisation du montant unitaire des primes bovines qui existaient déjà avant la réforme de la PAC, et des nouvelles aides instaurées en 1992 (Cf. encadré).

Les charges (réduites ici à celles prises en compte dans le calcul de l'EBE), progressent presque parallèlement au produit bovin.

⁵ On peut résumer de façon très schématique le raisonnement liant "l'extensification" et la maîtrise de l'offre. Si le système associant baisse de prix et aides modulées en fonction du chargement est calibré pour dissuader les producteurs en place de chercher à améliorer leur revenu en augmentant la production par unité de surface, c'est par l'agrandissement-extensification (augmentation de cheptel inférieure à l'augmentation de superficie) que chacun cherchera à accroître son revenu. En considérant que la surface totale disponible pour l'élevage ne peut augmenter, ce processus se traduit évidemment par une diminution globale de la production (aux gains de productivité physique par animal près), mais aussi par la disparition des exploitants les moins armés pour la "course à l'agrandissement".

Tableau 1 - L'EBE et ses composantes dans les exploitations "bovins viande"

	Moyenne par exploitation (Francs courants)		Variation (1991-95)
	1991	1995	%
Produit total (1)	288 076	296 540	+3%
- dont produit bovin	242 741	267 715	+10%
Charges en amont de l'EBE	195 356	213 369	9%
Aides directes	57 870	131 265	+127%
- dont aides bovines (2)	33 307	83 844	+152%
Excédent brut d'exploitation	150 590	214 435	+42%

Source : RICA, échantillon constant à otex constante

(1) : valeur de la production, hors aides, hors production intraconsommée, nette des achats d'animaux, et incluant des produits divers non financiers (agrotourisme, remboursement de TVA).

(2) : prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, prime spéciale aux bovins mâles et aides diverses liées à la production de viande bovine (hors "prime à l'herbe" et indemnité compensatrices de handicaps naturels).

LES AIDES DIRECTES DONT BÉNÉFICIENT LES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE

Les aides bovines

Les élevages bovins bénéficient tout d'abord des primes spécifiques assises sur le cheptel de vaches nourrices (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) ou de jeunes bovins (prime spéciale aux bovins mâles). Ces deux aides préexistaient avant la réforme de la PAC ; cette dernière en a revalorisé les montants unitaires (par animal primé). Cependant, le nombre d'animaux primés dans chaque exploitation est désormais plafonné en fonction de la superficie fourragère disponible (seuil fixé à 2,5 UGB / ha en 1995), tandis qu'une majoration spécifique de ces aides est accordée depuis 1992 aux élevages dont le chargement des surfaces fourragères est inférieur à 1,4 UGB / ha SF. (il s'agit dans les deux cas du "chargement PAC", qui diffère du chargement habituellement calculé par les techniciens). Avec certaines autres subventions (d'incidence plus faible), la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et la prime spéciale aux bovins mâles constituent l'agrégat des "aides bovines" identifié dans la présente étude.

Les autres aides à l'élevage d'herbivores

Les élevages de bovins (laitiers ou à viande) d'ovins ou de caprins situés dans les zones défavorisées et de montagne bénéficient des indemnités compensatrices de handicaps naturels. Ces aides, instaurées en 1974 sont également assises sur le cheptel détenu, elles sont assorties de conditions de chargement des surfaces fourragères, et ont été revalorisées par la réforme de la PAC. Au titre des mesures d'accompagnement de cette réforme, la Communauté européenne a instauré en outre des aides directes "agri-environnementales" en faveur de certains modes d'exploitation agricoles respectueux du milieu naturel. Depuis 1995, elles sont enregistrées dans le RICA au sein d'un agrégat spécifique qui, dans les exploitations étudiées ici, est essentiellement composé par la "prime au maintien des élevages extensifs", dite "prime à l'herbe", accordée sous la forme d'une aide à l'hectare de prairies aux élevages à faible chargement. Avec les "aides bovines" et les primes soutenant l'élevage ovin, ces subventions constituent l'agrégat des "aides à l'élevage herbivore" identifié dans la présente étude.

Les aides aux cultures

Ce sont les aides directes à l'hectare instaurées par la réforme de la PAC pour les productions céréalières, oléagineuses et protéagineuses. Pour les exploitations spécialisées dans l'élevage, ces aides portent essentiellement sur des superficies dont la production n'est pas vendue, mais "intraconsommée" par les animaux de l'exploitation (maïs fourrage, céréales-grain). Ces primes, qui contribuent au soutien des activités d'élevage, sont identifiées sous l'intitulé des "aides à l'intraconsommation".

Les aides à l'élevage d'herbivores et les aides à l'intraconsommation constituent l'essentiel du poste "aides directes" des exploitations bovines spécialisées, auquel s'ajoutent d'autres subventions, à caractère plus conjoncturel (indemnisation de calamités), moins fréquentes (primes à la cessation d'activité laitière), ou de montants plus modestes (aides des collectivités locales).

L'accroissement du cheptel compense la baisse des prix des bovins...

La réforme de la PAC avait instauré une baisse progressive du prix d'intervention de la viande bovine (15% en trois ans). Cependant, de 1992 à 1994, cette baisse du soutien des prix ne s'est pas répercutée sur les prix de marché, et ces derniers avaient progressé de 5%⁶ par rapport à 1991. Deux facteurs avaient alors participé à cette évolution favorable :

- tout d'abord, l'année 1991, précédant la réforme de la PAC, avait été marquée par un effondrement des cours de la viande bovine : le cycle de la production bovine se situait alors à un point culminant et l'offre était accrue par la décapitalisation des grands élevages des nouveaux Länder de l'Allemagne réunifiée,
- de 1992 à 1994, le cycle de l'offre bovine se situait dans une phase décroissante [Casagrande ; Fraysse, 1996],

En outre, l'intervention est moins systématique en viande bovine que dans d'autres productions, et de ce fait, les prix institutionnels sont moins directeurs des prix de marché. Les deux types de prix ont pu ainsi suivre une évolution divergente entre 1991 et 1994.

De 1994 à 1995, pour la première fois depuis la mise en œuvre de la réforme de la PAC, le prix des gros bovins enregistre une baisse (-8,2%), suite au redémarrage à la hausse du cycle de production. À l'effet de la reprise de l'offre s'ajoutent celui de la baisse du prix d'intervention, et l'impact des dévaluations monétaires de 1995 dans des pays clients de l'élevage français (Espagne, Italie). Au total, entre 1991 et 1995, le prix des gros bovins diminue de 3,6%.

Dans les exploitations spécialisées "bovins viande" de l'échantillon constant du RICA, ce retournement de tendance se traduit sur la même période par une baisse moyenne de 5% du produit bovin par UGB bovine⁷.

Pour autant, le produit bovin moyen de ces mêmes exploitations a progressé de 10% sur la même période, grâce à l'augmentation du nombre d'UGB (+16%). Malgré la baisse des prix, l'accroissement du cheptel permet ainsi d'améliorer le produit bovin. Toutefois, le produit total par exploitation n'augmente que de 3%, du fait de la baisse enregistrée sur d'autres postes (variation de stocks fourrager).

Tableau 2 - Variation du produit bovin

	Moyenne par exploitation		Variation (1991-95) %
	1991	1995	
Produit bovin par UGB bovines	3 557	3 393	-5%
Nombre d'UGB bovines	68,24	78,91	+16%
Produit bovin total	242 741	267 715	+10%

Source : RICA, échantillon constant à cotex constante

⁶ D'après les évolutions annuelles du prix des gros bovins, mentionnées dans les Comptes de l'agriculture françaises de 1992 à 1994.

⁷ Ce ratio n'est qu'un indicateur imparfait de la baisse de l'évolution du prix des bovins dans les exploitations du RICA, mais, compte tenu des variables disponibles dans cette base de données, il s'avère impossible d'opérer une décomposition précise des évolutions en volume et en prix.

... et amplifie l'effet de la revalorisation des primes bovines

Ramenées à l'UGB, les aides bovines passent de 488 F en 1991 à 1 063 F en 1995. Ces 188% d'augmentation résultent principalement de la revalorisation de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et de la prime spéciale aux bovins mâles, ainsi que de l'instauration d'une majoration de ces primes (240 F par animal) pour les élevages dont le chargement s'avère inférieur à 1,4 UGB / ha.

À ces augmentations des primes unitaires s'ajoutent leur extension à des animaux auparavant non primés (bovins mâles de 22 mois, vaches détenues dans les quelques élevages "viande" détenant un petit quota laitier), ainsi que l'effet de l'évolution de la composition des cheptels ("repousse", ou report de la vente des jeunes bovins jusqu'à l'âge d'éligibilité à la prime). Alliée à la croissance du cheptel, la progression du taux de primes à l'UGB se traduit par une augmentation moyenne de 152% du poste des aides bovines.

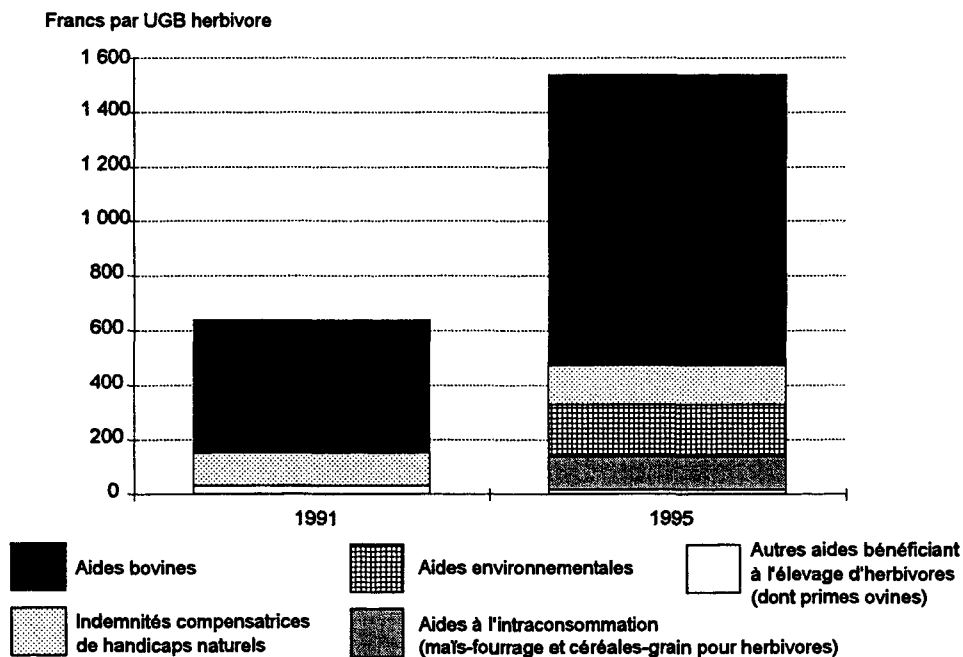
Les exploitations étudiées accèdent également à d'autres aides directes, instaurées ou revalorisées par la réforme (Cf. encadré), et particulièrement la prime au maintien de l'élevage extensif - du fait du caractère principalement herbager des élevages de l'otex 42 - et l'indemnité compensatrice de handicaps - du fait de la localisation dominante de ces élevages en zones défavorisées ou de montagne -.

Au total, l'ensemble des aides directes progresse de 127% entre 1991 et 1995. Cette évolution, ainsi que la structure des aides perçues en 1995, illustrent le caractère globalement herbager et extensif des exploitations françaises spécialisées dans l'orientation "bovins viande". Ces élevages accèdent ainsi largement aux nouveaux dispositifs de soutien direct aux productions animales, instaurés par la réforme de la PAC.

Ramené à l'UGB "herbivore" (pratiquement identique ici à l'UGB bovine), l'ensemble des aides directes soutenant l'élevage (aides aux surfaces d'intraconsommation incluses) passe en 4 ans et en moyenne de 640 F à 1 540 F. On notera sur le graphique ci-après l'impact non négligeable des nouvelles subventions instaurées par la réforme : aides agri-environnementales ("prime à l'herbe", pour l'essentiel), et primes aux superficies dont la production est intraconsommée par l'élevage⁸.

⁸ Le montant de ces aides est estimé à partir des variables renseignées dans le RICA, et sous l'hypothèse que la plupart des éleveurs ont sollicité des primes céréalières pour leur superficies intraconsommées, ainsi que la réglementation l'autorise. L'autre option réglementaire consiste à renoncer à ces primes, et à déclarer les superficies en cause comme des surfaces fourragères, afin de diminuer le "chargement PAC" et accéder ainsi aux aides réservées aux élevages les plus extensifs.

*Graphique 1 - Évolution du montant par UGB des aides bénéficiant à l'élevage.
Données moyennes par exploitation de l'otex 42.*



Des revenus davantage dépendant des aides directes

Avant la réforme, les revenus des exploitations d'élevage bovin-viande dépendaient déjà fortement des aides directes, celles-ci représentant en moyenne près de 40% de l'excédent brut d'exploitation en 1991.

Cette proportion s'accroît avec la réforme, atteignant 60% en 1995.

Malgré la baisse des prix des bovins intervenue en 1995, les aides directes présentent en général un caractère "surcompensateur". De 1991 à 1995, en raisonnant sur le seul cheptel bovin, les aides afférentes (primes bovines) progressent de 580 F par UGB, tandis que le produit par UGB diminue de 160 F. L'écart s'accroît si l'on compare l'augmentation de l'ensemble des aides bénéficiant à l'élevage, soit +900 F par UGB herbivore, à la baisse du produit "herbivores" (bovins, ovins, lait), soit -140 F.

Il est important de rappeler que cette "surcompensation" résulte actuellement de la conjonction de deux éléments de nature très différente. D'une part, comme l'avaient montré les simulations réalisées au début de la réforme, les structures de l'élevage français lui permettent de bénéficier largement du nouveau dispositif de soutien, privilégiant les systèmes extensifs. D'autre part, la baisse de prix enregistrée sur la période 1991-95 s'est avérée nettement inférieure à celle des prix de soutien, mais la conjoncture des années suivantes est moins favorable (crise de l'ESB, reprise de la croissance de la production, contraintes imposées aux soutiens de marché à l'exportation par les accords internationaux).

L'appui aux systèmes d'élevage plus extensifs

En France, l'otex 42 présente globalement un caractère extensif. Le chargement moyen des superficies fourragères atteignait 1,22 UGB / ha en 1991, et reste pratiquement identique en 1995 (1,20 UGB / ha). Toutefois, cet ensemble recouvre une certaine diversité structurelle. À partir des données disponibles dans le RICA, il est possible d'en rendre compte de façon synthétique en distinguant deux grands types de systèmes d'élevage en fonction de la composition du troupeau bovin [Boyer, Chatellier, Colson, 1995] :

- le type "naisseur-engraisseur", qui, à partir des veaux nés sur l'exploitation, produit en proportion relativement importante des animaux "finis", abattus dès leur sortie de l'élevage.

- le type "naisseur", qui se cantonne plutôt à la production d'animaux "maigres" qui seront engraisés, avant abattage, dans d'autres exploitations mieux dotées en ressources fourragères⁹.

Le "naisseur" est ainsi un fournisseur de "matière première", pour certains "naisseurs-engraisseurs" qui complètent par des achats les veaux issus de leur propre cheptel de vaches, et, surtout, pour les "engraisseurs spécialisés", exploitations détenant pas ou peu de vaches. Ce dernier type d'éleveur est assez peu représenté dans le RICA : il est écarté de l'analyse qui suit, laquelle s'appuie sur un échantillon constant à OTEX et type d'élevage inchangé entre 1991 et 1995.

Ainsi constitué, l'échantillon comprend un nombre pratiquement identique d'exploitations dans chacun des deux types (environ 13 800 exploitations, en effectif extrapolé). Avec un chargement moyen de 1,33 UGB / ha en 1995, les "naisseurs-engraisseurs" apparaissent sensiblement plus intensifs que les "naisseurs" (1,08 UGB / ha). Dans chaque cas, le chargement moyen n'a que très peu diminué sur la période considérée (-1%).

Ces différences dans le degré d'intensification fourragère, mais également dans les autres caractéristiques structurelles, entraîne des impacts spécifiques du nouveau système d'aides.

⁹ Une part importante des veaux issus des élevages naisseurs français est exportée "en vif" en Italie vers des ateliers spécialisés d'engraissement.

Tableau 3 - Évolution selon le type d'élevage bovin-viande

	Naisseur-engraisseur	Naisseur
<i>Structures en 1995 :</i>		
Chargement	1,35	1,09
Variation du chargement 1995 / 1991	-1%	-1%
Nombre d'UGB "herbivores"	94	62
Part du maïs fourrage dans la SFP	8%	2%
EBE moyen 1991 (francs)	170 447	122 137
EBE moyen 1995 (francs)	236 521	176 053
Variation (%)	39%	44%
Variation de la SAU (%)	19%	9%
Variation de l'EBE par hectare (%)	16%	32%
<i>Décomposition de la variation de l'EBE par hectare (*) :</i>		
- effet de la baisse du produit	-31%	-9%
- effet de la baisse des charges	+10%	+2%
- effet de la croissance des aides	+37%	+39%
- dont aides à l'élevage herbivore	+33%	+39%
- dont aides à l'intraconsommation	+7%	+4%
- dont autres aides	-3%	-4%
Aides par UGB en 1991 (francs)	545	755
Aides par UGB en 1995 (francs)	1 430	1 660
- dont aides à l'élevage herbivores	1 270	1 580
- dont aides à l'intraconsommation	160	80

Source : RICA, échantillon constant à cotex et type constants

(*) La variation de l'EBE par hectare est décomposée comme suit :

$$\frac{\Delta \text{EBE}}{\text{EBE}_{1991}} = \frac{\Delta \text{Produit}}{\text{EBE}_{1991}} - \frac{\Delta \text{Charges}}{\text{EBE}_{1991}} + \frac{\Delta \text{Aides}}{\text{EBE}_{1991}}$$

Au second ordre près, la variation de l'EBE total est la somme de la variation de surface et de la variation de l'EBE par hectare.

En moyenne, l'augmentation de l'EBE s'avère sensiblement plus élevée chez les "naisseurs" (+44%) que dans le type "naisseur-engraisseur" (+39%), bien que ce dernier enregistre un agrandissement plus importante (+19% en SAU contre +9%). L'évolution de l'EBE *par hectare* différencie donc nettement les deux types : la progression est deux fois plus élevée pour les "naisseurs".

La décomposition de l'augmentation relative de l'EBE par hectare conduit aux constatations suivantes :

- un impact plus important de la baisse du produit par hectare chez les "naisseurs-engraisseurs", lié à une plus forte diminution du produit "viande" par UGB bovine, que, faute d'informations précises sur les caractéristiques des animaux vendus, on ne peut qu'imputer à une structure de troupeau rendant ces élevages plus sensibles aux baisses des prix des bovins. Cette composante "baisse du produit" l'emporte nettement sur les deux autres (économie de charges, progression des aides) dans les évolutions différenciées de l'EBE par hectare,

- les économies de charges - toujours par hectare - sont cependant plus sensibles chez les "naisseurs-engraisseurs". Assurant d'avantage la finition des animaux, ces élevages recourent plus largement aux aliments concentrés du commerce, et ont pu ainsi plus largement bénéficier de la baisse de leurs prix, consécutive à la baisse de prix des céréales,

- dans les deux types d'élevage, l'impact des aides directes sur l'évolution de l'EBE à l'hectare s'avère presque identique (+37 à +39 points d'EBE), avec un léger avantage pour les "naissseurs". Mais l'équilibre des dispositifs en cause est différent. L'effet des primes aux superficies d'intraconsommation est plus net chez les "naissseurs-engraissseurs" (+7 points d'EBE), lesquels présentent des systèmes fourragers plus intensifs (8% de maïs-ensilage dans leur SFP). À l'inverse, les aides directement assises sur l'élevage herbivore ont une incidence positive plus marquée chez les "naissseurs", et ce grâce à leur orientation herbagère et peu intensive (autorisant l'accès à la "prime à l'herbe" et aux suppléments de primes bovines réservés aux élevages extensifs), ou à leur localisation dominante en zones défavorisées ou de montagne (permettant de bénéficier de l'augmentation des ICHN).

Les données du tableau 3 révèlent l'impact très important de la revalorisation des aides, indépendamment de l'agrandissement : elle est responsable d'une progression de près de 40% de l'EBE dans chaque système. Si l'agrandissement et toutes les autres évolutions (baisse du produit, économie de charges) avaient eu lieu *sans progression du niveau d'aide par hectare*, l'EBE n'aurait progressé que de 1% dans le type "naissseur-engraissseur", et de 5% dans le type "naissseur".

Ramenées à l'unité de bétail, le soutien direct à l'élevage est plus conséquent en système "naissseur", avec une différence de 230 francs par UGB par rapport aux "naissseurs engraisseurs". L'écart est encore plus net (310 F / UGB) lorsqu'on limite la comparaison aux seules aides à l'élevage (hors primes aux céréales intraconsommées). Les "naissseurs-engraissseurs" compensent partiellement cette "discrimination positive" en faveur des élevages extensifs en percevant davantage de primes au maïs-ensilage et aux superficies en grains intraconsommés (160 F / UGB contre 80).

La dépendance du revenu vis-à-vis des subventions d'exploitation s'accroît nettement quel que soit le type d'élevage, et, en la matière, les différences observables entre les deux systèmes tendent à s'estomper. À la veille de la réforme, les aides directes à l'élevage représentaient 25% de l'EBE moyen des "naissseurs-engraissseurs" et 35% pour les "naissseurs" ; en 1995, le même ratio (incluant les aides à l'intraconsommation) atteint respectivement 56% et 59%.

LES NOUVELLES AIDES DIRECTES CONFORTENT LES EXPLOITATIONS "BOVINS LAIT"

Près du quart du produit "viande bovine" de l'univers représenté par le RICA provient d'exploitations spécialisées dans la production laitière (otex 41). L'échantillon "constant à otex constante" comprend 550 individus, représentant après extrapolation 70 000 exploitations. Jusqu'en 1991, ce secteur était essentiellement soutenu par un dispositif de maîtrise de l'offre à prix garanti (quotas laitiers), les aides directes ne jouant un rôle important que dans les exploitations laitières de montagne, bénéficiaires de l'ICHN, et dans certains élevages associant à leur production principale un atelier viande (taurillons éligibles à la "prime spéciale aux bovins mâles").

Aucune des aides directes instaurées ou revalorisées en 1992 par la réforme de la PAC ne concerne spécifiquement la production ou le cheptel laitier. Toutefois, ces exploitations ont accédé à divers dispositifs d'aides à finalités socio-structurelles et environnementales (revalorisation des ICHN, "prime à l'herbe"), ou sectorielles (primes à l'hectare de céréales), et ce, en fonction du caractère plus ou moins intensif, ou plus ou moins herbager, de leur système fourrager. Ce développement des paiements directs dans une orientation jusque-là peu concernée par ce mode de soutien contribue très sensiblement à la progression générale des revenus.

Tableau 4 - L'EBE et ses composantes dans les exploitations "bovins lait"

	Moyenne par exploitation (Francs courants)		Variation (1991-95)
	1991	1995	%
Produit total	489 522	515 354	+5%
- dont produit laitier	348 108	381 122	+9%
- dont produit bovin	85 263	98 490	+16%
Charges en amont de l'EBE	308 906	321 498	+4%
Aides directes	18 471	50 870	+175%
- dont aides "intraconsommation"	0	20 265	-
- dont aides bovines	2 898	6 821	+135%
- dont autres aides à l'élevage	5 850	10 367	+77%
Excédent brut d'exploitation	199 087	244 725	+23%

Source : RICA, échantillon constant à otex constante

L'EBE progresse en moyenne de plus de 23%. Sur ces 23 points d'EBE supplémentaires par rapport à 1991 :

- 17 sont imputables à la croissance du produit laitier, elle-même liée à l'agrandissement du cheptel, à l'amélioration du rendement par vache¹⁰, et à la bonne tenue du prix du lait sur l'ensemble de la période (+1,3% entre 1991 et 1995, d'après les Comptes de l'agriculture),
- 7 sont apportés par l'augmentation du produit "viande bovine", la croissance du cheptel compensant la baisse des prix,
- 16 découlent de la progression des aides directes,
- mais l'augmentation des charges, parallèle à celle de la production, et la baisse des autres produits (stocks fourragers, notamment), amputent de 17 points les gains précités.

Les aides directes en élevage laitier : forte progression et changement de composition

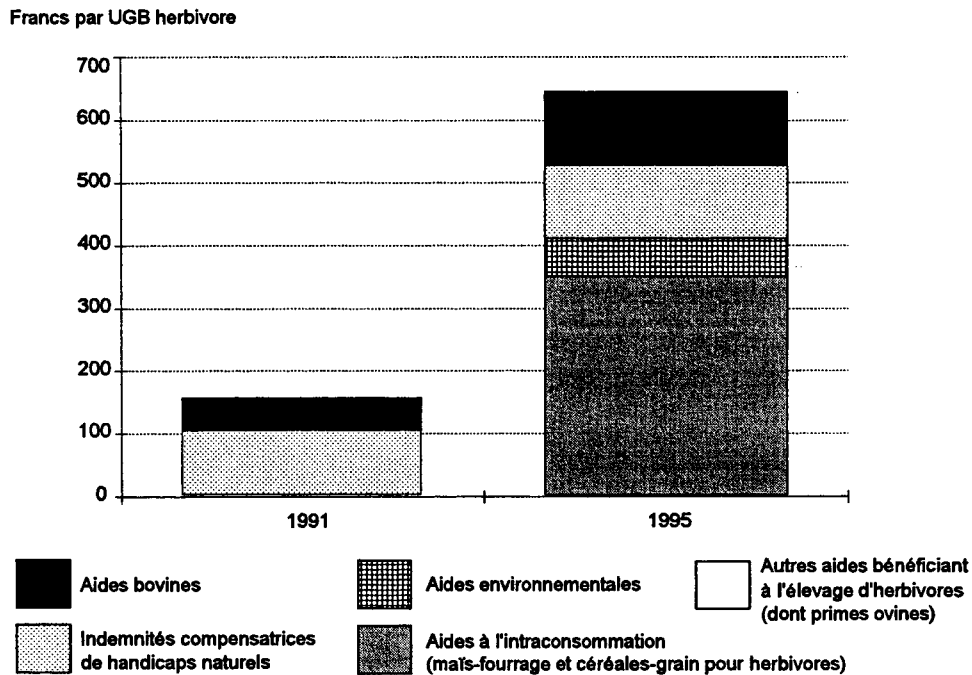
Rapportées à l'UGB herbivore de l'élevage laitier "moyen", les progressions des indemnités compensatrices de handicaps naturels et des primes bovines sont certes notables. Mais c'est surtout l'irruption des primes aux céréales intraconsommées qui accroît très nettement le soutien direct aux exploitations laitières. Les aides environnementales ("prime à l'herbe", pour l'essentiel) jouent un rôle plus modeste, du fait de leur plus faible niveau unitaire (à l'hectare ou à l'UGB) et du caractère plus "ciblé" de ces dispositifs.

Le niveau moyen des aides à l'élevage passe de 160 francs par UGB en 1991 à 645 francs en 1995, dont plus de la moitié est constitué par les primes aux superficies de maïs-ensilage (principalement) ou de céréales-grains intraconsommées (d'incidence moins importante).

Le montant et la composition des aides sont ici appréciés sur la base de l'exploitation laitière moyenne : nous verrons plus loin que des différences notables apparaissent lorsqu'on prend en compte la diversité des systèmes fourragers ou d'élevage.

¹⁰ S'agissant d'exploitations laitières pérennes, la croissance du volume de production laitière, malgré la maîtrise globale de l'offre assurée par les quotas, résulte de la redistribution aux exploitations restantes des quotas libérées par les cessations d'activité.

Graphique 2 - Évolution du montant par UGB des aides bénéficiant à l'élevage.
Données moyennes par exploitation de l'otex 41.



Un revenu plus élevé, mais devenu nettement tributaire des aides directes

Avant la réforme, les aides directes ne représentaient en moyenne que 9% de l'EBE de l'ensemble des exploitations d'élevage bovin-lait, toutes localisations et tous systèmes confondus (la moyenne masquant évidemment le poids plus élevé des subventions en zone de montagne, sous l'effet des ICHN). Cette proportion atteint désormais 20%.

Cet accroissement important des soutiens directs à l'élevage laitier est très largement déconnecté de l'évolution des recettes tirées du marché, et ne relève pas d'une logique de compensation de baisse de prix : le prix du lait ne diminue pas sur l'ensemble de la période étudiée, les aides aux cultures intraconsommées portent sur des productions non vendues, et le produit bovin-viande par UGB bovine progresse de 9% (gains de productivité, bonne tenue des prix des veaux¹¹). Au total, le produit du troupeau herbivore (lait et viande) progresse de 365 francs par UGB entre 1991 et 1995, et l'aide moyenne afférente à ces animaux augmente dans le même temps de 485 francs.

Peut-on rendre compte de ce "découplage" favorable en invoquant d'autres justifications pour les aides octroyées à l'élevage laitier ? Cette question renvoie à celle de l'impact différencié des nouveaux dispositifs en fonction des divers types de systèmes d'élevage, de leurs contraintes spécifiques et de leur mode d'utilisation du sol.

¹¹ Le prix des veaux augmente de près de 6% entre 1991 et 1995, celui des gros bovins, par contre, baisse de près de 4% (source : Comptes de l'agriculture). Seule une étude détaillée de la structure des ventes d'animaux pourrait permettre de préciser l'impact de ces évolutions divergentes de prix sur le produit "viande" des élevages laitiers spécialisés. Les données du RICA sont insuffisantes pour une telle analyse.

Une palette de dispositifs dont tirent parti tous les types d'élevages laitiers

Une typologie précisément adaptée à la diversité des dispositifs d'aides directes offerts aux exploitations laitières devrait croiser plusieurs critères : localisation en zone de montagne ou de plaine (accès ou non aux ICHN), intensification fourragère (accès à la "prime à l'herbe" ou aux primes culturelles), importance de l'atelier bovin-viande complémentaire (accès ou non aux primes bovines). Il s'avère en fait possible de synthétiser de façon satisfaisante la diversité des situations en ventilant les exploitations laitières dans quatre grands types [Boyer, Colson, Chatellier, 1995] :

- le type "lait-bovins-herbe" : élevage plutôt extensif et herbager associant à la production de lait un atelier viande (jeunes bovins mâles, génisses),
- le type "lait-bovins-maïs" : élevage nettement intensif, recourant largement au maïs-fourrage et associant l'engraissement à la production laitière,
- le type "lait spécialisé-herbe" : élevage nettement extensif et herbager, essentiellement voué à la production laitière, la production de viande se limitant aux "produits fatals" du lait (veaux, réformes),
- le type "lait spécialisé-maïs" : élevage nettement intensif, recourant largement au maïs fourrage et limitant la production de viande aux "produits fatals" du lait.

Avec des effectifs d'exploitations très voisins, les deux derniers types dominant la population étudiée, en regroupant à eux deux 75% de l'effectif extrapolé de l'échantillon "à otex et type constant". Au sein des deux autres types délevage, le mode intensif (à base de maïs-fourrage) associant le lait et un atelier viande est davantage représenté que sa variante herbagère.

Entre 1991 et 1995, le chargement moyen de chaque type diminue dans des proportions variables (tableau 5), mais sans modifier la hiérarchie initialement observée (il faut souligner qu'en raisonnant "à type constant", on élimine *de facto* du champ d'analyse les variations dues à un changement radical de système fourrager).

A priori, la réduction de chargement doit être d'autant plus importante que, dans un système donné, il s'avère opportun (en terme de gain monétaire) de répondre aux incitations en faveur de l'élevage extensif ("prime à l'herbe", supplément de prime aux bovins mâles) ou de limiter l'incidence du plafonnement des primes bovines (seuil de 2,5 UGB "PAC" par ha).

Cette stratégie s'avère de peu d'intérêt pour le type "lait spécialisé -maïs" car son assiette de cheptel primable est faible (peu de bovins viande), et ses structures d'exploitation l'excluent de la "prime à l'herbe" tout en lui permettant d'accéder de façon substantielle à la prime céréalière pour ses superficies de maïs-fourrage. Cependant, le chargement moyen de ce type baisse, mais très faiblement (-2% sur la période 1991-95, soit la plus modeste variation moyenne observée), et cette légère diminution ne paraît pas pouvoir être logiquement imputée à la nouvelle instrumentation des aides à l'élevage.

Les incitations à l'extensification paraissent avoir été plus puissantes pour le type "lait-bovins herbe" : l'assiette de cheptel (bovins mâles) primable est plus importante, et il peut donc être opportun d'ajuster le système fourrager pour bénéficier du supplément de prime aux bovins mâles. De plus, accentuer le caractère déjà extensif du système fourrager permet d'accéder à la "prime à l'herbe". Le chargement moyen de ces élevages enregistre ainsi une baisse de 8%.

Les exploitations du type "lait spécialisé-herbe" ont par définition peu d'animaux éligibles aux primes réservées aux bovins-viande, mais le caractère herbager et extensif du système fourrager leur permet de bénéficier de "la prime à l'herbe", dans certains cas au prix d'une extensification supplémentaire. La diminution du chargement moyen de ce type est de 6%.

Malgré sa diminution sensible (-5%), le chargement du type "lait-bovin-maïs" reste très élevé, excluant en général l'accès au supplément de primes aux bovins mâles. L'incitation susceptible d'avoir joué dans certains cas pourrait plutôt être le non-plafonnement du nombre d'animaux primés dès lors que le chargement "PAC" reste en dessous du seuil de 2,5 UGB / ha. Il reste probable que l'adaptation aux nouveaux dispositifs de soutien direct à l'élevage ne soit pas la seule explication des variations de chargement observées.

Dans tous les types, la progression moyenne de l'EBE s'avère importante ; elle résulte cependant de mécanismes différents d'un type à l'autre. En "lait spécialisé-herbe", un fort agrandissement et une forte augmentation de l'EBE par hectare se conjuguent pour déterminer une progression de 33% du revenu. En "lait-bovins-herbe" et surtout en "lait-bovins-maïs", la croissance de l'EBE par hectare est faible, et c'est donc l'agrandissement qui apparaît déterminant dans l'évolution du revenu moyen.

En décomposant, comme précédemment, la variation de l'EBE par hectare, on constate (tableau 5):

- l'incidence de la baisse du produit, notamment dans le système "lait-bovins-maïs". Cette évolution est en grande partie conjoncturelle (effet des variations de stocks fourragers, comptabilisées dans le produit),
- l'impact positif important des économies de charges par hectare dans les deux systèmes "à maïs" : recourant plus largement aux aliments concentrés, ces élevages intensifs bénéficient de la baisse des prix des céréales,
- un effet différencié des nouveaux dispositifs d'aides directes.

Celles-ci ne contribuent qu'à hauteur de 10 points dans la progression de l'EBE par hectare du groupe "lait spécialisé-herbe", contre 20 points pour le type "lait-bovins-herbe". Dans ce dernier groupe, les exploitations accèdent fréquemment à l'aide au maintien des élevages extensifs ("prime à l'herbe") et, détenant un cheptel "viande" primable, elles bénéficient en outre de la revalorisation des primes bovines, voire de la majoration offerte aux élevages extensifs.

Malgré le caractère herbager du système fourrager, l'engraissement de bovins va de pair avec l'utilisation de céréales produites sur l'exploitation, d'où l'incidence non négligeable des aides à l'intraconsommation.

Par contre, et pour des raisons symétriques, le système "lait spécialisé herbe" est bien moins concerné par la revalorisation des primes bovines (peu de cheptel "viande" primable) et par les aides céréalières ; les mesures environnementales ("prime à l'herbe") deviennent alors plus déterminantes dans l'évolution du revenu.

Dans les deux systèmes "à maïs", l'impact des aides directes se résume à celui des primes céréalières confortant l'intraconsommation. La variante "avec bovins viande" de ces élevages bénéficie en outre de la revalorisation des aides bovines, mais son effet reste ici toutefois modéré car les forts chargements interdisent l'accès aux suppléments accordés aux élevages extensifs et limitent le nombre d'animaux primés (plafond de 2,5 UGB "PAC" par hectare).

On note que la revalorisation de l'ICHN n'a un impact notable sur la progression de l'EBE à l'hectare qu'en "lait spécialisé-herbe", les autres systèmes étant peu représentés en zone de montagne.

Ramené à l'UGB, les aides à l'élevage (primes à l'intraconsommation incluses) sont, en 1995, plus élevées en moyenne dans le groupe "lait spécialisé herbe" (780 F), où le montant perçu provient pour plus de la moitié des ICHN (400 F), et, pour près du quart, des aides environnementales (180 F). Pour ces mêmes élevages, la progression du niveau d'aides par UGB n'est "que" de 20%, alors qu'elle s'avère beaucoup plus considérable dans les systèmes "à maïs".

Tableau 5 - Évolutions selon le type d'élevage bovin-lait

	Lait-bovins-herbe	Lait-bovins-maïs	Lait spécialisé-herbe	Lait spécialisé-maïs
<i>Structures en 1995 :</i>				
Chargement	1,10	1,78	1,06	1,66
Variation du chargement 1995 / 1991	-8%	-5%	-6%	-2%
Nombre d'UGB "herbivores"	72	87,72	44,92	51,71
Part du maïs fourrage dans la SFP	9%	39%	4%	36%
EBE moyen 1991 (francs)	180 504	291 417	149 965	214 029
EBE moyen 1995 (francs)	209 064	351 472	198 963	254 184
Variation (%)	16%	21%	33%	19%
Variation de la SAU (%)	11%	18%	12%	9%
Variation de l'EBE par hectare (%)	4%	2%	18%	9%
<i>Décomposition de la variation de l'EBE par hectare :</i>				
- effet de la variation du produit	-10%	-42%	8%	-18%
- effet de la variation des charges	-6%	+30%	0%	+14%
- effet de l'augmentation des aides directes	20%	14%	10%	13%
- dont aides à l'élevage herbivore	7%	3%	6%	0%
- dont ICHN	0%	0%	+3%	0%
- dont aides environnementales	3%	0%	5%	0%
- dont primes bovines	4%	3%	1%	-1%
- dont aides à l'intraconsommation	8%	11%	4%	11%
- dont autres aides	5%	0%	0%	2%
Aides par UGB en 1991 (francs)	357	212	658	70
Aides par UGB en 1995 (francs)	563	636	777	554
- dont aides à l'élevage herbivore	345	195	627	68
- dont ICHN	14	0	396	28
- dont aides environnementales	87	0	178	10
- dont primes bovines	243	194	48	30
- dont aides à l'intraconsommation	218	441	150	486

Source : RICA, échantillon constant à cotex et type constants

CONCLUSION

Limitée au champ constant des exploitations spécialisées dans l'élevage bovin, l'analyse des données individuelles du RICA confirme l'impact généralement positif de la réforme de la PAC sur les revenus.

Le calibrage des nouveaux dispositifs d'aides à l'élevage s'avère favorable aux structures relativement extensives des exploitations françaises de l'orientation "bovins viande".

Les exploitations laitières tirent partie d'une palette de dispositifs d'aides diverses, confortant à la fois les systèmes fourragers intensifs et les élevages herbagers.

En lait comme en viande, l'analyse révèle que le niveau moyen des aides directes ramenées à l'UGB est plus élevé dans les types d'élevages les plus extensifs (bovins-viande naisseurs, lait-spécialisé-herbe). Cependant, l'ampleur de la différenciation en faveur des élevages à faible chargement est atténuée, par les primes aux surfaces d'intraconsommation (surtout en production laitière) et par le caractère peu contraignant du plafond de chargement pour les élevages bovins-viande.

Les nouveaux dispositifs confortent certes les élevages extensifs, mais sans pour autant être assez différenciés pour entraîner d'importantes modifications des systèmes fourragers. Ainsi, les incitations à "l'extensification", introduites par la réforme, paraissent à elles seules insuffisantes en regard d'un objectif de maîtrise de l'offre bovine.

BIBLIOGRAPHIE

Blogowski A., Boyer Ph. (1994). Les effets différenciés de la réforme de la PAC sur les revenus des agriculteurs. *Économie rurale n° 220-221, mars-juin.*

Boyer Ph., Chatellier V., Colson F. (1995). Les exploitations d'élevage de bovins-viande au début de la nouvelle PAC. *Actes et communications n°13. Institut national de la recherche agronomique-Économie et sociologie rurales.*

Boyer Ph. (1996). Des primes animales, mais aussi céréalières pour l'élevage bovin. In *Bilan de trois années d'application de la réforme. "Spécial PAC", Les Cahiers, Agreste, MAPA-SCEEES, n°1-2, mars juin.*

SCEES. (1996). Les comptes prévisionnels par catégories d'exploitation pour 1996. *Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 1995. Agreste - Les cahiers, n°10-11, décembre.*

Laconde C (1995). Réforme de la PAC et viande bovine. *Viande bovine : les marchés et l'adaptation des producteurs, Chambre d'agriculture, supplément au n°837, octobre.*

CasagrandeP., Fraysse J.L. (1996). Les cheptels allaitants répondent présents à la réforme. *Bilan de trois années d'application de la réforme. Agreste - Les Cahiers, n°1-2, mars-juin.*

LES AIDES DIRECTES
MONTANT, RÉPARTITION ET POIDS DANS LE REVENU

Christophe Blanc, en collaboration avec Alain BLOGOWSKI

Bureau de l'évaluation et de la prospective

LES AIDES DIRECTES

MONTANT, RÉPARTITION ET POIDS DANS LE REVENU

La substitution d'aides directes à une partie du soutien par les prix se traduit par un accroissement notable de la visibilité des concours publics dont bénéficie l'agriculture européenne. En France - pays qui dispose de 26% de la SCOP communautaire "aidée" - la recombinaison des transferts est particulièrement accentuée. Entre 1991 et 1995 les subventions d'exploitation reçues par la branche agriculture sont passées de 13 à 49 milliards de francs, soit de 21 à 68% du total des concours bruts à l'agriculture productive. Cette progression spectaculaire ne doit toutefois pas faire oublier le recul de plus de 25 milliards de francs des soutiens de marché. Au total, l'ensemble des concours bruts progresse donc de 11 milliards.

Cette "visibilité" nouvelle suscite maints débats, y compris au sein du monde agricole, sur l'ampleur de ces aides directes, leurs modalités d'attribution et leur répartition. Afin d'alimenter ces réflexions, nous proposons au lecteur une analyse détaillée du montant de ces transferts directs, de leur répartition et, pour conclure, de leur rôle dans la formation du revenu agricole.

LES AIDES DIRECTES : STRUCTURE ET REPARTITION

Des aides directes pour les productions touchées par la réforme

Les aides directes perçues, en 1995, par l'ensemble des exploitations professionnelles du RICA s'élèvent à 46,8 milliards de francs, soit - en moyenne - 109 000 francs par exploitation (tableau 1).

Tableau 1 : Les aides directes (moyennes par exploitation)

Orientation	Nationales et communautaires				Locales et régionales	Aides directes totales	
	Elevage ¹	COP ²	ICHN ³	agri-env. ⁴		par exploitation	par ha de SAU
Céréales oléo-protéagineux (13)	6 153	234 847	104	240	463	244 642	2 493
Autres grandes cultures (14)	7 375	138 228	140	64	682	153 198	1 913
Bovins-lait (41)	8 296	32 907	6 618	3 222	1 484	54 583	1 070
Bovins-viande (42)	82 106	16 609	10 888	12 117	2 749	125 561	1 842
Bovins-mixtes (43)	35 900	48 969	6 567	4 032	990	97 938	1 399
Ovins-caprins (44)	63 069	17 056	22 073	10 813	2 842	118 674	1 955
Granivore (50)	9 564	42 100	533	603	1 383	57 268	2 099
Polyculture (60)	13 106	80 511	1 266	693	1 054	105 497	2 065
Polyélevage (herbivores) (71)	31 106	48 408	3 269	2 031	1 248	87 323	1 620
Polyélevage (granivores) (72)	29 843	42 724	2 518	854	2 927	82 115	1 769
Grandes cultures herbivores (81)	29 409	108 303	1 551	1 763	1 099	144 709	1 785
Autres combinaisons cult. élevage (82)	15 290	83 065	1 298	1 330	973	106 785	2 112
Autres orientations	611	6 757	123	51	1 783	17 602	1 033
Ensemble	21 555	75 182	4 193	2 913	1 462	109 265	1 835

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitements BEP

Toutefois, la plupart de ces aides ayant été créées, ou revalorisées, lors de la réforme de la PAC de mai 1992 pour compenser la baisse des prix garantis des céréales, des oléagineux et protéagineux et de la viande bovine, leur montant varie de façon importante selon les orientations. Elles atteignent ainsi le double de la moyenne nationale pour l'OTEX 13 (céréales et oléo-protéagineux) et la dépassent de 40% pour les OTEX 14 (autres grandes cultures) et 81 (grandes cultures et herbivores). Les exploitations d'élevage bovins-viande (42) et ovins-caprins (44), reçoivent également un montant d'aides légèrement plus élevé que la moyenne. Les aides sont par contre nettement plus faibles pour les élevages laitiers (41) et "hors sol" (50) dont les productions ne bénéficient pas de soutiens directs spécifiques.

Ces résultats sont sensiblement modifiés lorsque l'on ramène les aides moyennes reçues à la superficie agricole utilisée moyenne des exploitations. Ce ratio est ainsi plus fort chez les producteurs de céréales oléagineux et protéagineux (OTEX 13), mais l'écart par rapport aux élevages bovins-viande et ovins-caprins est sensiblement réduit. Les subventions à l'ha sont aussi relativement élevées dans les élevages granivores : ces exploitations ont une SAU réduite dont une part importante est occupée par une SCOP bénéficiant de soutiens à l'ha élevé. L'écart observé entre les subventions des céréaliers (OTEX 13) et la moyenne nationale provient donc d'un soutien à l'ha légèrement plus important que la moyenne mais aussi de la plus grande taille de ces exploitations (98 ha de SAU contre 60 en moyenne pour les exploitations du RICA).

¹ Il s'agit de l'ensemble des aides nationales et communautaires aux productions animales : aides à la maîtrise de la production laitière, ensemble des primes bovines (prime bovin mâle, prime vache allaitante ...), primes ovines.

² Aides Céréales Oléo-protéagineux : ce sont les indemnités de jachère, les primes compensatoires céréales et les primes compensatoires oléo-protéagineux.

³ Indemnités Compensatrices de Handicaps Naturels.

⁴ Aides agri-environnementales. Il s'agit principalement de la prime à l'herbe.

Les aides COP, étroitement corrélées aux superficies en céréales oléo-protéagineux et en maïs fourrager comme le montre le tableau 2, sont naturellement plus importantes dans les exploitations de "grandes cultures". Bien que moins élevées, elles représentent également des montants non négligeables pour les exploitations laitières, bovins-mixtes et granivores qui disposent de superficies en céréales (vendues ou intra-consommées) ou maïs fourrager notables. *Globalement, les exploitations spécialisées dans la production de COP (OTEX 13) ne perçoivent ainsi que la moitié du total des aides directes dévolues à ces cultures.*

Tableau 2 : Aides COP et surfaces éligibles

Orientation	SCOP (ha)	Surface maïs fourrager (ha)	Aides COP (F)
Céréales oléo-protéagineux (13)	88,7	0,5	234 847
Autres grandes cultures (14)	51,1	1,1	138 228
Bovins-lait (41)	8,1	9,4	32 907
Bovins-viande (42)	6,4	2,9	16 609
Bovins-mixtes (43)	14,3	10,4	48 969
Ovins-caprins (44)	7,8	1,5	17 056
Granivore (50)	19,5	2,1	42 100
Polyculture (60)	30,5	0,9	80 511
Polyélevage (herbivores) (72)	16,1	8,3	48 408
Polyélevage (granivores) (72)	14,7	7,5	42 724
Grandes cultures herbivores (81)	39,2	8,1	108 303
Autres combinaisons cult. élevage (82)	34,2	18,2	83 065
Autres orientations	2,6	0,0	6 757
Ensemble	27,3	3,92	75 182

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitements BEP

Les aides élevages sont, par nature, nettement plus élevées que la moyenne pour les exploitations bovins-viande, bovins-mixte et ovins-caprins. Elles restent par contre relativement faibles dans les exploitations laitières et dans les élevages granivores.

Les aides aux Céréales et aux Oléo-Protéagineux représentent donc une part importante des aides directes reçues par les agriculteurs "professionnels", y compris pour ceux spécialisés dans l'élevage.

Les aides COP constituent, en moyenne, l'essentiel des transferts directs octroyés aux agriculteurs "professionnels". Elles représentent en effet 68,8% des subventions d'exploitations versées en 1995 (43,2% pour les céréales, 15,5% pour les oléo-protéagineux et 10,1% au titre de la jachère). Parmi les autres aides, seules celles relatives au maintien du troupeau de vaches allaitantes représentent plus de 5% du total. Globalement, l'ensemble des aides directes à l'élevage ne constitue donc que 20% des aides reçues.

Cette structure varie sensiblement suivant les orientations. Ainsi pour les exploitations de "grandes cultures" (OTEX 13 et 14), les aides COP représentent plus de 90% du total. Elles conservent une place prépondérante (plus de 60%) dans les élevages laitiers et granivores; toutefois pour ces catégories, leur importance relative provient de la faiblesse des aides élevage déjà soulignée au paragraphe précédent.

Leur part est moindre dans les élevages bovins-viande et ovins-caprins (moins de 15% des aides) dont la moitié du soutien provient des aides aux productions animales.

Tableau 3 : Structure des aides directes (moyenne nationale)

Aides vaches allaitantes	9,6%
Aides bovins mâles	4,7%
Aides ovins et caprins	3,2%
Autres aides directes animales	2,2%
Total aides directes élevage	19,7%
Aides céréales	43,2%
Aides oléo-protéagineux	15,5%
Aides jachères	10,1%
Total aides COP	68,8%
Autres aides au secteur végétal	1,7%
Indemnité compensatrice handicap naturel	3,8%
Aides agri-environnementales	2,7%
Autres aides nationales ou communautaire	1,9%
Aides directes locales et régionales	1,3%
TOTAL	100,0%

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

Les exploitations de "grandes cultures" perçoivent 43% des aides directes totales et 59% des aides COP.

L'étude de la répartition des aides par orientation technico-économique montre que, si les exploitations de "grandes cultures" reçoivent 43% des aides totales (elles représentent 22% des exploitations), elles ne reçoivent "que" 59% des aides COP. Une proportion importante de ces aides bénéficie donc, comme nous l'avons déjà remarqué, aux exploitations d'élevage par le biais du maïs fourrage et d'une SCOP destinée en partie à l'intra-consommation. Les exploitations laitières reçoivent ainsi 8% des aides COP.

Les aides élevage vont pour l'essentiel aux producteurs spécialisés dans les productions de viande bovine et ovine, avec respectivement 38 et 16% du total des sommes allouées. Ces deux OTEX reçoivent également, avec les exploitations laitières, plus de 80% des aides agri-environnementales et des indemnités compensatrices pour handicaps naturels. Ce dernier élément s'explique par la prédominance de ces élevages en zone de montagne où ils représentent 70% des exploitations.

Tableau 4 : Part de chaque OTEX dans le montant des aides

Orientation	Effectif total (%)	Aides COP (%)	Aides élevage (%)	Aides agri-env. (%)	ICHN (%)	Aides directes totales (%)
Céréales oléo-protéagineux (13)	14,9	46,6	4,3	1,2	0,4	33,4
Autres grandes cultures (14)	6,8	12,5	2,3	0,1	0,2	9,5
Bovins-lait (41)	17,8	7,8	6,8	19,7	28,0	8,9
Bovins-viande (42)	9,9	2,2	37,8	41,2	25,7	11,4
Bovins-mixte (43)	4,5	2,9	7,5	6,2	7,0	4,0
Ovins-caprins (44)	5,6	1,3	16,3	20,7	29,3	6,0
Granivore (50)	2,3	1,3	1,0	0,5	0,3	1,2
Polyculture (60)	4,6	5,0	2,8	1,1	1,4	4,5
Poly-élevage (herbivores) (71)	2,1	1,4	3,1	1,5	1,7	1,7
Poly-élevage (granivores) (72)	1,9	1,1	2,7	0,6	1,2	1,4
Grandes cultures herbivores (81)	10,1	14,5	13,7	6,1	3,7	13,3
Autres combinaisons cult. élevage (82)	1,8	2,0	1,3	0,8	0,6	1,8
Autres orientations	17,7	1,6	0,5	0,3	0,5	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

Les subventions augmentent avec la dimension.

Tableau 5 : Aides directes selon la dimension économique⁵

Dimension économique	12 à 18 EHB	18 à 24 EHB	24 à 60 EHB	60 à 150 EHB	plus de 150 EHB	Ensemble
Effectif	27 990	44 881	184 672	135 898	35 275	428 716
SAU (ha)	23,8	29,5	44,4	79,1	129,6	59,5
Aides COP	9 750	18 770	38 340	115 556	236 220	75 182
Aides élevage	13 251	18 854	22 125	24 538	17 101	21 555
Aides agri-env.	3 582	4 175	3 575	2 040	669	2 913
ICHN	4 541	6 423	5 726	2 267	479	4 193
Total aides directes	33 395	50 740	73 728	150 634	270 617	109 265
Aides directes / ha SAU	1 403	1 720	1 659	1 904	2 088	1 836

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

Les principaux soutiens directs étant étroitement liés aux surfaces cultivées et à la taille du cheptel, leur montant moyen augmente de façon sensible avec la taille des exploitations. Ainsi, le tableau 4 qui sépare les exploitations en différentes classes de dimension montre que les aides varient dans un rapport de 1 à 8 entre les deux classes extrêmes. Le nombre élevé d'exploitations de "grandes cultures" et la quasi-absence des élevages au sein de la dernière classe de dimension (plus de 150 EHB) permettent d'expliquer pour cette catégorie des aides COP trois fois supérieures à la moyenne nationale et des aides élevages moins élevées.

⁵ Les exploitations du RICA sont réparties en plusieurs classes de dimension économique. La dimension économique de chaque exploitation est calculée à partir des marges brutes standard en Unité de Dimension Economique (UDE). 1 UDE vaut 1,5 Equivalent Hectare de Blé (EHB).

A l'inverse, les aides agri-environnementales et les indemnités compensatrices pour handicaps naturels apparaissent nettement plus élevées dans les petites exploitations. Pour les ICHN, cela s'explique bien sûr par la prédominance des petites exploitations en zone défavorisée : 56% des exploitations de moins de 24 EHB se trouvent en zone défavorisée contre 36% de l'ensemble des exploitations professionnelles.

Cette différence de structure des aides directes selon la dimension et la localisation des exploitations se traduit, en moyenne, par un montant d'aide par hectare plus modeste pour les unités de faible dimension.

Tableau 6 : Répartition des aides directes entre les différentes classes de dimension économique.

Dimension économique	12 à 18 EHB	18 à 24 EHB	24 à 60 EHB	60 à 150 EHB	plus de 150 EHB	Ensemble.
Effectif	6,5%	10,5%	43,1%	31,7%	8,2%	100,0%
Aides COP	0,8%	2,6%	22,0%	48,7%	25,9%	100,0%
Aides directes élevage	4,0%	9,2%	44,2%	36,1%	6,5%	100,0%
Aides agri-env.	8,0%	15,0%	52,9%	22,2%	1,9%	100,0%
ICHN	7,1%	16,0%	58,8%	17,1%	0,9%	100,0%
Total aides directes	2,0%	4,9%	29,1%	43,7%	20,4%	100,0%

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

La corrélation des aides avec la dimension économique des exploitations conduit à constater que seules les deux dernières classes, qui regroupent les exploitations les plus grandes, perçoivent une proportion d'aides supérieure à leur importance dans la population. Avec 40% des effectifs, elles reçoivent en effet 64% des aides directes totales et 74% des aides COP. Seules les aides agri-environnementales et les indemnités compensatrices de handicaps naturels vont en priorité aux petites exploitations.

Le soutien global est donc très corrélé avec la taille des exploitations. Compte tenu de l'inégale distribution des orientations de production au sein des classes de dimension, nous avons cherché à vérifier si ce phénomène, observé pour l'ensemble de l'échantillon, se retrouvait à l'intérieur des principales OTEX concernées par la réforme. Le tableau 7 montre qu'il est confirmé pour les aides totales et les primes COP et apparaît notamment pour les aides aux productions animales dans l'ensemble des élevages. Les premières, assises sur les surfaces, et les secondes, basées sur la taille du cheptel, sont bien sûr plus importantes dans les grandes exploitations.

Tableau 7 : Aides directes selon la dimension économique et l'orientation des exploitations⁶*Céréales oléo-protéagineux (OTEX 13)*

Dimension économique	18 à 24 EHB	24 à 60 EHB	60 à 150 EHB	plus de 150 EHB	Ensemble
Effectif	5 358	20 709	27 386	7 043	63 933
Aides élevage	1 694	4 909	7 968	9 114	6 153
Aides COP	67 436	130 776	283 927	575 267	234 847
Aides agri-env.	0	140	359	373	240
ICHN	0	101	154	44	104
Total aides directes	69 554	137 438	296 173	593 902	244 642
SAU (ha)	29,9	55,0	118,5	236,0	98,1
Aides/ ha SAU	2 322	2 499	2 499	2 516	2 493

Elevages bovins-lait (OTEX 41)

Dimension économique	12 à 18 EHB	18 à 24 EHB	24 à 60 EHB	60 à 150 EHB	Ensemble
Effectif	5 308	7 517	47 197	15 748	76 188
Aides élevage	5 001	2 790	6 682	16 454	8 296
Aides COP	4 472	10 742	27 116	65 625	32 907
Aides agri-env.	3 565	4 339	3 401	2 136	3 225
ICHN	6 423	8 214	7 272	4 137	6 618
Total aides directes	20 294	27 893	47 869	94 033	54 586
SAU (ha)	21,4	30,8	46,2	81,8	51,0
Aides/ ha SAU	949	905	1 035	1 150	1 070

Elevages bovins-viande (OTEX 42)

Dimension économique	12 à 18 EHB	18 à 24 EHB	24 à 60 EHB	60 à 150 EHB	Ensemble
Effectif	5 160	9 774	21 734	5 642	42 500
Aides élevage	39 249	55 877	82 357	157 323	82 106
Aides COP	4 792	8 360	16 780	39 516	16 609
Aides agri-env.	6 724	11 628	10 879	21 735	12 116
ICHN	9 691	12 283	10 825	9 969	10 888
Total aides directes	64 087	91 107	124 065	236 308	125 560
SAU (ha)	30,5	43,1	69,8	132,9	68,2
Aides/ ha SAU	2 104	2 114	1 776	1 779	1 842

⁶ Les cases non renseignées correspondent à des effectifs trop faibles (moins de 15 individus).

Elevages bovins-mixte (OTEX 43)

Dimension économique	12 à 18 EHB	18 à 24 EHB	24 à 60 EHB	60 à 150 EHB	Ensemble
Effectif	-	1 907	9 794	6 558	19 190
Aides élevage	-	13 349	30 876	42 375	35 900
Aides COP	-	12 380	30 899	81 499	48 969
Aides agri-env.	-	2 525	4 729	3 506	4 033
ICHN	-	8 235	7 658	4 470	6 567
Total aides directes	-	39 517	76 256	134 735	97 939
SAU (ha)	-	35,2	53,4	100,2	70,0
Aides/ ha SAU	-	1 123	1 428	1 345	1 399

Elevages ovins-caprins (OTEX 44)

Dimension économique	12 à 18 EHB	18 à 24 EHB	24 à 60 EHB	60 à 150 EHB	Ensemble
Effectif	3 885	4 006	12 191	3 608	23 868
Aides élevage	24 385	31 435	68 422	112 038	63 069
Aides COP	2 658	8 191	13 785	48 360	17 056
Aides agri-env.	7 384	8 042	11 937	12 946	10 812
ICHN	8 304	20 087	26 953	21 495	22 073
Total aides directes	45 802	68 962	126 704	208 012	118 673
SAU (ha)	43,8	35,6	60,3	99,2	60,7
Aides/ ha SAU	1 047	1 938	2 100	2 098	1 955

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP.

Ce phénomène est moins marquée les pour ICHN : elles diminuent avec la taille des exploitations dans les élevages bovins-lait et bovins-mixte alors qu'elles augmentent légèrement ou stagnent dans les élevages bovins-viande et ovins-caprins. Cela provient bien sûr des variations de la proportion d'exploitations situées en zone défavorisée avec la dimension économique. Celle-ci diminue ainsi fortement avec la taille dans les élevages laitiers et bovins-mixte alors qu'elle varie beaucoup moins dans les élevages bovins-viande et ovins-caprins. Le plafonnement par exploitation des ICHN peut expliquer qu'elles stagnent dans ces deux orientations pour les plus grandes exploitations.

Tableau 8 : Proportion d'exploitations situées en zone défavorisée

Dimension économique	12 à 18 EHB	18 à 24 EHB	24 à 60 EHB	60 à 150 EHB	Ensemble.
Bovins-lait	62%	50%	40%	21%	38%
Bovins-viande	59%	83%	73%	80%	74%
Bovins-mixte	-	67%	39%	25%	38%
Ovins-caprins	83%	87%	95%	85%	90%
Ensemble	56%	57%	41%	33%	36%

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

Par ailleurs, si les aides agri-environnementales et les ICHN jouent un rôle négligeable dans les exploitations céréalières quelle que soit leur dimension, elles représentent une part importante du soutien des élevages de petite taille (principalement pour les laitiers et " ovins-caprins " : respectivement 48% et 35% des aides pour la première classe de dimension économique).

Dans les quatre OTEX d'élevage étudiées les aides COP augmentent avec la dimension économique. Leur montant dépend bien sûr étroitement des SCOP et des superficies en maïs fourrager plus importantes dans les grandes exploitations. Leur part dans les aides totales s'accroît également. Cela est particulièrement vrai pour les élevages laitiers et "bovins-mixte" où elles représentent moins de 30% des aides directes dans la première classe contre plus de 60% dans la dernière. Cette prépondérance des aides COP observée au niveau national dans les grandes exploitations se retrouve donc dans ces orientations.

Enfin l'OTEX 42 se distingue des autres par la décroissance des aides rapportées à la SAU avec la taille de l'exploitation. Lorsque l'on étudie l'évolution des aides rapportées à la SAU avec la taille de l'exploitation on y remarque une stagnation des aides élevages et une baisse des aides agri-environnementales et ICHN. Cela s'explique par le plafonnement de certaines aides comme la prime bovins-mâles et les ICHN.

Tableau 9 : Aides directes par classe de dimension et par orientation.

Montants moyens par exploitation	12-18 EHB	18-24 EHB	24-60 EHB	60-150 EHB	>150 EHB	Moyenne par orientation
Céréales oléo-protéagineux (13)	-	69 554	137 438	296 173	593 902	244 642
Bovins-lait (41)	20 294	27 893	47 869	94 033	-	54 586
Bovins-viande (42)	64 087	91 107	124 065	236 308	-	125 560
Bovins-mixtes (43)	-	39 517	76 256	134 735	-	97 939
Ovins-caprins (44)	45 802	68 962	126 704	208 012	-	118 673

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

Le tableau 9 montre par ailleurs qu'à dimension économique égale les différences d'aides entre producteurs de céréales oléo-protéagineux et éleveurs bovins-viande et ovins-caprins sont relativement faibles. Des aides moyennes plus élevées dans l'OTEX 13 s'expliquent donc en partie, comme cela a déjà été exposé en première partie, par la présence dans cette orientation d'exploitations de grande taille touchant des subventions importantes.

Les aides directes par zone de handicaps

Tableau 10 : Aides directes dans les différentes zones de handicaps naturel

Moyennes par exploitation	Plaine	Montagne	Zone défavorisée (hors montagne)	Ensemble
Aides COP	88 439	15 988	82 665	75 182
Aides élevage	11 979	36 643	40 844	21 555
Aides agri-environnementales	535	9 996	4 712	2 913
ICHN	28	21 350	3 130	4 193
Total aides directes	106 500	89 108	136 711	109 265
Aides/ha SAU	1 845	1 672	1 916	1 835

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

Malgré la concentration des exploitations céréalières en plaine, les aides directes totales y diffèrent peu de la moyenne nationale. Ceci est dû à la forte implantation dans ces zones d'exploitations bénéficiant peu des aides directes (élevages porcins et avicoles de l'OTEX 50 et exploitations viticoles, maraîchères... regroupées dans l'OTEX 99).

Cette répartition inégale des OTEX entre les différentes zones de handicaps explique en partie les différences observées concernant la composition des aides. Les aides COP dominent ainsi en plaine pour les raisons explicitées précédemment alors que les aides à l'élevage jouent un rôle important en zone de montagne suite à la quasi absence des exploitations de grandes cultures et à la forte implantation des élevages bovins (viande et lait) et ovins-caprins. Cette zone bénéficie par ailleurs d'ICHN et d'aides agri-environnementales importantes. Elles y représentent respectivement 24% et 11% des aides contre 2 et 3% en zone défavorisée hors montagne et quasiment zéro en plaine.

Les aides directes par région

Les aides directes variant principalement selon l'orientation et la taille de l'exploitation, ces deux facteurs se combinent pour expliquer les disparités régionales mises en évidence ci-après.

Tableau 11 : Aides directes selon les régions

Moyennes par exploitation	COP	Elevage	ICHN	Agri-env.	Autres	Aides totales
Ile de France	237 267	547	0	0	2 345	240 159
Champagne Ardenne	141 829	10 678	30	402	3 263	156 202
Picardie	191 099	9 919	0	218	6 908	208 246
Haute-Normandie	146 088	17 999	0	269	12 856	177 772
Centre	194 906	19 290	817	165	4 135	219 594
Basse-Normandie	54 790	19 356	253	1 684	5 358	81 663
Bourgogne	126 494	54 688	4 062	8 008	1 502	195 458
Nord-Pas-de-Calais	86 191	8 857	0	57	3 386	98 526
Lorraine	151 464	29 936	2 009	853	6 591	191 777
Alsace	71 532	4 889	314	6	1 953	78 707
Franche-Comté	54 070	19 238	7 829	6 527	6 864	97 082
Pays de la Loire	61 411	30 018	28	1 355	4 067	97 496
Bretagne	39 963	8 922	0	391	3 080	52 979
Poitou-Charentes	117 813	23 901	1 855	1 509	3 184	148 575
Aquitaine	46 682	18 497	3 366	1 330	4 835	74 947
Midi-Pyrénées	74 876	28 796	10 416	4 411	5 093	125 447
Limousin	14 555	76 523	12 045	13 055	1 695	120 880
Rhône-Alpes	28 683	9 647	8 736	3 926	3 761	55 314
Auvergne	24 462	45 402	20 963	15 049	2 741	108 920
Languedoc	18 836	6 800	3 453	2 096	8 665	39 870
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	10 175	7 455	2 544	832	13 758	34 978
Corse	0	37 764	23 038	3 152	28 285	92 239
Moyenne nationale	75 182	21 555	4 193	2 913	4 809	109 265

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

Les exploitations d'Ile de France, de Picardie et du Centre reçoivent ainsi deux fois plus d'aides, en moyenne, que l'ensemble des "professionnelles". Les subventions restent également élevées en Lorraine, Bourgogne, Haute-Normandie et Champagne-Ardenne. Dans toutes ces régions les grandes cultures ou l'élevage "bovins-viande" (Bourgogne) occupent une place importante et les grandes exploitations dominent : 60% d'entre elles ont plus de 60 EHB contre 39% au niveau national.

Les aides directes sont par contre relativement faibles en Nord-Pas-de-Calais et Alsace malgré la forte proportion d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Ainsi, si 40% des exploitations du Nord-Pas-de-Calais appartiennent à l'orientation " autres grandes cultures " le montant d'aides moyen y est peu élevé car ces exploitations sont de faible dimension et leur SCOP est peu importante (36 ha contre 51 au niveau national). De même, en Alsace les céréaliers (OTEX 13) représentent 36% des producteurs mais ne disposent que de surfaces restreintes (41 ha de SCOP contre 89 en moyenne nationale) et de nombreux agriculteurs (28%) appartiennent à des OTEX bénéficiant peu des aides directes (viticulture...).

Les régions spécialisées dans des activités agricoles bénéficiant de peu de soutiens directs (viticulture et cultures maraîchères en Provence et PACA, élevages laitiers, porcins et avicoles en Bretagne) reçoivent bien sûr peu d'aides directes.

Tableau 12 : Répartition des aides selon les régions

	Nombre d'exploitations	Aides perçues	Aides par ha SAU
Ile de France	1,1%	2,5%	2 327
Champagne Ardenne	4,1%	5,9%	1 898
Picardie	2,7%	5,2%	2 027
Haute-Normandie	1,8%	2,9%	2 023
Centre	5,6%	11,3%	2 258
Basse-Normandie	4,4%	3,3%	1 397
Bourgogne	3,9%	7,0%	1 920
Nord-Pas-de-Calais	3,5%	3,1%	1 674
Lorraine	2,2%	3,8%	1 620
Alsace	1,6%	1,1%	2 070
Franche-Comté	1,9%	1,7%	1 275
Pays de la Loire	8,9%	8,0%	1 759
Bretagne	10,0%	4,8%	1 356
Poitou-Charentes	5,5%	7,5%	2 151
Aquitaine	8,5%	5,8%	2 050
Midi-Pyrénées	9,1%	10,4%	2 277
Limousin	2,8%	3,1%	1 736
Rhône-Alpes	8,0%	4,0%	1 479
Auvergne	5,0%	5,0%	1 648
Languedoc	5,2%	1,9%	1 095
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3,8%	1,2%	1 831
Corse	0,4%	0,3%	1 290
Moyenne nationale	100,0%	100,0%	1 835

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

La comparaison pour chaque région de sa part dans l'effectif total et de sa part dans les aides directes permet de retrouver les résultats précédents. Des régions céréalières comme l'Ile de France, le Centre et la Picardie ont ainsi une part dans les aides nettement supérieure à leur part dans leur effectif moyen. Nous pouvons aussi constater des aides à l'ha élevées en Alsace et en Aquitaine alors que les subventions par exploitation y sont plus faibles que la moyenne nationale. Ce résultat témoigne bien sûr de structures différentes : comme nous l'avons déjà remarqué, les exploitations de ces deux régions, sont de taille plus réduite (principalement parmi les exploitations de grandes cultures).

Compte tenu de la spécialisation régionale des productions, il est nécessaire de pouvoir "croiser" cette approche géographique avec celle précédemment réalisée (les orientations de production) pour affiner l'analyse. La taille de l'échantillon ne nous permettant pas de disposer d'un nombre suffisant d'exploitations pour toutes les "cases", nous nous sommes limité aux OTEX "Céréales, oléo-protéagineux" (13), "Bovins-lait" (41), "Bovins-viande" (42) et aux régions pour lesquelles ces orientations étant dominantes. Nous avons ainsi sélectionné pour les OTEX 13 et 41 huit régions regroupant respectivement 75% et 85% des exploitations de ces orientations et pour l'OTEX 42 cinq régions regroupant 71% de ces exploitations.

Tableau 13 : Aides directes par région (Producteurs de céréales oléo-protéagineux)

Moyennes par exploitation	Aides COP (F)	Aides directes (F)	SCOP (ha)	Aides / ha SAU
Ile de France	293 487	295 166	114	2 455
Champagne Ardenne	291 737	307 253	110	2 353
Picardie	266 277	273 549	98	2 412
Centre	271 149	277 001	105	2 473
Bourgogne	329 645	339 075	131	2 420
Poitou-Charentes	235 132	243 288	89	2 559
Aquitaine	145 491	151 922	52	2 732
Midi-Pyrénées	207 086	214 695	70	2 827
Ensemble	234 847	244 642	89	2 493

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

Pour les exploitations spécialisées dans la production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux, le montant moyen d'aides directes par exploitation varie du simple au double (152 000 francs en Aquitaine, 340 000 en Bourgogne). Le montant d'aides par ha de SCOP variant relativement peu, ces écarts s'expliquent essentiellement par ceux relatifs à la dimension des exploitations. La part des aides COP oscille entre 95 et 99% du total, seule varie en fait leur composition, ce qui reflète des différences d'assolement entre les régions.

Tableau 14 : Aides directes par région (élevages laitiers : OTEX 41)

Francs par exploitation	Aides élevage	Aides COP	ICHN	Aides agri-env.	Total aides directes	Aides / ha SAU
Basse Normandie	10 715	32 396	37	1 753	48 092	968
Lorraine	16 894	34 670	5 165	1 742	71 478	904
Franche Comté	9 324	23 020	10 828	7 269	61 965	926
Pays de la Loire	11 556	48 659	0	393	64 064	1 235
Bretagne	4 465	36 874	0	177	42 864	1 044
Midi-Pyrénées	4 565	25 199	15 844	5 013	53 340	1 153
Rhône-Alpes	3 377	15 874	20 883	8 050	50 201	1 028
Auvergne	11 880	9 066	24 997	9 452	58 664	1 164
Ensemble	8 296	32 907	6 618	3 225	54 586	1 070

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

Les subventions perçues par les producteurs de lait varient dans des proportions moindres que celles précédemment relevées pour l'OTEX 13. Néanmoins, elles dépassent nettement la moyenne nationale en Lorraine, Franche-Comté et Pays de la Loire alors qu'elles y sont inférieures de 20% en Bretagne.

Les aides élevage représentent une faible partie du total, ceci quelle que soit la région. Elles oscillent ainsi entre 3 400 F par exploitation en Rhône-Alpes et 16 900 F en Lorraine. Ce montant élevé dans cette dernière région s'explique par la présence d'un troupeau de bovins mâles plus important. Les aides COP varient elles aussi sensiblement d'une région à l'autre. Leur corrélation avec les surfaces SCOP et maïs fourrager des exploitations est évidente comme le montre le tableau suivant. Leur poids élevé au niveau national (60% des aides) cache par ailleurs une grande hétérogénéité entre les régions (15% des aides en Auvergne, 76% dans les Pays de la Loire et 86% en Bretagne).

Tableau 15 : Aides COP et surfaces COP (élevages laitiers : OTEX 41)

Moyennes par exploitation	Aides COP (F)	SCOP (ha)	Surface maïs fourrager (ha)	Poids des ICHN et des aides agri-environnementales
Basse Normandie	32 396	5,4	10,9	3%
Lorraine	34 670	11,1	9,7	9,6%
Franche Comté	23 020	9,5	3,0	29%
Pays de la Loire	48 659	10,8	14,8	1%
Bretagne	36 874	8,4	11,8	0%
Midi-Pyrénées	25 199	7,6	6,4	39%
Rhône-Alpes	15 874	5,6	3,5	58%
Auvergne	9 066	4,2	1,7	59%
Moyenne (OTEX 41)	32 907	8,1	9,4	18%

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

Les ICHN et les aides agri-environnementales sont elles aussi très variables suivant les régions. Les premières sont particulièrement élevées en Rhône-Alpes et en Auvergne où 88 et 95% des exploitations laitières se trouvent en zone de montagne. Ces indemnités représentent dans ces régions plus de 40% des aides; leur montant reste élevé en Midi-Pyrénées où elles assurent près de 30% des subventions aux élevages laitiers. Elles sont bien entendu absentes des régions ne comportant pas de zone défavorisée (Pays de la Loire, Bretagne). Les aides agri-environnementales dépassent fortement la moyenne en Franche-Comté, Rhône-Alpes et Auvergne où elles fournissent plus de 12% des aides.

Tableau 16 : Aides par région (élevages bovins-viande : OTEX 42)

Francs par exploitation	Aides directes bovin-mâle	Aides directes vaches allaitantes	Total aides élevage	Aides COP	ICHN	Aides agri-env.	Total aides directes
Bourgogne	28 880	81 641	119 592	23 421	9 161	20 582	175 900
Pays de la Loire	18 024	50 703	74 642	26 130	0	2 087	106 575
Midi-Pyrénées	5 199	51 207	64 201	8 996	19 471	7 538	105 659
Limousin	8 648	62 357	82 255	12 872	11 102	13 138	124 024
Auvergne	20 070	61 920	91 516	9 326	21 441	27 611	152 728
Moyenne	15 122	57 547	82 106	16 609	10 888	12 116	125 560

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

Les aides directes des exploitations bovins-viande diffèrent elles aussi fortement suivant les régions. Elles sont ainsi sensiblement plus élevées en Bourgogne et Auvergne. Cela s'explique en Bourgogne par des aides élevage plus importantes. Ces dernières sont étroitement corrélées à la taille du cheptel. Comme pour les élevages laitiers, les ICHN sont plus fortes en Auvergne et Midi-Pyrénées où la majorité des exploitations se trouvent en zone défavorisée. Les aides agri-environnementales sont relativement plus élevées en Bourgogne en Auvergne et dans le Limousin. Les exploitations y sont en effet moins intensives que dans les Pays de la Loire et les surfaces fourragères plus importantes qu'en Midi-Pyrénées.

Enfin, les exploitations de Bourgogne et des Pays de la Loire qui ont davantage recours aux céréales intra-consommées et au maïs fourrager disposent d'aides COP plus importantes.

Tableau 17 : Aides COP et surfaces COP (élevages bovins-viande : OTEX 42)

Moyennes par exploitation	Aides directes COP (ha)	SCOP (ha)	Surface maïs fourrager (ha)	Poids des ICHN et des aides agri-environnementales	Aides / ha SAU
Bourgogne	23 421	11,1	1,7	16,9%	1 683
Pays de La Loire	26 130	7,2	7,5	2,0%	2 050
Midi-Pyrénées	8 996	4,5	1,3	25,6%	2 039
Limousin	12 872	6,1	2,6	19,5%	1 780
Auvergne	9 326	5,1	0,7	32,1%	1 856
Moyenne	16 609	6,4	2,9	18,3%	1 842

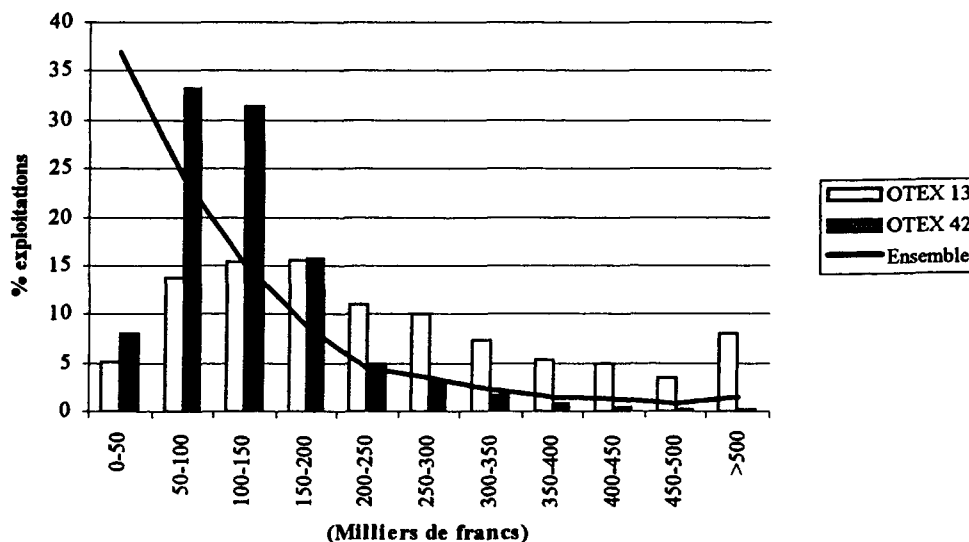
Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

20% des exploitations "professionnelles" reçoivent 55% des aides.

La répartition des aides directes entre les exploitations peut être appréhendée à l'aide de l'histogramme suivant qui présente la distribution des aides pour l'ensemble des exploitations professionnelles et pour deux orientations particulièrement touchées par la réforme : les producteurs de COP (OTEX 13) et les élevages "bovins viande".

Il montre notamment que pour les céréaliers, la moyenne élevée par exploitation cache une forte hétérogénéité : 8% de ces producteurs perçoivent plus de 500 000 F d'aides annuelles alors que 35% ont moins de 150 000 F.

Graphique 1 : Distribution des aides directes



Nous avons également eu recours à une stratification fondée sur la distribution de cette variable : les quintiles. La concentration des aides directes sur un nombre limité d'exploitations apparaît ainsi clairement : 20% des exploitations "professionnelles" reçoivent en effet près de 55% des aides octroyées à cette catégorie de producteurs.

Tableau 18 : Répartition des aides directes par quintiles ⁷

Quintiles aides directes	Part dans les aides directes totales	Aides moyennes par exploitation (F)
1	1,1%	6 248
2	7,1%	38 626
3	13,5%	73 726
4	23,6%	128 744
5	54,8%	299 298
Total	100,0%	109 265

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

L'étude de la façon dont chaque orientation se répartit entre les quintiles permet de retrouver les résultats précédents. Ainsi, la dernière catégorie (autres orientations, où sont regroupées les orientations bénéficiant de peu d'aides directes : maraîchage, viticulture...) se retrouve en majorité dans le premier quintile. Les exploitations d'élevage bovins-lait sont davantage regroupées dans les deuxième et troisième quintiles alors que les élevages bovins-mixte et ovins-caprins le sont davantage dans les troisième et quatrième. Enfin, 52% des exploitations de grandes cultures se retrouvent dans le dernier quintile, attestant ainsi du montant élevé d'aides par exploitation dans cette orientation.

Tableau 19 : Répartition de chaque orientation entre les différents quintiles

Orientation	1	2	3	4	5	Total
Céréales oléo-protéagineux (13)	0,9	5,4	12,1	22,6	59,1	100,0
Autres grandes cultures (14)	11,9	12,5	16,8	23,3	35,4	100,0
Bovins-lait (41)	17,0	43,8	28,9	8,9	1,5	100,0
Bovins-viande (42)	1,2	8,7	28,4	41,4	20,3	100,0
Bovins-mixte (43)	0,0	26,3	33,6	29,5	10,5	100,0
Ovins-caprins (44)	4,8	13,1	28,6	34,3	19,3	100,0
Granivores (50)	29,9	29,0	22,4	13,2	5,5	100,0
Polyculture (60)	11,8	25,9	21,3	23,2	17,8	100,0
Poly-élevage (herbivores) (71)	13,0	21,2	21,6	34,7	9,6	100,0
Poly-élevage (granivores) (72)	2,7	41,8	26,2	22,0	7,3	100,0
Grandes cultures herbivores (81)	3,1	18,0	19,6	27,8	31,5	100,0
Autres combinaisons cult. élevage (82)	7,6	33,5	21,2	21,1	16,7	100,0
Autres orientations	77,4	12,7	6,4	2,4	1,1	100,0
Ensemble	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

La même analyse, basée sur la dimension économique des exploitations, montre que 59% des unités de grande taille se trouvent dans le dernier quintile alors que les exploitations de moins de 18 EHB se concentrent dans les premières classes d'aides. Il faut toutefois remarquer que 18% des exploitations de plus de 150 EHB se retrouve parmi celles qui perçoivent le moins d'aides directes. Cela provient de l'hétérogénéité de cette classe de dimension économique qui compte 40% de producteurs de "grandes cultures", mais aussi 30% d'exploitations appartenant à des orientations bénéficiant de peu de soutiens directs (viticulture, porcs, volailles, maraîchage,...).

⁷ L'échantillon a été réparti en cinq classes d'effectif égaux (quintiles) : la première classe regroupe les 20% d'exploitation recevant le moins d'aides, la deuxième les 20 suivants etc... Le tableau suivant donne la répartition des différentes aides directes entre ces différents quintiles.

Tableau 20 : Répartition de chaque classe de dimension entre les différents quintiles

Classe de dimension	Quintiles					
	1	2	3	4	5	
12 à 18 EHB	39,9	37,1	21,3	1,8	0,0	100,0
18 à 24 EHB	26,1	33,5	28,4	10,3	1,7	100,0
24 à 60 EHB	19,1	25,6	24,2	24,9	6,2	100,0
40 à 150 EHB	15,7	8,2	14,1	23,2	38,7	100,0
plus de 150 EHB	18,5	5,5	8,3	8,8	58,9	100,0
Ensemble	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0

Source RICA - Echantillon complet 1995 - Traitement BEP

LE POIDS DES AIDES DIRECTES DANS LE REVENU

Les aides directes représentent la moitié du revenu des exploitations agricoles professionnelles.

Outre la "lisibilité" introduite par la modification du système de soutien à l'agriculture, la réforme de 1992 a considérablement modifié le rôle des aides directes dans la formation du revenu agricole⁸ des producteurs français. Fin 1995, les subventions d'exploitation octroyées aux agriculteurs "professionnels" représentent, en moyenne, la moitié de leur revenu disponible.

Cette proportion atteint désormais, ou dépasse, 90% chez les producteurs spécialisés de céréales, oléagineux et protéagineux comme pour les producteurs de viande bovine, ou ovine. Ce taux est plus faible dans les orientations ne bénéficiant pas de soutien direct spécifique. Il n'atteint ainsi "que" 50% pour l'orientation "Autres grandes cultures", où une part importante du produit brut est assuré par des cultures ne bénéficiant pas de soutiens directs (betteraves...) et moins de 30% pour les élevages laitiers et granivores.

⁸L'indicateur de revenu sélectionné pour cette partie est le revenu disponible : c'est l'excédent brut d'exploitation auquel a été soustrait le service de la dette (intérêts et remboursements en capital).

Tableau 21 : Poids des différents types d'aides directes dans le revenu disponible.

OTEX	COP	Elevage	ICHN	Agri-environnement	TOTAL
Céréales oléo-protéagineux (13)	91,2%	2,4%	0,0%	0,1%	95,0%
Autres grandes cultures (14)	44,8%	2,4%	0,1%	0,0%	49,7%
Bovins-lait (41)	17,8%	4,5%	3,6%	1,7%	29,5%
Bovins-viande (42)	11,8%	58,5%	7,8%	8,6%	89,4%
Bovins-mixte (43)	24,0%	17,6%	3,2%	2,0%	47,9%
Ovins-caprins (44)	12,7%	46,9%	16,4%	8,0%	88,2%
Granivore (50)	17,9%	4,1%	0,2%	0,3%	24,4%
Polyculture (60)	40,2%	6,6%	0,6%	0,4%	52,7%
Polyélevage (herbivores) (71)	21,1%	13,6%	1,4%	0,9%	38,2%
Polyélevage (granivores) (72)	17,9%	12,5%	1,1%	0,4%	34,5%
Grandes cultures herbivores (81)	47,3%	12,8%	0,7%	0,8%	63,2%
Autres combinaisons cult. élevage (82)	36,5%	6,7%	0,6%	0,6%	47,0%
Autres orientations	2,7%	0,2%	0,0%	0,0%	6,9%
Ensemble	34,3%	9,8%	1,9%	1,3%	49,9%

Source RICA - Echantillon complet 1995- Traitements BEP

Les aides octroyées au titre de la SCOP déclarée représentent à elles seules 91% du revenu des céréaliers, 44% de celui des autres exploitations de grandes cultures et une part non négligeable de celui de certains élevages (laitiers : 18%, bovins-mixte : 24%, granivores : 18%). Dans ces orientations, le poids des aides COP dépasse celui des aides élevage. Un changement des règles d'attribution des aides COP toucherait donc davantage ces dernières orientations qu'une modification des aides aux productions animales. La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et celle aux bovins-mâles assurent ainsi respectivement 41% et 11% du revenu des élevages bovins-viande et les aides ovins-caprins 36% du revenu des élevages concernés. Il convient enfin de remarquer le poids particulièrement élevé des ICHN (Indemnités compensatrices de handicaps naturels) dans le revenu de ces exploitations (respectivement 8 et 16%) dont une proportion importante se trouve en zone défavorisée .

Le poids des aides directes est plus faible pour les exploitations dégageant un revenu élevé.

Tableau 22 : Les aides directes en fonction du revenu.

Revenu disponible (*1000F)	<0	0 à 100	100 à 200	200 à 300	300 à 400	>400	Ensemble
Part effectif	5,3%	22,6%	30,6%	17,9%	9,2%	14,4%	100,0%
Total aides directes (F)	66 768	62 196	84 109	113 948	151 240	219 499	109 265
Revenu disponible (F)	-94 468	58 639	146 481	246 706	346 817	623 161	218 982
Aides directes/revenu	-	106,1%	57,4%	46,2%	43,6%	35,2%	49,9%
Aides COP/revenu	-	53,4%	33,2%	31,3%	33,6%	29,9%	34,3%
Aides élevage/revenu	-	34,0%	15,2%	9,5%	7,0%	3,2%	9,8%
Aides agri-env./revenu	-	5,4%	2,5%	1,3%	0,6%	0,2%	1,3%
ICHN/revenu	-	7,8%	3,7%	1,7%	0,9%	0,3%	1,9%

Source RICA - Echantillon complet 1995- Traitements BEP

Le rôle des aides directes varie également en fonction du niveau de revenu dégagé par les exploitations. Celles disposant d'un revenu élevé bénéficient généralement de soutiens publics plus importants, mais le poids de ces derniers dans le revenu y est plus faible (cf. tableau 21). Pour les exploitations dégageant un revenu inférieur à 100 000 F les subventions sont ainsi légèrement supérieures au revenu alors qu'elles en représentent 35% pour celles dont le revenu excède 400 000 F. Les aides directes ne changent donc pas la hiérarchie des revenus et les exploitations disposant d'un revenu élevé seraient a priori moins sensibles à une baisse des aides.

Cette décroissance du rôle des subventions se retrouve pour les différents types d'aides. Elle est toutefois moins marqué pour les aides COP, du fait de la sur-représentation des céréaliers dans les classes de revenu élevés.

Tableau 23 : Le poids des aides directes dans le revenu disponible.

Revenu disponible (*1000F)	0 à 100	100 à 200	200 à 300	300 à 400	>400	Ensemble
Céréales oléo-protéagineux (13)	185,3%	114,4%	98,2%	86,9%	77,0%	95,0%
Bovins-lait (41)	53,2%	31,8%	24,2%	23,9%	23,7%	29,5%
Bovins-viande (42)	141,4%	85,5%	66,9%	58,0%	-	89,4%
Bovins-mixte (43)	106,5%	59,0%	39,7%	38,1%	33,8%	47,9%
Ovins-caprins (44)	153,1%	79,9%	61,3%	59,2%	-	88,2%

Source RICA - Echantillon complet 1995- Traitements BEP

Au sein de chaque orientation, le poids des subventions décroît avec le revenu. Toutefois, dans les élevages, ce recul est moins prononcé pour les aides COP. Nous pouvons aussi noter le rôle important des aides agri-environnementales et des ICHN dans les élevages bovins-viande et ovins-caprins dégageant un revenu inférieur à 100 000 F. Elles y représentent respectivement 27% et 46% du revenu contre 7% et 10% pour celles disposant d'un revenu de plus de 300 000 F.

Le poids des aides directes varie peu avec la dimension économique des exploitations.

La décroissance du poids des aides directes dans la formation du revenu ne se retrouve pas lorsque l'on stratifie les exploitations en fonction, non plus de leur revenu, mais de leur dimension économique. Avec cette nouvelle approche, le poids des aides varie en effet très peu, que l'on se place au niveau national ou au sein des principales orientations. La forte corrélation positive du revenu avec la taille des exploitations laissait pourtant supposer des résultats similaires à ceux explicités dans le paragraphe précédent. Cette conclusion apparemment paradoxale s'explique par l'hétérogénéité des classes de dimension économique en matière de revenu. En effet, si globalement les revenus augmentent avec la taille des exploitations, les premières classes de dimension comportent un certain nombre d'exploitations disposant d'un revenu élevé pour lequel le poids des aides dans le revenu est très faible, ce qui aboutit pour ces classes à un poids des subventions relativement plus faible que celui observé dans les exploitations à faible revenu. On observe le phénomène inverse dans les grandes exploitations.

Tableau 24 : Les poids des aides directes dans le revenu selon la dimension économique.

Dimension économique (EHB)	12 à 18	18 à 24	24 à 60	60 à 150	plus de 150	Ensemble
Part effectif	6,5%	10,5%	43,1%	31,7%	8,2%	100,0%
Total aides directes	33 395	50 740	73 728	150 634	270 617	109 265
Revenu disponible	76 451	85 231	150 884	295 802	562 807	218 982
Aides directes/revenu	43,7%	59,5%	48,9%	50,9%	48,1%	49,9%
Aides COP/revenu	12,8%	22,0%	25,4%	39,1%	42,0%	34,3%
Aides élevage/revenu	17,3%	22,8%	15,1%	8,5%	3,1%	10,1%
Aides agri-environnementales/ revenu	4,7%	4,9%	2,4%	0,7%	0,1%	1,3%
ICHN/revenu	5,9%	7,5%	3,8%	0,8%	0,1%	1,9%

Source RICA - Echantillon complet 1995- Traitements BEP

Une exception notable est constituée par l'orientation "autres grandes cultures". Pour les exploitations de cette orientation, les aides augmentent relativement au revenu avec la taille de l'exploitation. La part du produit brut provenant de céréales oléo-protéagineux est plus forte dans les grandes exploitations (10% du produit brut dans les exploitations de moins de 24 EHB contre 34% dans les exploitations de plus de 150 EHB). Ces cultures faisant l'objet de montants compensatoires importants contrairement aux autres grandes cultures, les aides rapportées au produit brut et au revenu disponible sont donc plus élevées dans les grandes exploitations. Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence, cette orientation étant assez hétérogène et comprenant relativement peu d'exploitations.

Par ailleurs, dans les exploitations d'élevage, le rôle des aides COP augmente avec la taille économique aux dépens des aides agri-environnementales et des ICHN et à un moindre degré des aides élevage. Cela provient de superficies en COP et maïs fourrager plus importantes dans les grandes exploitations. Ces dernières (aides agri-environnementales et ICHN) assurent une part non négligeable du revenu des élevages de faible taille (33% chez les éleveurs d'ovin, 24% chez les bovins-viande et 13% chez les laitiers de moins de 24 EHB).

Tableau 25 : Les aides directes par classe de dimension économique pour différentes OTEX

Céréales oléo-protéagineux (OTEX 13)

Dimension économique	12 à 24	24 à 60	60 à 150	plus de 150	Ensemble
Part effectif	13,8%	32,4%	42,8%	11,0%	100,0%
Total aides directes	56 927	137 438	296 173	593 902	244 642
Revenu disponible	60 915	141 891	312 364	630 670	257 619
Aides directes/revenu	93,5%	96,9%	94,8%	94,2%	95,0%
Aides COP/revenu	89,4%	92,2%	90,9%	91,2%	91,2%

Autres grandes cultures (OTEX 14)

Dimension économique	12 à 24	24 à 60	60 à 150	plus de 150	Ensemble
Part effectif	10,6%	26,4%	38,9%	24,1%	100,0%
Total aides directes	20 240	61 670	153 542	311 635	153 200
Revenu disponible	98 306	190 708	306 350	533 253	308 358
Aides directes/revenu	20,6%	32,3%	50,1%	58,4%	49,7%
Aides COP/revenu	15,6%	29,7%	45,3%	52,8%	44,8%

Elevages laitiers (OTEX 41)

Dimension économique	12 à 18	18 à 24	24 à 60	60 à 150	Ensemble
Part effectif	7,0%	9,9%	61,9%	20,7%	100,0%
Total aides directes	20 294	27 893	47 869	94 033	54 586
Revenu disponible	76 404	101 527	158 173	327 855	185 019
Aides directes/revenu	26,6%	27,5%	30,3%	28,7%	29,5%
Aides COP/revenu	5,9%	10,6%	17,1%	20,0%	17,8%
Aides élevage/revenu	6,5%	2,7%	4,2%	5,0%	4,5%
Aides agri-environnementales/revenu	4,7%	4,3%	2,2%	0,7%	1,7%
ICHN/revenu	8,4%	8,1%	4,6%	1,3%	3,6%

Elevages bovins-viande (OTEX 42)

Dimension économique	12 à 18	18 à 24	24 à 60	60 à 150	Ensemble
Part effectif	12,1%	23,0%	51,1%	13,3%	100,0%
Total aides directes	64 087	91 107	124 065	236 308	125 560
Revenu disponible	67 199	89 332	143 233	267 533	140 408
Aides directes/revenu	95,4%	102,0%	86,6%	88,3%	89,4%
Aides COP/revenu	7,1%	9,4%	11,7%	14,8%	11,8%
Aides élevage/revenu	58,4%	62,5%	57,5%	58,8%	58,5%
Aides agri-environnementales/revenu	10,0%	13,0%	7,6%	8,1%	8,6%
ICHN/revenu	14,4%	13,7%	7,6%	3,7%	7,8%

Elevages ovins-caprins (OTEX 44)

Dimension économique	12 à 24	24 à 60	60 à 150	Ensemble
Part effectif	33,1%	51,1%	15,1%	100,0%
Total aides directes	57 559	126 704	208 012	118 673
Revenu disponible	66 752	139 508	242 866	134 511
Aides directes/revenu	86,2%	90,8%	85,6%	88,2%
Aides COP/revenu	8,2%	9,9%	19,9%	12,7%
Aides élevage/revenu	41,9%	50,5%	48,6%	48,6%
Aides agri-environnementales/revenu	11,6%	8,6%	5,3%	8,0%
ICHN/revenu	21,4%	19,3%	8,9%	16,4%

Source RICA - Echantillon complet 1995- Traitements BEP

Les aides directes par région et par zone de handicap.

Tableau 26 : Aides directes par région.

	Montant en Francs		Part dans le revenu disponible				
	Aides directes	Revenu disponible	Aides directes	Aides COP	Aides élevage	Aides agri-env.	ICHN
Ile de France	240 159	324 945	73,9%	73,0%	0,2%	0,0%	0,0%
Champagne Ardenne	156 202	410 318	38,1%	34,6%	2,6%	0,1%	0,0%
Picardie	208 246	343 972	60,5%	55,6%	2,9%	0,1%	0,0%
Haute-Normandie	177 772	291 922	60,9%	50,0%	6,2%	0,1%	0,0%
Centre	219 594	258 374	85,0%	75,4%	7,5%	0,1%	0,3%
Basse-Normandie	81 663	160 393	50,9%	34,2%	12,1%	1,0%	0,2%
Bourgogne	195 458	301 679	64,8%	41,9%	18,1%	2,7%	1,3%
Nord-Pas-de-Calais	98 526	251 145	39,2%	34,3%	3,5%	0,0%	0,0%
Lorraine	191 777	341 984	56,1%	44,3%	8,8%	0,2%	0,6%
Alsace	78 707	232 625	33,8%	30,7%	2,1%	0,0%	0,1%
Franche-Comté	97 082	213 607	45,4%	25,3%	9,0%	3,1%	3,7%
Pays de la Loire	97 496	211 790	46,0%	29,0%	14,2%	0,6%	0,0%
Bretagne	52 979	208 171	25,4%	19,2%	4,3%	0,2%	0,0%
Poitou-Charentes	148 575	230 369	64,5%	51,1%	10,4%	0,7%	0,8%
Aquitaine	74 947	190 162	39,4%	24,5%	9,7%	0,7%	1,8%
Midi-Pyrénées	125 447	170 314	73,7%	44,0%	16,9%	2,6%	6,1%
Limousin	120 880	140 471	86,1%	10,4%	54,5%	9,3%	8,6%
Rhône-Alpes	55 314	164 125	33,7%	17,5%	5,9%	2,4%	5,3%
Auvergne	108 920	164 898	66,1%	14,8%	27,5%	9,1%	12,7%
Languedoc	39 870	174 432	22,9%	10,8%	3,9%	1,2%	2,0%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	34 978	210 418	16,6%	4,8%	3,5%	0,4%	1,2%
Ensemble	109 265	218 982	49,9%	34,3%	10,1%	1,3%	1,9%

Source RICA - Echantillon complet 1995- Traitements BEP

Le poids des aides dans le revenu diffère aussi suivant les zones de handicap naturel et les régions. Elles ont ainsi un rôle important (plus de 70% du revenu) dans certaines régions céréalières comme l'Ile de France ou le Centre, ou dans des régions où les élevage bovins-viande et ovins-caprins occupent une place importante comme le Limousin (86% du revenu), l'Auvergne (66% du revenu) ou Midi-Pyrénées (74% du revenu).

La spécialisation régionale des productions expliquant, en grande partie, les disparités observées, il convient de vérifier si les différences inter-régionales mises en évidence pour l'ensemble des exploitations professionnelles se retrouvent pour différents systèmes de production faisant l'objet de soutiens directs importants, à savoir, l'orientation céréales oléo-protéagineux et les exploitations bovins-viande. Pour disposer d'échantillons suffisants, nous avons, comme dans la partie précédente, retenu pour l'OTEX 13, huit régions regroupant 75% des exploitations de cette orientation et, pour l'OTEX 42, cinq régions regroupant 71% de ces exploitations.

Tableau 27 : Aides directes par OTEX et par région.

Céréales oléo-protéagineux (OTEX 13).

	Montant en Francs		Part dans le revenu disponible	
	Aides directes	Revenu disponible	Aides directes	Aides COP
Ile de France	295 167	310 337	95,1%	94,6%
Champagne Ardenne	307 252	372 230	82,5%	78,4%
Picardie	273 549	255 379	107,1%	104,3%
Centre	277 000	277 202	99,9%	97,8%
Bourgogne	339 076	338 055	100,3%	97,5%
Poitou-Charentes	243 290	247 729	98,2%	94,9%
Aquitaine	151 924	173 447	87,6%	83,9%
Midi-Pyrénées	214 695	219 001	98,0%	94,6%
France entière	244 642	257 619	95,0%	91,2%

Bovins-viande (OTEX 42)

Région	Montant en Francs		Part dans le revenu disponible				
	Aides directes	Revenu disponible	Aides directes	Aides COP	Aides élevage	Aides agri-env.	ICHN
Bourgogne	175 900	198 634	88,6%	11,8%	60,2%	10,4%	4,6%
Pays de la Loire	106 575	110 352	96,6%	23,7%	67,6%	1,9%	0,0%
Midi-Pyrénées	105 659	123 063	85,9%	7,3%	52,2%	6,1%	15,8%
Limousin	124 024	135 343	91,6%	9,5%	60,8%	9,7%	8,2%
Auvergne	152 728	173 834	87,9%	5,4%	52,6%	15,9%	12,3%
Ensemble	125 560	140 408	89,4%	11,8%	58,5%	8,6%	7,8%

Source RICA - Echantillon complet 1995- Traitements BEP

Nous pouvons tout d'abord noter que les différences inter régionales au sein de ces orientations sont nettement plus faibles que les différences observées entre régions toutes orientations confondues. L'hétérogénéité des régions provient donc en premier lieu d'une répartition inégale des OTEX sur le territoire.

Ces deux tableaux font apparaître pour les exploitations céréalières un poids des aides dans le revenu plus faible pour la région Champagne Ardenne et à un moindre degré pour l'Aquitaine. Cela provient du rôle moins important dans ces régions des cultures de céréales-oléo-protéagineux (72% du produit brut en Champagne et 58% en Aquitaine contre 78% au niveau national). Ainsi la culture de betteraves sucrières assure 13% du produit brut des exploitations champenoises et l'élevage (principalement hors sol) 33% des recettes des exploitations du sud-ouest. Ces productions ne faisant pas l'objet d'aides directes, le poids des aides dans le revenu est donc plus faible pour ces exploitations. La faiblesse du revenu disponible des exploitations picardes explique en grande partie l'importance des aides dans le revenu pour cette région. Le produit brut n'y est en effet que très légèrement inférieur à celui observé en Champagne (685 000 F contre 704 000 F) mais leurs charges en amont de l'EBE (552 000 F contre 520 000 F) sont plus élevées ce qui explique un EBE plus faible (410 000 F contre 495 000 F).

De plus une fraction plus élevée de ce dernier est absorbée par le service de la dette (160 000 F contre 134 000 F). Le revenu disponible est donc plus faible en Picardie d'où des aides plus importantes relativement au revenu disponible.

Concernant les élevages bovins-viande, les différences entre régions paraissent relativement faibles. En revanche le rôle des différents types d'aides varie sensiblement d'une région à l'autre. Celui des aides COP est ainsi plus élevé dans les Pays de la Loire où les surfaces grandes cultures et maïs fourrager sont plus importantes, celui des ICHN est plus fort dans les zones défavorisées d'Auvergne et de Midi-Pyrénées.

Le rôle des aides peut aussi varier de façon sensible entre les zones de handicap naturel.

Tableau 28 : Aides directes par zone de handicap.

	Plaine	Montagne	Zone défavorisée hors montagne	Ensemble
Aides directes	106 500	89 108	136 711	109 265
Revenu disponible	248 062	146 875	183 862	218 982
Aides/revenu	42,9%	60,7%	74,3%	49,9%
Aides COP/revenu	35,6%	10,9%	45,0%	34,3%
Aides élevage/revenu	4,8%	24,9%	22,2%	9,8%
Aides agri-environnementales/revenu	0,2%	6,8%	2,6%	1,3%
ICHN/revenu	0,0%	14,5%	1,7%	1,9%

Source RICA - Echantillon complet 1995- Traitements BEP

Les aides directes sont plus faibles en montagne alors que les exploitations de cette zone dégagent des revenus nettement inférieurs à la moyenne nationale. Le poids des subventions dans le revenu y est donc plus important. Cela est particulièrement vrai pour les aides spécifiques à cette zone. Les ICHN assurent ainsi plus de 15% du revenu disponible des agriculteurs en montagne.

Sans aides près de la moitié des céréaliers et des éleveurs "bovins-viande" et "ovins-caprins" n'auraient plus de revenu.

Compte tenu de l'importance des aides directes dans la formation des revenus agricoles, la disparition complète de celles-ci annulerait le revenu de 24% des exploitations "professionnelles" françaises.

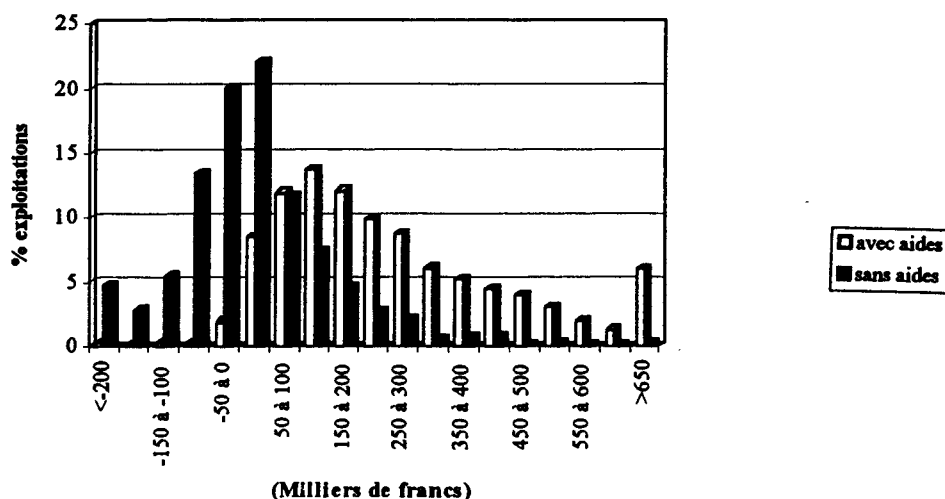
Les orientations les plus sensibles sont bien sûr celles où le poids des aides dans le revenu est le plus fort : à savoir les céréaliers, les éleveurs bovins viande et ovins caprins. Le revenu serait alors négatif pour plus de 40% de ces producteurs.

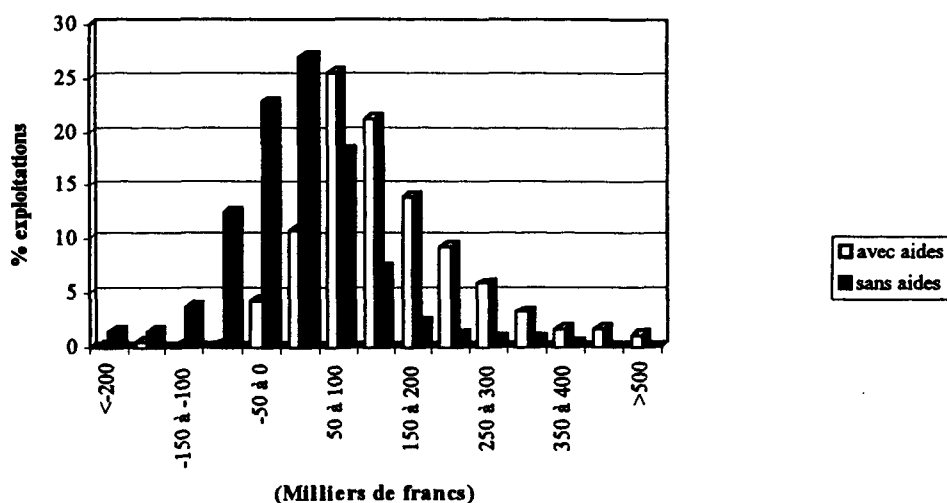
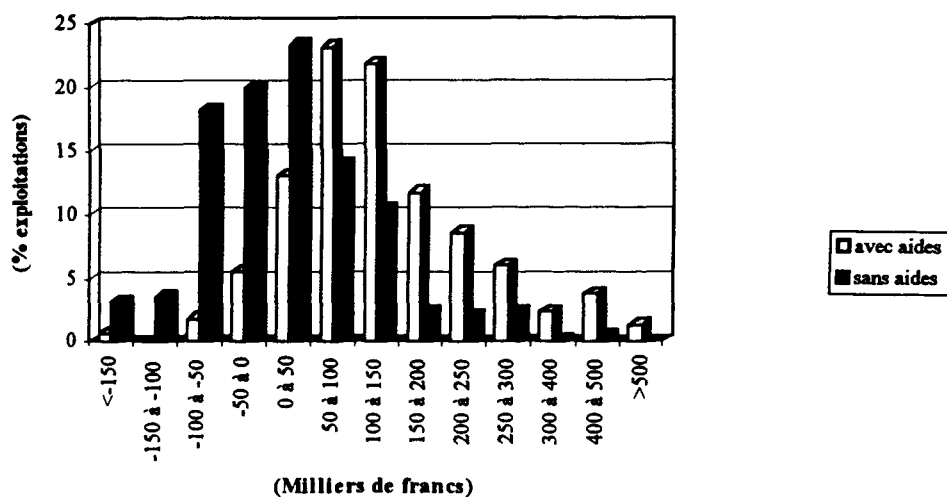
Tableau 29 : Proportion d'exploitations dégageant un revenu négatif

OTEX	avec aides	sans aides
Céréales oléo-protéagineux (13)	2,8%	46,6%
Autres grandes cultures (14)	2,4%	16,3%
Bovin lait (41)	1,8%	6,6%
Bovin viande (42)	5,4%	42,1%
Bovin mixte (43)	5%	20,1%
Ovin caprin (44)	8,1%	44,8%
Granivore (50)	8,5%	17,6%
Polyculture (60)	7,6%	27,3%
Polyélevage (herbivores) (71)	0,2%	13,8%
Polyélevage (granivores) (72)	4,9%	10,6%
Grandes cultures herbivores (81)	5,3%	25,5%
Autres combinaisons cult. élevage (82)	7,3%	22,9%
Autres orientations	10,4%	12,3%
Ensemble	5,3%	24,1%

Source RICA - Echantillon complet 1995- Traitements BEP

Afin de mieux appréhender l'impact des aides dans ces secteurs sensibles, nous avons comparé la distribution des revenus, avec ou sans aides, pour les trois orientations les plus sensibles. Les graphiques ci-dessous illustrent clairement les conséquences de cette hypothèse. A revenu égal, les aides étant plus élevées dans les exploitations céréalières, la suppression des aides dont elles bénéficient aboutirait à un resserrement et une translation plus prononcée de la distribution des résultats.

Graphique 2 : Histogramme revenu disponible.**Céréales oléo-protéagineux**

Bovins-viande*Ovins-caprins*

Au-delà de ces résultats moyens on peut constater que les conséquences d'une disparition totale des aides directes seraient d'ampleur très variable selon les régions.

Tableau 30 : Revenu disponible sans aides par région (OTEX 13)

(*1000F)	Négatif	0-100	>100
Ile de France	46,6%	29,6%	23,8%
Champagne-Ardenne	31,9%	28,6%	39,6%
Picardie	53,4%	23,4%	23,2%
Centre	57,6%	23,6%	18,8%
Bourgogne	51,2%	25,1%	23,8%
Poitou-Charentes	56,1%	29,4%	14,5%
Aquitaine	34,7%	43,9%	21,4%
Midi-Pyrénées	50,8%	39,7%	9,6%
France entière	46,5%	33,7%	19,8%

Source RICA - Echantillon complet 1995- Traitements BEP

Ainsi, pour les producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux la proportion d'exploitations pour lesquelles le revenu sans aides serait négatif varie de 32 à 57%. La région Champagne-Ardenne serait la moins pénalisée puisque 40% des producteurs étudiés dégageraient encore un revenu supérieur à 100 000F (20% au niveau national) et moins d'un tiers un solde négatif (47% au niveau national). Un phénomène similaire se retrouve de façon moins marquée en Aquitaine avec un fort pourcentage d'exploitations ayant un revenu hors aide positif. Ces deux régions étaient en effet celles où la part des aides dans le revenu était la plus faible. En Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes seule une infime proportion d'agriculteurs pourrait continuer à produire sans aucune aide directe.

Une étude similaire pour les exploitations bovins-viande permet de distinguer trois groupes de régions : la Bourgogne avec un fort pourcentage d'exploitations dégageant un revenu sans aides supérieur à 100 000F (23% contre 13% au niveau national), des régions proches de la moyenne nationale (Auvergne et Limousin) et des régions particulièrement sensibles à toute baisse des aides comme les Pays de la Loire ou Midi-Pyrénées.

Tableau 31 : Revenu disponible sans aides par région (OTEX 42)

(*1000F)	Négatif	0-100	>100
Bourgogne	43,7%	32,8%	23,5%
Pays de la Loire	49,2%	43,6%	7,2%
Midi-Pyrénées	42,1%	49,8%	8,0%
Limousin	40,6%	48,4%	11,0%
Auvergne	39,4%	46,2%	14,4%
France entière	42,0%	45,3%	12,7%

Source RICA - Echantillon complet 1995- Traitements BEP

CONCLUSION

Les aides directes à l'agriculture assurent une part importante du revenu de la branche agricole, ceci plus particulièrement dans les orientations touchées par la réforme de 1992 (céréales oléo-protéagineux et viande bovine). Le maintien d'un soutien élevé reste donc indispensable pour une proportion importante des exploitations françaises.

L'étude de la répartition des aides directes entre les exploitations professionnelles permet de mieux appréhender les conséquences qu'auraient des modifications dans les règles d'attribution des primes. Ainsi, un plafonnement des aides par UTA ou par exploitation pénaliserait avant tout les exploitations de "grandes cultures". Nous avons aussi pu remarquer le niveau relativement élevé des aides ramenées à la SAU dans l'élevage bovins viande. La revalorisation importante de certaines de ces subventions en 1996 a probablement amené ce ratio à dépasser la moyenne nationale. La redistribution des aides actuelles sous la forme d'une prime unique à l'ha pénaliserait donc ces exploitations. Il conviendrait toutefois d'analyser les effets d'un tel scénario suivant les niveaux d'intensification : les exploitations les plus extensives seraient en effet a priori moins défavorisées par ce système. Enfin, les primes COP élevées de certains élevages (laitiers, granivores...) montrent que ces orientations seraient elles aussi sensibles à une réforme de ces OCM.

Par ailleurs, les ICHN et les aides agri-environnementales assurent plus de 20% du revenu agricole en montagne ; elles sont particulièrement importantes pour les élevages bovins (viande et lait et ovins-caprins) de petite dimension. Ces mesures assurent donc un complément de revenu crucial aux exploitations de montagne ; et permettent le maintien d'une activité agricole dans ces zones économiquement fragiles.

Notes et Études Économiques

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION

Direction des Affaires Financières et Économiques

Sous-Direction des Études, des Programmes et de l'Évaluation - tél. : 01 49 55 54 45

78, rue de Varenne 75349 Paris 07 SP